



Ile de Groix, le 27/06/2022

Dominique YVON
Maire de l'Île de Groix
Affaire suivie par :
Morgane DOUESNARD
Tel 02.97.86.80.09

Mesdames et Messieurs les
membres du Conseil municipal

Objet : Convocation conseil municipal

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,

Je vous prie de bien vouloir participer à la prochaine séance du Conseil municipal, qui se tiendra le :

Jeudi 30 juin 2022
à 17 h 00
à la Salle des fêtes

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 7 avril 2022,
2. Approbation des comptes de gestion 2021 (budgets commune, Port Tudy, camping et mouillages),
3. Approbation des comptes administratifs 2021 (budgets commune, port, camping et mouillages),
4. Affectation des résultats 2021 (budgets commune, port, camping et mouillages),
5. Décision modificative n°1 (budgets commune, port, camping et mouillages),
6. Aide à l'installation,
7. Publicité des actes de la commune,
8. Tarif Pass'grek,
9. Délégation du droit de préemption au maire : précisions,
10. Sursis à statuer,
11. Cession d'un terrain communal,
12. Subventions aux associations,
13. Informations :
 - contentieux sur le PLU,
 - état de sécheresse,
 - dossier VVF,
 - projet MAM,
 - avancée du projet de construction de logements sociaux,
 - organisation à prévoir lors des travaux de changement des pontons du port,
 - incidents de fonctionnement avec Orange.
14. Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Dominique YVON



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Yvon', written over a horizontal line.

Département du Morbihan		Séance du conseil municipal du 30 juin 2022			
Arrondissement de Lorient					
Commune de Groix					
Date de convocation : 26/06/2022		L'an deux mil vingt-deux,			
Date d'affichage de la convocation : 27/06/2022		Le trente avril à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la délibération : 01/07/2022		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
En exercice	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Quorum	10	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Présents	18	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Représentés	0	Madame Dominique JUDDE	x		
Votants	18	Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : André ROMIEUX		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n°:		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
CM-2022-12-3		Monsieur André ROMIEUX	x		
Objet : Comptes administratifs 2021		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 7.1 Finances		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote :			
		Pour 0 Contre 0 Abstentions 3 (JAILLETTE MALLET DA SILVA)			

12.Finances – Adoption des comptes administratifs 2021

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables M14 et M4,

Vu l'avis de la commission finances qui s'est réunie le 27 juin 2022,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget principal de GROIX et des budgets annexes de Port Tudy, du camping et des mouillages,

Budget principal

Procédant au règlement définitif du budget principal de la commune de GROIX pour l'exercice 2021, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	2 769 204,00 €
Recettes (b)	3 813 626,00 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	1 044 422,00 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	300 000,00 €
Résultat de clôture (e=c+d)	1 344 422,00 €
Investissement	
Recettes N (a)	2 546 871,76 €
Excédent N-1 (b)	894 046,79 €
Recettes totales (c=a+b)	3 440 918,55 €
Dépenses N (d)	2 170 251,94 €
Déficit N-1 (e)	- €
Dépenses totales (f=d+e)	2 170 251,94 €
Solde d'exécution (g=c-f)	1 270 666,61 €
Restes à réaliser recettes	2 312 628,33 €
Restes à réaliser dépenses	2 505 987,84 €
Restes à réaliser solde (h)	-193 359,51 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	1 077 307,10 €
Excédent de fonctionnement	1 344 422,00 €
Besoin de financement de l'investissement	- €
Résultat global de clôture	1 344 422,00 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2021 dégage un excédent cumulé de 1 344 422,00 €.

En section d'investissement, l'exercice budgétaire présente un excédent cumulé de 1 270 666,61 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le Compte Administratif 2021 du budget principal de la commune de GROIX.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Budget annexe Port Tudy

Procédant au règlement définitif du budget annexe de Port Tudy pour l'exercice 2021, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	700 598,66 €
Recettes (b)	888 888,48 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	188 289,82 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	18 152,74 €
Résultat de clôture (e=c+d)	206 442,56 €
Investissement	
Recettes N (a)	758 726,33 €
Excédent N-1 (b)	- €
Recettes totales (c=a+b)	758 726,33 €
Dépenses N (d)	561 430,93 €
Déficit N-1 (e)	309 233,51 €
Dépenses totales (f=d+e)	870 664,44 €
Solde d'exécution (g=c-f)	-111 938,11 €
Restes à réaliser recettes	- €
Restes à réaliser dépenses	45 519,61 €
Restes à réaliser solde (h)	-45 519,61 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	-157 457,72 €
Excédent de fonctionnement	206 442,56 €
Besoin de financement de l'investissement	-157 457,72 €
Résultat global de clôture	48 984,84 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2021 dégage un excédent cumulé de 206 442,56 €.

En section d'investissement, l'exercice budgétaire 2021 dégage un déficit cumulé de 111 938,11 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le Compte Administratif 2021 du budget annexe de Port Tudy.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Budget annexe camping

Procédant au règlement définitif du budget annexe camping pour l'exercice 2021, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	33 804,49 €
Recettes (b)	36 438,88 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	2 634,39 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	10 000,00 €
Résultat de clôture (e=c+d)	12 634,39 €
Investissement	
Recettes N (a)	27 069,59 €
Excédent N-1 (b)	- €
Recettes totales (c=a+b)	27 069,59 €
Dépenses N (d)	14 903,26 €
Déficit N-1 (e)	14 378,59 €
Dépenses totales (f=d+e)	29 281,85 €
Solde d'exécution (g=c-f)	-2 212,26 €
Restes à réaliser recettes	- €
Restes à réaliser dépenses	- €
Restes à réaliser solde (h)	- €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	-2 212,26 €
Excédent de fonctionnement	12 634,39 €
Besoin de financement de l'investissement	-2 212,26 €
Résultat global de clôture	10 422,13 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2021 dégage un excédent cumulé de 12 634.39 €.
 En section d'investissement, l'exercice budgétaire 2021 dégage un déficit cumulé de 2 212.26 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le Compte Administratif 2021 du budget annexe camping.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Budget annexe mouillages

Procédant au règlement définitif du budget annexe mouillages pour l'exercice 2021, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	24 605,60 €
Recettes (b)	45 231,16 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	20 625,56 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	14 350,92 €
Résultat de clôture (e=c+d)	34 976,48 €
Investissement	
Recettes N (a)	13 788,00 €
Excédent N-1 (b)	12 861,00 €
Recettes totales (c=a+b)	26 649,00 €
Dépenses N (d)	30 627,00 €
Déficit N-1 (e)	- €
Dépenses totales (f=d+e)	30 627,00 €
Solde d'exécution (g=c-f)	-3 978,00 €
Restes à réaliser recettes	- €
Restes à réaliser dépenses	- €
Restes à réaliser solde (h)	- €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	-3 978,00 €
Excédent de fonctionnement	34 976,48 €
Besoin de financement de l'investissement	-3 978,00 €
Résultat global de clôture	30 998,48 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2021 dégage un excédent cumulé de 34 976.48 €.
 En section d'investissement, l'exercice budgétaire 2021 dégage un déficit cumulé de 3 978.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le Compte Administratif 2021 du budget annexe mouillages.

Le Maire ne prend pas part au vote.

- mouillages de l'année 2021.

<ul style="list-style-type: none"> - Certifié exécutoire - Compte tenu de : 	
Transmission en préfecture	Le 01/07/2022
Affichage et publication	Le 01/07/2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON



















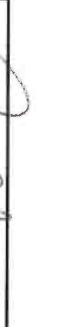
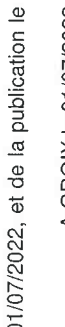

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 26/06/2022

Présenté par (1) Le Maire, Dominique YVON.
 A Groix, le 14/04/2021
 Le Maire, Dominique YVON

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Groix, le 30/06/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Jean-Claude JAILLETTE	
Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	
Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	
Madame Chantal GRIVEAU-HUET	
Madame Dominique JUJDE	
Madame Françoise ROPERHE	
Madame Laura LAMOUREC	
Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	
Madame Marie-Françoise ROGER	
Madame Marie-José MALLET	
Monsieur André ROMIEUX	
Monsieur André STEPHANT	
Monsieur Bernard PENHOET	
Monsieur Christophe CANTIN	
Monsieur Dominique YVON	
Monsieur Erwan TONNERRE	
Monsieur Gilles LE MENACH	
Monsieur Thierry BIHAN	
Monsieur Victor DA SILVA	

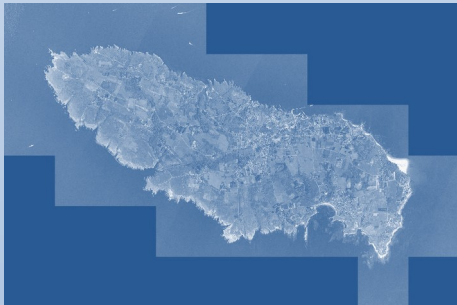
Certifié exécutoire par (1) Le Maire, Dominique YVON, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/07/2022, et de la publication le 01/07/2022

A GROIX, le 01/07/2022



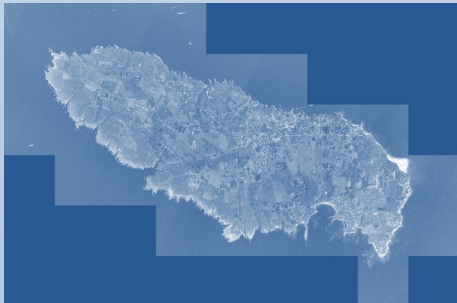
Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022



Conseil Municipal

Commune



Résultats de l'exercice :

Fonctionnement : 1 044 422,00 €
↓ **138 857€**

Investissement : 376 619,82 €
↓ **523 537 €**

Résultat global : 1 421 041,82 €
↓ **662 394 €**



Résultats cumulés :

Fonctionnement : 1 344 422,00 €

↓ 319 661 €

Investissement : 1 270 666,61€

↑ 316 620 €

Fonds de roulement : 2 615 088,61 €

↑ 56 958 €



Comptes de gestion :

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont identiques au centime près.



Recettes de fonctionnement : 3 793 628,62 €

Taux de réalisation de **103%**, les résultats sont en général supérieurs aux prévisions qui sont établies sur la moyenne des 3 années précédentes.

92% des produits sont issus de la fiscalité et des dotations.

Moyenne de la strate : 939 €/hab

Groix 1 542 €/hab

Dépenses de fonctionnement : 2 755 059,75 €

Taux de réalisation de **69%**.

Moyenne de la strate : 769 €/hab

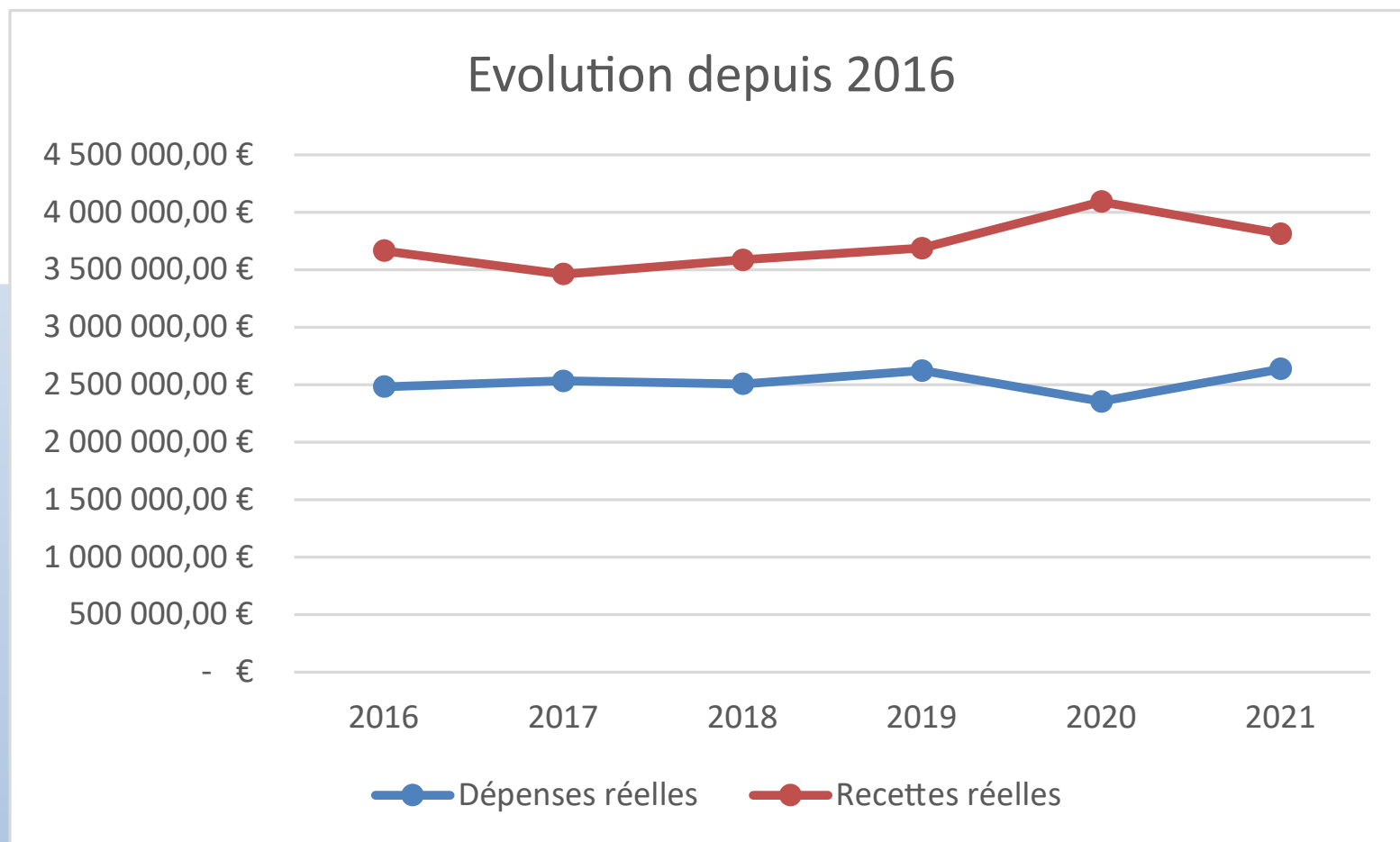
Groix 1 089 €/hab

52% des dépenses sont des charges de personnel.

Moyenne de la strate : 377 €/hab

Groix 614 €/hab

Un fonctionnement excédentaire solide : en moyenne, 1 189 195 €/an pour 231 126 € de capital à rembourser.



CAF

Moyenne de la strate : 187 €/hab

Groix : 454 €/hab

Encours de dette

Moyenne de la strate : 662 €/hab

Groix : 2 194 €/hab

Fonds de roulement

Moyenne de la strate : 461 €/hab

Groix : 1 136 €/hab

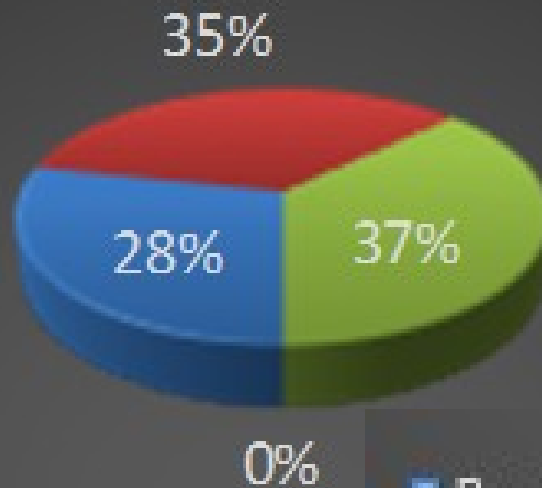
Recettes d'investissement : 2 566 869,14 €

Taux de réalisation de **47%**, les résultats sont en général inférieurs aux prévisions car les opérations sont inscrites pour leur totalité **63%** des recettes proviennent de nos ressources propres.

Moyenne de la strate : 431 €/hab

Groix 1 106 €/hab

Recettes d'investissement



- Ressources propres nouvelles
- Ressources propres fonds de roulement
- Subventions
- Emprunts

Dépenses d'investissement : 2 170 251,94 €

Taux de réalisation de **30%**, les résultats sont en général inférieurs aux prévisions car les opérations sont inscrites pour leur totalité.

Moyenne de la strate : 417 €/hab

Groix 942 €/hab

86% des dépenses sont des dépenses d'équipement.

Moyenne de la strate 316 €/hab

Groix 811 €/hab

Les investissements majeurs de 2021 :

PORT LAY	736 798,14 €
INTERGENERATIONNEL	446 891,39 €
CINEMA	235 954,51 €
MAISON DE SANTE	76 484,73 €
VOIRIE	69 336,07 €
MODERN STROUILH	64 353,14 €
ETUDE CENTRE BOURG	54 270,00 €
VEHICULE	23 820,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	20 663,17 €
PISTES CYCLABLES	16 402,75 €

Un résultat affecté aux futurs investissements

Compte 1068 : 750 000 €

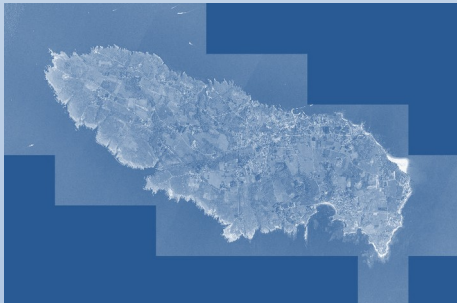
Report du solde d'exécution : 1 270 666,61 €

Tout en permettant d'assumer les futures
charges de fonctionnement

Report du solde d'exécution : 594 422,00 €

Conseil Municipal

Port



Résultats de l'exercice :

Fonctionnement : 188 289,82 €

↑ 56 673 €

Investissement : 197 295,40 €

↑ 386 584 €

Résultat global : 385 585,22 €

↑ 445 247 €

Résultats cumulés :

Fonctionnement : 206 442,56€

↑ 119 951€

Investissement : - 111 938,11€

↑ 197 295 €

Fonds de roulement : 94 504,45€

↑ 77 344 €

Comptes de gestion :

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont identiques au centime près.



Recettes de fonctionnement : 888 888,48€

Taux de réalisation de 136%, les résultats sont en général supérieurs aux prévisions qui sont établies sur la moyenne des 3 années précédentes.

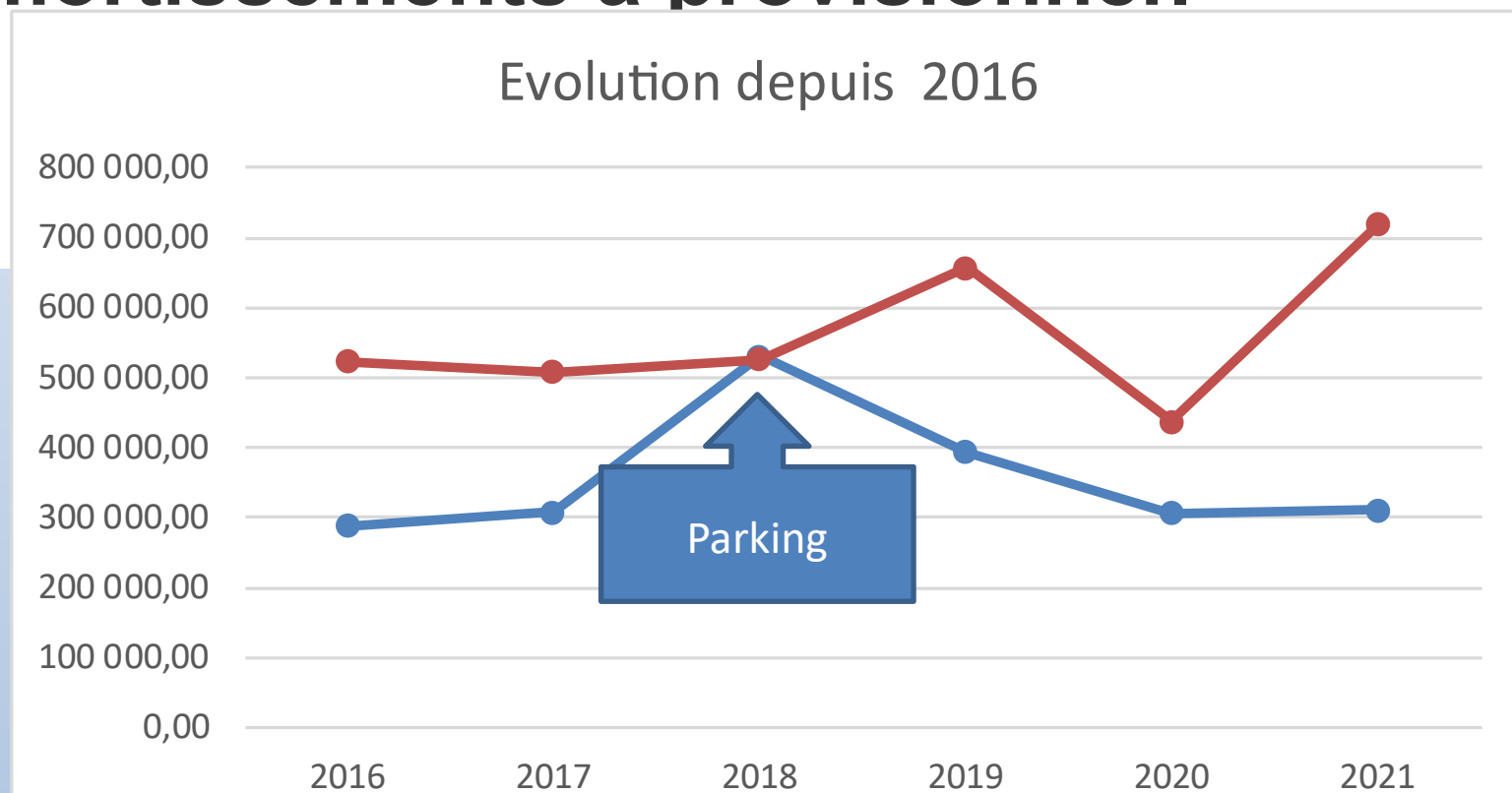
Les recettes proviennent à parts égales des produits générés par les locations d'emplacements et des redevances passagers versées par les compagnies de transport.

Dépenses de fonctionnement : 700 598,66€

Taux de réalisation de **95%**.

64% des dépenses sont des charges de personnel.

Un fonctionnement excédentaire : en moyenne, 205 320 €/an pour 60 247 € de capital à rembourser et 110 000 € d'amortissements à provisionner.



Recettes d'investissement : 758 726,33€

Taux de réalisation de **82%**.

92% des recettes proviennent de nos ressources propres (amortissements, réserves, excédents de fonctionnement).



Dépenses d'investissement : 561 430,93€

Taux de réalisation de **90%**.

84% des dépenses réelles sont des dépenses d'équipement.

Investissements majeurs

TRAVAUX CAPITAINERIE	181 180,61 €
TRAVAUX GENIE CIVIL PORT	64 395,00 €
RENFORCEMENT ENTREE POLE MER	4 642,50 €

Un résultat qui permet d'assumer les investissements passés et futurs

Compte 1068 : 145 978,75 €

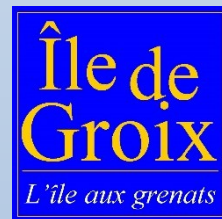
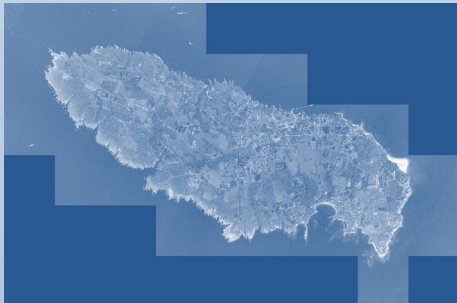
Solde d'investissement reporté : -111 938,11 €

Tout en permettant d'assumer les charges de
fonctionnement

Report du solde d'exécution : 60 463,81 €

Conseil Municipal

Camping



Résultats de l'exercice :

Fonctionnement : 2 634,39 €
↓ **10 950 €**

Investissement : 12 166,33€
↑ **12 673 €**

Résultat global : 14 800,72 €
↑ **1 723 €**

Résultats cumulés :

Fonctionnement : 12 634,39 €

↓ **24 435 €**

Investissement : - 2 212,26 €

↑ **12 166 €**

Fonds de roulement : 10 422,13€

↓ **12 269 €**



Comptes de gestion :

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont identiques au centime près.

Recettes de fonctionnement : 36 438,88€

Taux de réalisation de 99%, les résultats sont en général supérieurs aux prévisions qui sont établies sur la moyenne des 3 années précédentes.

78% des produits sont constitués par les recettes de fréquentation du camping.

Les recettes restent identiques.

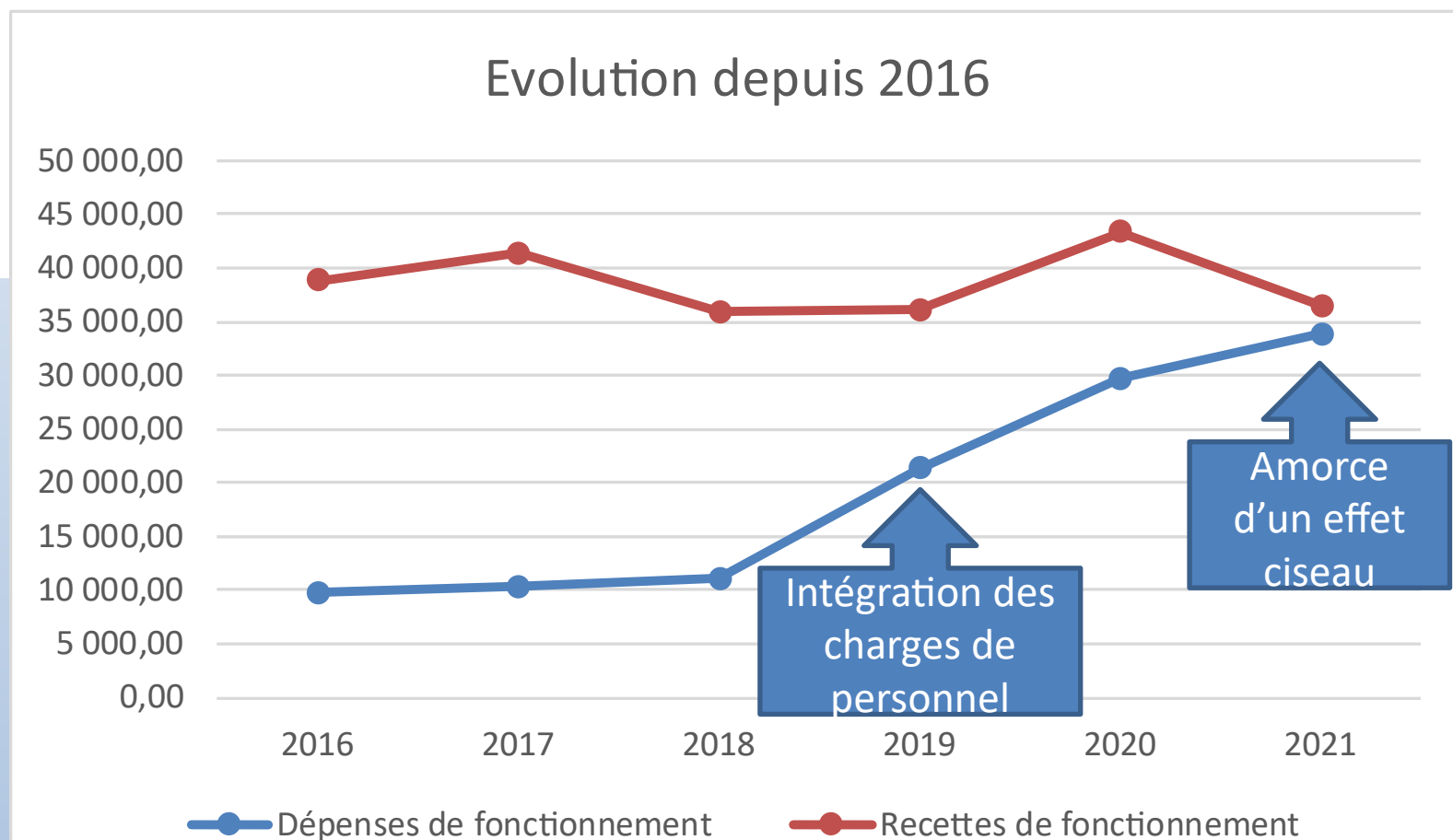
Dépenses de fonctionnement : 33 804,49 €

Taux de réalisation de **95%**.

65% des dépenses sont des charges de personnel.

Les dépenses augmentent.

Un fonctionnement excédentaire mais fragile: en moyenne, 14 674 €/an pour 13 650 € de capital à rembourser.



**Un résultat qui ne permet pas d'investir sans
prélèvement sur le fonds de roulement ou
emprunter**

Compte 1068 : 2 212,26 €

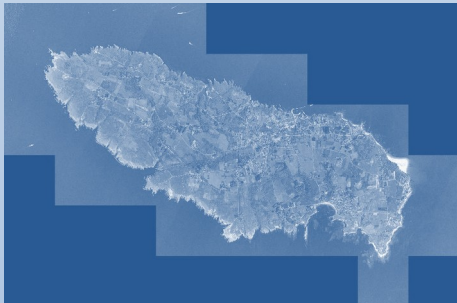
Solde d'investissement reporté : – 2 212,26 €

Un fonctionnement qui s'équilibre tout juste,
le report est constitué des réserves
accumulées par le budget

Report du solde d'exécution : 10 422,13 €

Conseil Municipal

Mouillages



Résultats de l'exercice :

Fonctionnement : 20 625,56 €

↑ 10 541 €

Investissement : - 16 839,00 €

↓ 38 817 €

Résultat global : 3 786,56 €

↓ 29 277€



Résultats cumulés :

Fonctionnement : 34 976,48 €

↑ 10 626 €

Investissement : - 3 978,00 €

↓ 16 839 €

Fonds de roulement : 30 998,48 €

↓ 6 213 €

Comptes de gestion :

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont identiques au centime près.



Recettes de fonctionnement : 45 231,16 €

Taux de réalisation de **110%**, les résultats sont en général supérieurs aux prévisions qui sont établies sur la moyenne des 3 années précédentes.

91% des produits réels sont constitués par les contrats de mouillage.

Les recettes, en moyenne 45 000 €, sont fluctuantes.

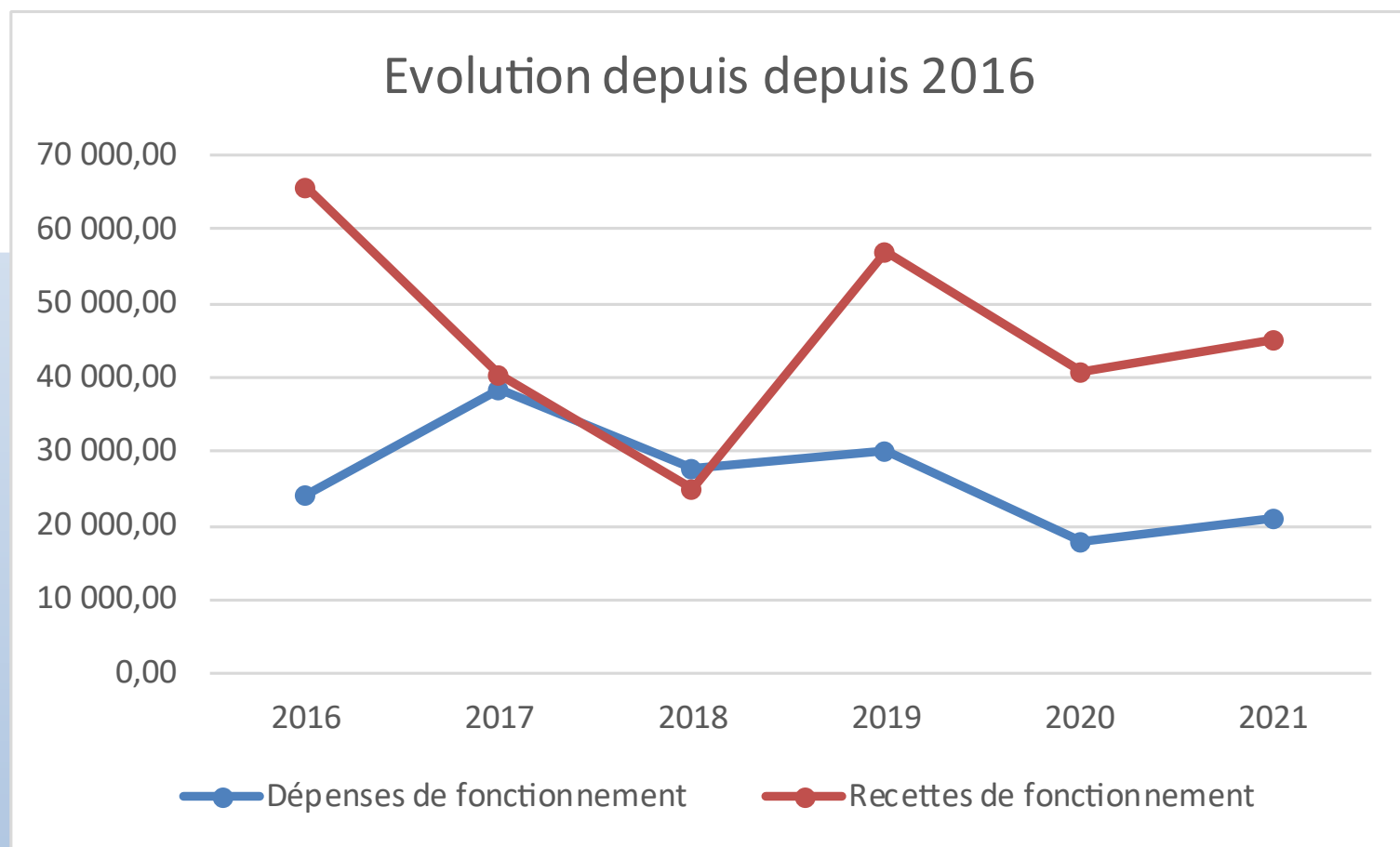
Dépenses de fonctionnement : 24 605,60 €

Taux de réalisation de **67%**.

56% des dépenses sont liés au paiement de la redevance, 27 % au travaux sur les équipements et 15% constituent des amortissements.

Les dépenses, en moyenne 26 500 €, fluctuent aussi mais moins que les recettes.

Un fonctionnement excédentaire parfois aléatoire : en moyenne, 19 276 €/an pour la réfection des équipements.



Un résultat qui permet de remplacer des équipements en cumulant un excédent de fonctionnement

Compte 1068 : 3 978,00 €

Solde d'investissement reporté : – 3 978,00 €

Des redevances qui financent le fonctionnement et un réserve qui pourra financer jusqu'à 30 000 € d'investissements

Report du solde d'exécution : 30 998,48 €

Département du Morbihan		Séance du conseil municipal du 30 juin 2022			
Arrondissement de Lorient					
Commune de Groix					
Date de convocation : 26/06/2022		L'an deux mil vingt-deux,			
Date d'affichage de la convocation : 27/06/2022		Le trente avril à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la délibération : 01/07/2022		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
En exercice	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Quorum	10	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Présents	18	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Représentés	0	Madame Dominique JUDDE	x		
Votants	18	Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : André ROMIEUX		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n°: CM-2022-13-3		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
Objet : Comptes de gestion 2021		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 7.1 Finances		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 0 Contre 0 Abstentions 3 (JAILLETTE MALLET DA SILVA)			

13.Finances – Approbation des comptes de gestion **Budgets commune, Port, Tudy camping et mouillages pour l'année 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les instructions comptables M14 et M4,
 Vu l'avis de la Commission Finances,
 Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de Port Tudy, du camping et des mouillages,
 Considérant la concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,

Le comptable de la commune de GROIX demande à la collectivité de valider son compte de gestion 2021, lequel est parallèlement transmis à la Trésorerie Générale.

Ce document retrace toutes les écritures comptables passées pour les budgets de la commune et intègre, à la différence du compte administratif, le détail du patrimoine de la collectivité à l'actif comme au passif.

L'actif du bilan décrit en effet les immobilisations de toute nature (classe 2), les comptes de tiers et la trésorerie. Le passif retrace l'ensemble des dettes de la collectivité (emprunts, etc...).

Ce document présente le même résultat de clôture 2020, au centime près, que le compte administratif, à savoir :

- Pour le budget principal, un résultat de clôture 2021 de 2 615 088.61 € (décomposé en un excédent de 1 270 666.61 € en section d'investissement et un excédent de 1 344 422.00 € en section de fonctionnement).
- Pour le budget annexe Port Tudy, un résultat de clôture 2021 de 94 504.45 € (décomposé en un déficit de 111 938.11 € en section d'investissement et un excédent de 206 442.56 € en section de fonctionnement).
- Pour le budget annexe camping, un résultat de clôture 2021 de 10 422.13 € (décomposé en un déficit de 2 212.26 € en section d'investissement et un excédent de 12 634.39 € en section de fonctionnement).
- Pour le budget annexe mouillages, un résultat de clôture 2021 de 30 998.48 € (décomposé en un déficit de 3 978.00 € en section d'investissement et un excédent de 34 976.48 € en section de fonctionnement).

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'approuver les comptes de gestion des budgets de la commune, du port, du camping et des mouillages de l'année 2021.

- Certifié exécutoire	
- Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 01/07/2022
Affichage et publication	Le 01/07/2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan		Séance du conseil municipal du 30 juin 2022			
Arrondissement de Lorient					
Commune de Groix					
Date de convocation : 26/06/2022		L'an deux mil vingt-deux,			
Date d'affichage de la convocation : 27/06/2022		Le trente avril à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la délibération : 01/07/2022		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
En exercice	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Quorum	10	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Présents	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Représentés	0	Madame Dominique JUDDE	x		
Votants	19	Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : André ROMIEUX		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n°: CM-2022-14-3		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
Objet : Affectation des résultats 2021		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 7.1 Finances		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 0 Contre 0 Abstentions 3 (JAILLETTE MALLET DA SILVA)			

14.Finances – Affectation des résultats 2021

Le résultat constaté lors du compte administratif doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du budget primitif. Après constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement, étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 27 juin 2022,

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation :

- En priorité, en réserves au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent,
- Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Budget principal

Fonctionnement	
Dépenses (a)	2 769 204,00 €
Recettes (b)	3 813 626,00 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	1 044 422,00 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	300 000,00 €
Résultat de clôture (e=c+d)	1 344 422,00 €
Investissement	
Recettes N (a)	2 546 871,76 €
Excédent N-1 (b)	894 046,79 €
Recettes totales (c=a+b)	3 440 918,55 €
Dépenses N (d)	2 170 251,94 €
Déficit N-1 (e)	- €
Dépenses totales (f=d+e)	2 170 251,94 €
Solde d'exécution (g=c-f)	1 270 666,61 €
Restes à réaliser recettes	2 312 628,33 €
Restes à réaliser dépenses	2 505 987,84 €
Restes à réaliser solde (h)	-193 359,51 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	1 077 307,10 €
Excédent de fonctionnement	1 344 422,00 €
Besoin de financement de l'investissement	- €
Résultat global de clôture	1 344 422,00 €
Affectation	
Compte 1068	750 000,00 €
Report à nouveau en fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	594 422,00 €
Solde d'exécution de la section investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	1 270 666,61 €

Le conseil municipal décide :

- D'affecter le résultat tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe Port Tudy

Fonctionnement	
Dépenses (a)	700 598,66 €
Recettes (b)	888 888,48 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	188 289,82 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	18 152,74 €
Résultat de clôture (e=c+d)	206 442,56 €
Investissement	
Recettes N (a)	758 726,33 €
Excédent N-1 (b)	- €
Recettes totales (c=a+b)	758 726,33 €
Dépenses N (d)	561 430,93 €
Déficit N-1 (e)	309 233,51 €
Dépenses totales (f=d+e)	870 664,44 €
Solde d'exécution (g=c-f)	-111 938,11 €
Restes à réaliser recettes	- €
Restes à réaliser dépenses	45 519,61 €
Restes à réaliser solde (h)	-45 519,61 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	-157 457,72 €
Excédent de fonctionnement	206 442,56 €
Besoin de financement de l'investissement	-157 457,72 €
Résultat global de clôture	48 984,84 €
Affectation	
Compte 1068	145 978,75 €
Report à nouveau en fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	60 463,81 €
Solde d'exécution de la section investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	-111 938,11 €

Le conseil municipal décide :

- D'affecter le résultat tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe camping

Fonctionnement	
Dépenses (a)	33 804,49 €
Recettes (b)	36 438,88 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	2 634,39 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	10 000,00 €
Résultat de clôture (e=c+d)	12 634,39 €
Investissement	
Recettes N (a)	27 069,59 €
Excédent N-1 (b)	- €
Recettes totales (c=a+b)	27 069,59 €
Dépenses N (d)	14 903,26 €
Déficit N-1 (e)	14 378,59 €
Dépenses totales (f=d+e)	29 281,85 €
Solde d'exécution (g=c-f)	-2 212,26 €
Restes à réaliser recettes	- €
Restes à réaliser dépenses	- €
Restes à réaliser solde (h)	- €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	-2 212,26 €
Excédent de fonctionnement	12 634,39 €
Besoin de financement de l'investissement	-2 212,26 €
Résultat global de clôture	10 422,13 €
Affectation	
Compte 1068	2 212,26 €
Report à nouveau en fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	10 422,13 €
Solde d'exécution de la section investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	-2 212,26 €

Le conseil municipal décide :

- D'affecter le résultat tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe mouillages

Fonctionnement	
Dépenses (a)	24 605,60 €
Recettes (b)	45 231,16 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	20 625,56 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	14 350,92 €
Résultat de clôture (e=c+d)	34 976,48 €
Investissement	
Recettes N (a)	13 788,00 €
Excédent N-1 (b)	12 861,00 €
Recettes totales (c=a+b)	26 649,00 €
Dépenses N (d)	30 627,00 €
Déficit N-1 (e)	- €
Dépenses totales (f=d+e)	30 627,00 €
Solde d'exécution (g=c-f)	-3 978,00 €
Restes à réaliser recettes	- €
Restes à réaliser dépenses	- €
Restes à réaliser solde (h)	- €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	-3 978,00 €
Excédent de fonctionnement	34 976,48 €
Besoin de financement de l'investissement	-3 978,00 €
Résultat global de clôture	30 998,48 €
Affectation	
Compte 1068	3 978,00 €
Report à nouveau en fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	30 998,48 €
Solde d'exécution de la section investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	-3 978,00 €

Le conseil municipal décide :

- D'affecter le résultat tel que présenté ci-dessus.

<ul style="list-style-type: none"> - Certifié exécutoire - Compte tenu de : 	
Transmission en préfecture	Le 01/07/2022
Affichage et publication	Le 01/07/2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix		Séance du conseil municipal du 30 juin 2022																																																																																																													
Date de convocation : 26/06/2022		L'an deux mil vingt-deux, Le trente avril à dix-sept heures,																																																																																																													
Date d'affichage de la convocation : 27/06/2022		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire																																																																																																													
Date d'affichage de la délibération : 01/07/2022		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Membres</th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th colspan="2">Donne pouvoir à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Monsieur Thierry BIHAN</td> <td>X</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU</td> <td>X</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Christophe CANTIN</td> <td>X</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Victor DA SILVA</td> <td>X</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Chantal GRIVEAU-HUET</td> <td>X</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Jean-Claude JAILLETTE</td> <td>X</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Dominique JUDDE</td> <td>X</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Madame Laura LAMOUREC</td> <td>X</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Gilles LE MENACH</td> <td>X</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Secrétaire de séance : André ROMIEUX</td> <td>Madame Marie-José MALLET</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Monsieur Bernard PENHOET</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Délibération n°: CM-2022-15-3</td> <td>Madame Marie-Françoise ROGER</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Monsieur André ROMIEUX</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Objet : DM 1</td> <td>Madame Françoise ROPERHE</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur André STEPHANT</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Matière : 7.1 Finances</td> <td>Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Erwan TONNERRE</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monsieur Dominique YVON</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sens du vote : Unanimité</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Pour 0 Contre 0 Abstentions 0</td> <td colspan="3"></td> </tr> </tbody> </table>				Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à		Monsieur Thierry BIHAN	X				Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	X				Monsieur Christophe CANTIN	X				Monsieur Victor DA SILVA	X				Madame Chantal GRIVEAU-HUET	X				Jean-Claude JAILLETTE	X				Madame Dominique JUDDE	X				Madame Laura LAMOUREC	X				Monsieur Gilles LE MENACH	X				Secrétaire de séance : André ROMIEUX	Madame Marie-José MALLET	X				Monsieur Bernard PENHOET	X			Délibération n°: CM-2022-15-3	Madame Marie-Françoise ROGER	X				Monsieur André ROMIEUX	X			Objet : DM 1	Madame Françoise ROPERHE	X			Monsieur André STEPHANT	X			Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	X			Matière : 7.1 Finances	Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	X			Monsieur Erwan TONNERRE	X			Monsieur Dominique YVON	X			Sens du vote : Unanimité					Pour 0 Contre 0 Abstentions 0				
Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à																																																																																																												
Monsieur Thierry BIHAN	X																																																																																																														
Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	X																																																																																																														
Monsieur Christophe CANTIN	X																																																																																																														
Monsieur Victor DA SILVA	X																																																																																																														
Madame Chantal GRIVEAU-HUET	X																																																																																																														
Jean-Claude JAILLETTE	X																																																																																																														
Madame Dominique JUDDE	X																																																																																																														
Madame Laura LAMOUREC	X																																																																																																														
Monsieur Gilles LE MENACH	X																																																																																																														
Secrétaire de séance : André ROMIEUX	Madame Marie-José MALLET	X																																																																																																													
	Monsieur Bernard PENHOET	X																																																																																																													
Délibération n°: CM-2022-15-3	Madame Marie-Françoise ROGER	X																																																																																																													
	Monsieur André ROMIEUX	X																																																																																																													
Objet : DM 1	Madame Françoise ROPERHE	X																																																																																																													
	Monsieur André STEPHANT	X																																																																																																													
	Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	X																																																																																																													
Matière : 7.1 Finances	Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	X																																																																																																													
	Monsieur Erwan TONNERRE	X																																																																																																													
	Monsieur Dominique YVON	X																																																																																																													
Sens du vote : Unanimité																																																																																																															
Pour 0 Contre 0 Abstentions 0																																																																																																															

15 - 2022-Finances – Décision modificative n°1 budget port

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2021 approuvant le budget primitif ;
 Vu l'avis de la commission finances du 27/05/2021.

Considérant que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Dépenses et recettes d'investissement :

- Dépenses relatives au changement des pontons transférées du chapitre 21 au 23 ;
- Subvention pontons : + 100 000 € ;
- Report paiement travaux génie civil : + 100 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la présente décision modificative telle que présentée,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

- 15- 2022-Finances – Décision modificative n°1 budget mouillage

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2021 approuvant le budget primitif ;
Vu l'avis de la commission finances du 13/10/2021.

Considérant que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Dépenses et recettes de fonctionnement :

- Facturation des redevances 2021 et 2022 : + 17 027 € ;
- Diminution du virement à la section d'investissement : - 17 027 € ;
- Diminution des dépenses d'investissement : - 17 027 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la présente décision modificative telle que présentée,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

- **15- 2022-Finances – Décision modificative n°1 budget camping**

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2021 approuvant le budget primitif ;
Vu l'avis de la commission finances du 13/10/2021.

Considérant que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Dépenses et recettes d'investissement :

- Changement du chauffe-eau : + 6 000 € ;
- Augmentation du prêt : + 6 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la présente décision modificative telle que présentée,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

- **15- 2022-Finances – Décision modificative n°1 budget commune**

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2021 approuvant le budget primitif ;
Vu l'avis de la commission finances du 13/10/2021.

Considérant que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Prise en compte du résultat 2021 définitif :

- Report à nouveau : + 144.25 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la présente décision modificative telle que présentée,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 01/07/2022
Affichage et publication	Le 01/07/2022

Cachet de la Commune

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan		Séance du conseil municipal du 30 juin 2022			
Arrondissement de Lorient					
Commune de Groix					
Date de convocation : 26/06/2022		L'an deux mil vingt-deux,			
Date d'affichage de la convocation : 27/06/2022		Le trente avril à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la délibération : 01/07/2022		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
En exercice	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Quorum	10	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Présents	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Représentés	0	Madame Dominique JUDDE	x		
Votants	19	Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : André ROMIEUX		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n°:		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
CM-2022-16-3		Monsieur André ROMIEUX	x		
Objet : Aide secteur primaire		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 7.1 Finances		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 0 Contre 0 Abstentions 0			

16-Finances- Aide à l'installation aux agriculteurs et pêcheurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L2251-3 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 27/06/ 2022 ;

Vu la délibération n°49 du conseil municipal du 16 juin 2017 ;

Considérant que le développement l'environnement, nécessite qu'un soutien soit apporté aux économies primaires respectueuses de l'environnement, garantes des paysages et de l'alimentation de la population ;

Considérant que la protection des intérêts économiques et sociaux de la population nécessitent de favoriser l'installation de jeunes professionnels en agriculture et en pêche pour les 4 ans à venir ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une aide à l'installation de 2 000 € pour les professionnels s'installant sur le territoire de la commune dans les domaines de la pêche et de l'agriculture.
- d'approuver les critères suivants : candidats à la première installation en agriculture ou pêche / chef d'exploitation en pêche ou agriculture/sans critère d'âge, s'engager à maintenir et conserver les investissements au minimum 5 ans à partir de la date d'acquisition et/ou d'installation sous peine de remboursement PRORATA TEMPORIS de la subvention après

contrôle à posteriori, être à jour de ces obligations fiscales et sociales dès la constitution du dossier.

- d'approuver les modalités de versement de l'aide : versée une seule fois sur dossier et présentation d'un plan de financement.

- Certifié exécutoire	
- Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 01/07/2022
Affichage et publication	Le 01/07/2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan		Séance du conseil municipal du 30 juin 2022			
Arrondissement de Lorient					
Commune de Groix					
Date de convocation : 26/06/2022		L'an deux mil vingt-deux,			
Date d'affichage de la convocation : 27/06/2022		Le trente avril à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la délibération : 01/07/2022		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
En exercice	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Quorum	10	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Présents	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Représentés	0	Madame Dominique JUDDE	x		
Votants	19	Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : André ROMIEUX		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n°: CM-2022-17-3		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
Objet : Publicité des actes		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 5.6 Exercice des mandats locaux		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 0 Contre 0 Abstentions 0			

17-Institutions et vie politique - Publicité des actes de la collectivité

La réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- d'opter pour la publicité des actes de la commune par affichage et par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 01/07/2022
Affichage et publication	Le 01/07/2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan		Séance du conseil municipal du 30 juin 2022			
Arrondissement de Lorient					
Commune de Groix					
Date de convocation : 26/06/2022		L'an deux mil vingt-deux,			
Date d'affichage de la convocation : 27/06/2022		Le trente avril à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la délibération : 01/07/2022		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
En exercice	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Quorum	10	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Présents	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Représentés	0	Madame Dominique JUDDE	x		
Votants	19	Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : André ROMIEUX		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n°:		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
CM-2022-18-3		Monsieur André ROMIEUX	x		
Objet : Tarifs		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 7.10 Finances		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 0 Contre 0 Abstentions 0			

18- 2022- Finances – Tarif du Pass'grek

La commune propose aux jeunes âgés entre 11 et 18 ans d'accéder à des activités sportives et culturelles à Groix et Lorient grâce à des partenariats établis avec différents prestataire. Ces partenariats sont concrétisés par le chéquier Pass'grek. Le coût réel des activités proposées s'élève à 200 € pour un chéquier proposé aux familles à un prix qui se veut accessible.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le budget communal ;
 Vu l'avis de la commission finances du 27/06/2022 ;
 Considérant la nécessité d'adapter le tarif de vente du Pass'grek ;

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- de fixer le tarif du Pass'grek à 15 €.

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 01/07/2022
Affichage et publication	Le 01/07/2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan		Séance du conseil municipal du 30 juin 2022			
Arrondissement de Lorient					
Commune de Groix					
Date de convocation : 26/06/2022		L'an deux mil vingt-deux,			
Date d'affichage de la convocation : 27/06/2022		Le trente avril à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la délibération : 01/07/2022		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
En exercice	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Quorum	10	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Présents	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Représentés	0	Madame Dominique JUDDE	x		
Votants	19	Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : André ROMIEUX		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n°: CM-2022-19-3		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
Objet : Droits de préemption		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 5.6 Exercice des pouvoirs locaux		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 0 Contre 0 Abstentions 0			

19-Délégation du droit de préemption au maire - précisions

Par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au maire le pouvoir de déléguer l'exercice des droits de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien, comme le permet l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles peut intervenir ce type de délégation.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment :

- dans sa partie législative, le livre II, titre I (chapitres I, II et III), titre II (chapitre I), titre III et titre IV, les articles L. 111-11, L. 123-2, L. 123-17 et L. 311-2
- dans sa partie réglementaire, le livre II, titre I (chapitres I, II et III),

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2019, adoptant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 juillet 2021, modifiant pour la dernière fois, le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2019, instituant le Droit de Prémption Urbain sur toutes les zones urbaines (U) et d'urbanisation future (1AU) du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 déléguant au maire le pouvoir de déléguer l'exercice des droits de prémption, à l'occasion de l'aliénation d'un bien,

Considérant qu'il y a lieu, pour respecter les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, de préciser les conditions dans lesquelles le maire pourra déléguer l'exercice des droits de prémption, aux personnes mentionnées à l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme

Il est proposé au Conseil municipal :

De déléguer au maire le pouvoir d'exercer, au nom de la commune, les droits de prémption et de priorité définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits de préemptions et de priorité à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme, dans les conditions suivantes : pour toute aliénation ne dépassant pas 1 500 000 €.

- Certifié exécutoire	
- Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 01/07/2022
Affichage et publication	Le 01/07/2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan		Séance du conseil municipal du 30 juin 2022			
Arrondissement de Lorient					
Commune de Groix					
Date de convocation : 26/06/2022		L'an deux mil vingt-deux,			
Date d'affichage de la convocation : 27/06/2022		Le trente avril à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la délibération : 01/07/2022		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
En exercice	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Quorum	10	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Présents	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Représentés	0	Madame Dominique JUDDE	x		
Votants	19	Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : André ROMIEUX		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n°: CM-2022-20-3		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
Objet : Instauration d'un périmètre d'étude		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 2.1.1 Urbanisme		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 0 Contre 0 Abstentions 0			

20 - Prise en considération de la mise à l'étude d'une opération d'aménagement dans le secteur du collège Saint Tudy – Détermination du périmètre concerné au titre de l'article L. 424-1 du Code de l'Urbanisme.

La récente étude de revitalisation du centre bourg de l'île de GROIX a mis exergue un certain nombre de points de vigilance : contrôle et densification de l'urbanisation, intégration des jeunes, conservation d'un équilibre entre résidents permanents et secondaires.

Le collège Saint Tudy qui jouxte le secteur concerné par l'OAP de Landost, destinée à recevoir de l'habitat, sera proposé à la vente en septembre.

La commune a donc tout intérêt à intégrer à sa réflexion d'ensemble le devenir de cet espace et éventuellement à en avoir la maîtrise pour mener à bien ses projets émergents.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.424-1, R.424-24, R.151-52 et R.151-53

Vu le Plan Local d'Urbanisme adopté le 5 décembre 2019 et mis à jour le 21 juillet 2021 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2019, instituant le Droit de Préemption Urbain sur toutes les zones urbaines (U) et d'urbanisation future (1AU) du Plan Local d'Urbanisme,

Description du périmètre : parcelle bâtie AC 448, 1 803 m², route de Pen Men.

Considérant que ce secteur soulève plusieurs enjeux d'aménagement à l'échelle de la commune, dont sa position stratégique en sortie de centre bourg et à proximité directe d'un secteur concerné par une OAP.

Considérant que la parcelle AC 448 appartient à des propriétaires privés ;

Considérant la volonté de la commune de lancer une opération d'urbanisation durable à vocation de logements sur ce secteur afin de poursuivre la cohérence urbaine en limite d'agglomération sur ce secteur, assurer la mise en œuvre d'une densité de logements élevée,

Considérant la nécessité de définir un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations sur la parcelle AC 448 et susceptibles de compromettre la réalisation de l'opération d'aménagement prévu sur le secteur ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- D'approuver la prise en considération de la mise à l'étude d'un projet de réalisation d'une opération d'aménagement dans le secteur du collège figurant sur le plan annexé ;
- D'approuver la création d'un périmètre, conformément au plan joint en annexe, à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire susceptibles de compromettre la réalisation de l'opération ou de la rendre plus onéreuse ;
- De décider que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R424-24 du code de l'urbanisme, d'un affichage pendant un mois en mairie et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, (lorsqu'il s'agit d'un arrêté préfectoral :) « et d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département » ;
- De décider que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R151-52 du code de l'urbanisme, du report au Plan Local d'Urbanisme du périmètre à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire.

- Certifié exécutoire	
- Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 01/07/2022
Affichage et publication	Le 01/07/2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON



Département du Morbihan		Séance du conseil municipal du 30 juin 2022			
Arrondissement de Lorient					
Commune de Groix					
Date de convocation : 26/06/2022		L'an deux mil vingt-deux,			
Date d'affichage de la convocation : 27/06/2022		Le trente avril à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la délibération : 01/07/2022		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
En exercice	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Quorum	10	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Présents	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Représentés	0	Madame Dominique JUDDE	x		
Votants	19	Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : André ROMIEUX		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n°: CM-2022-21-3		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
Objet : Cession de bien immeuble		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 3.2 Aliénations		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 0 Contre 0 Abstentions 0			

21-Cession de la parcelle AE 735

La commune est propriétaire d'une parcelle non bâtie de 17m² située à Locmaria. Les propriétaires de la parcelle voisine 5AE 330) ont fait part de leur souhait d'acquérir ce bien et acceptent le prix qui leur a été proposé.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-10 et suivants, et l'article L. 2241-1 ;

Vu l'article L. 3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- D'approuver le principe de la cession de la parcelle cadastrée AE 735 d'une superficie totale de 17m² au profit de [REDACTED] pour la somme de 1 000 euros ;
- D'autoriser le Maire à signer les actes correspondants, lui donner tous pouvoirs à cet effet ainsi que, d'une façon générale, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de la présente transaction ;
- De faire supporter à [REDACTED], les frais d'acte notarié, de mutation, de publicité foncière et de géomètre consécutifs à cette vente.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215600693-20220630-CM_2022_21_CES-DE

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 01/07/2022
Affichage et publication	Le 01/07/2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON



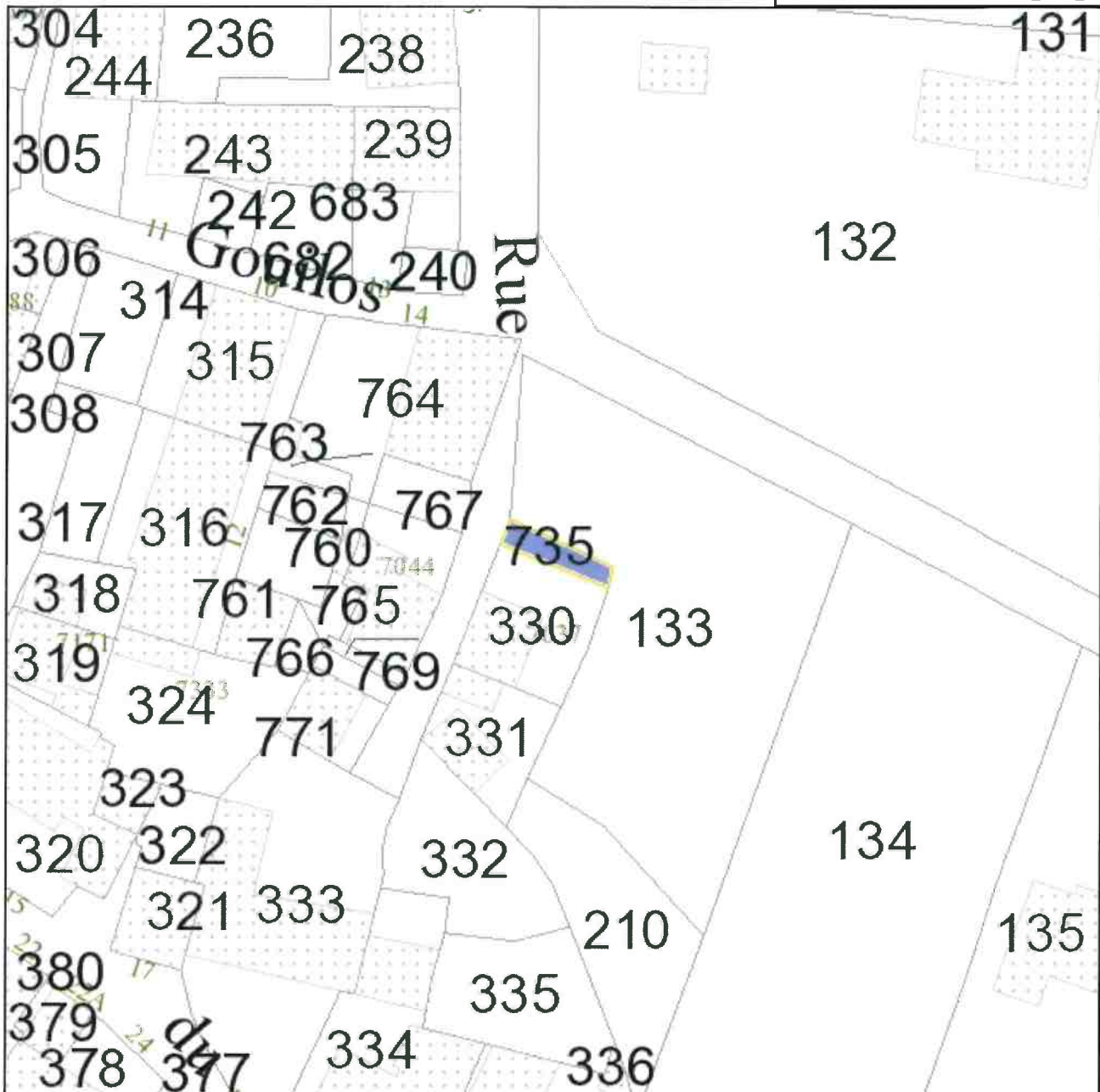
RENSEIGNEMENT D'URB

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 056-215600693-20220630-CM_2022_21_CES-DE



Date : 05/04/2022

Echelle : 1:500

Parcelle	560069 AE0735	
Commune	GROIX	Le terrain est bâti : Non
Adresse	LOCMARIA	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	17m ²	
Propriétaire(s)	+00009	
COMMUNE DE GROIX (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zonages	Uar	17m ²
Informations	Zone d'assainissement collectif/non-collectif, eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets (Zonage EU)	17m ²
Informations	Périmètre du droit de préemption urbain (DPU)	17m ²
Informations	Secteur soumis à une Redevance d'Archéologie Préventive (R.A.P.)	17m ²
Informations	Secteur soumis à une Taxe d'Aménagement (part communale) (TX COMMUNE)	17m ²
Informations	Zonage sismique	17m ²
Informations	Secteur soumis à une Taxe d'Aménagement (part départementale)	17m ²
Assiettes	CMH	17m ²
Assiettes	Exterieur	17m ²
Assiettes	Groix	17m ²
Assiettes	Centres	17m ²

Département du Morbihan		Séance du conseil municipal du 30 juin 2022			
Arrondissement de Lorient					
Commune de Groix					
Date de convocation : 26/06/2022		L'an deux mil vingt-deux,			
Date d'affichage de la convocation : 27/06/2022		Le trente avril à dix-sept heures,			
Date d'affichage de la délibération : 01/07/2022		Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Monsieur Thierry BIHAN	x		
Nombre de conseillers		Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	x		
		Monsieur Christophe CANTIN	x		
En exercice	19	Monsieur Victor DA SILVA	x		
Quorum	10	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	x		
Présents	19	Jean-Claude JAILLETTE	x		
Représentés	0	Madame Dominique JUDDE	x		
Votants	19	Madame Laura LAMOUREC	x		
		Monsieur Gilles LE MENACH	x		
Secrétaire de séance : André ROMIEUX		Madame Marie-José MALLET	x		
		Monsieur Bernard PENHOET	x		
Délibération n°: CM-2022-17-3		Madame Marie-Françoise ROGER	x		
		Monsieur André ROMIEUX	x		
Objet : Subventions aux associations		Madame Françoise ROPERHE	x		
		Monsieur André STEPHANT	x		
		Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD	x		
Matière : 7.5 Subventions		Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	x		
		Monsieur Erwan TONNERRE	x		
		Monsieur Dominique YVON	x		
		Sens du vote : Unanimité			
		Pour 0 Contre 0 Abstentions Membres des CA			

22 - Finances – Subventions 2022

Pour l'accomplissement des missions d'intérêt général présentant un intérêt pour des habitants de la commune, les associations de la loi du 1er juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

L'attribution d'une subvention est une libéralité et non un droit.

Au titre de l'article L 1611-4 du CGCT, toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention. Les associations qui ont ainsi reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions, sont tenues, selon le même article, de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations concernées ;
Vu la délibération du 07/04/2022 portant adoption du budget primitif ;
Vu l'avis de la commission finances du 27/06/2022.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION	Commentaires
A LA LIGNE	200 €	
AMICALE DES POMPIERS	1 000 €	
AMICALE DU CIP GROIX	1 200 €	
AMICALE GROISILLONE - CHASSE	500 €	
AMICALE LAIQUE	3 936 €	82 élèves (48€ par élève en 2021)
ANCR'AGE	- €	Ne demande pas de subvention
APEL SAINT TUDY	Abstention Christophe CANTIN 3 552 €	74 élèves (48€ par élève en 2021)
ASAN GX	750 €	
ATELIER ART & CREATION	Abstention Chantal HUET 300 €	
ATELIER GRENAT	- €	Ne demande pas de subvention
AUMIG	- €	Ne demande pas de subvention
CARTOPHILES	200 €	
CENTRE NAUTIQUE GROIX	XXXX	
CERCLE CELTIQUE BARDE BLEIMOR	1 000 €	
CINEF'ILES	500 €	
CLUB DU GRAND LARGE	- €	Ne demande pas de subvention
ENEZIG	- €	Ne demande pas de subvention
FIFIG	10 000 €	
FOCALE	600 €	
GREK RANDO	400 €	
GROIX MULTISPORTS	200 €	
GROIX SUR PISTE	- €	
GYM GREC	Abstention Françoise ROPERHE 300 €	
IAC	- €	
ILE DE GROIX 4001	- €	Ne demande pas de subvention
ILE TEATRO	400 €	
LA GROISILLONNE	1 200 €	
LA KLEIENN	Abstention Dominique JUDDE 400 €	
LA LANTERNE MAGIQUE	500 €	
LES CHATS LIBRES	600 €	
LES P'TITS BOUTS D'CHOUX	300 €	
LES PERIS EN MER	1 100 €	
MUSICANOU	XXXX	
MUSIQUE A GROIX	6 000 €	
NO FEDERATION	- €	Ne demande pas de subvention
OKINA GROIX	400 €	
PALETTE SURPRISE	300 €	
POKER CLUB	- €	
QI GONG	300 €	
REDADEG	250 €	
RESEAU MER GROIX	200 €	
RUBATO	200 €	
SAINT GUNTHIERN	Abstention Marie-José MALLET 400 €	
SUBAGREC	1 000 €	
USG	2 000 €	
TOTAL	40188	

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

- Certifié exécutoire	
- Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 01/07/2022
Affichage et publication	Le 01/07/2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Dominique YVON



Compte administratif 2021

Budget principal

Rapport d'analyse

Séance du 30 juin 2022

Table des matières

Table des matières	2
Partie 1 : Analyse des résultats du budget 2021	3
I Fonctionnement	3
II Investissement	4
Partie 2 : La section de fonctionnement	5
I Les recettes	5
a. La fiscalité.....	6
b. Les dotations et subventions	7
c. Les produits des services	7
d. Autres produits.....	8
III Les dépenses	8
a. Les charges à caractère général	10
b. Les charges de personnel.....	13
c. Les autres charges de gestion courante	13
d. Les charges financières	14
e. Les charges exceptionnelles	14
Partie 3 : L'évolution de la situation financière et des ratios financiers	14
Partie 4 : La section d'investissement	16
I Les recettes	16
II Les dépenses	17
Partie 5 : Proposition d'affectation du résultat	20
Partie 6 : Coût par service	21

Partie 1 : Analyse des résultats du budget 2021

La lecture des principales données relatives à l'exécution du budget 2021, peut se présenter de la manière suivante :

		CA 2019	CA 2020	CA 2021	2020/2021
Fonctionnement	Recettes de fonctionnement	3 688 349,91 €	4 141 746,26 €	3 813 481,75 €	-7,93 %
	Dépenses de fonctionnement	2 751 907,35 €	2 958 467,67 €	2 769 059,75 €	-6,40 %
	Résultat de l'exercice	936 442,56 €	1 183 278,59 €	1 044 422,00 €	-11,73 %
	Résultat reporté	374 923,36 €	480 804,85 €	300 000,00 €	-37,60 %
	Résultat de clôture	1 311 365,92 €	1 664 083,44 €	1 344 422,00 €	-19,21 %
Investissement	Recettes d'investissement	4 683 186,04 €	2 456 043,97 €	2 546 871,76 €	+3,70 %
	Dépenses d'investissement	4 171 177,70 €	1 555 886,80 €	2 170 251,94 €	+39,49 %
	Résultat de l'exercice	512 008,34 €	900 157,17 €	376 619,82 €	-58,16 %
	Résultat reporté	-518 118,72 €	-6 110,38 €	894 046,79 €	
	Résultat de clôture	-6 110,38 €	894 046,79 €	1 270 666,61 €	+42,13 %
Total	Recettes totales	8 371 535,95 €	6 597 790,23 €	6 360 353,51 €	-3,60 %
	Dépenses totales	6 923 085,05 €	4 514 354,47 €	4 939 311,69 €	+9,41 %
	Résultat global de l'exercice	1 448 450,90 €	2 083 435,76 €	1 421 041,82 €	-31,79 %
	Résultat global reporté	-143 195,36 €	474 694,47 €	1 194 046,79 €	+151,54 %
	Résultat global de clôture	1 305 255,54 €	2 558 130,23 €	2 615 088,61 €	+2,23 %

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 301 737,00	3 989 300,25	11 291 037,25
Titres de recettes émis (b)	2 546 871,76	3 970 035,85	6 516 907,61
Réductions de titres (c)		156 409,85	156 409,85
Recettes nettes (d = b - c)	2 546 871,76	3 813 626,00	6 360 497,76
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 301 737,00	3 989 300,25	11 291 037,25
Mandats émis (f)	2 170 251,94	2 890 451,66	5 060 703,60
Annulations de mandats (g)		121 247,66	121 247,66
Dépenses nettes (h = f - g)	2 170 251,94	2 769 204,00	4 939 455,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	376 619,82	1 044 422,00	1 421 041,82
(h - d) Déficit			

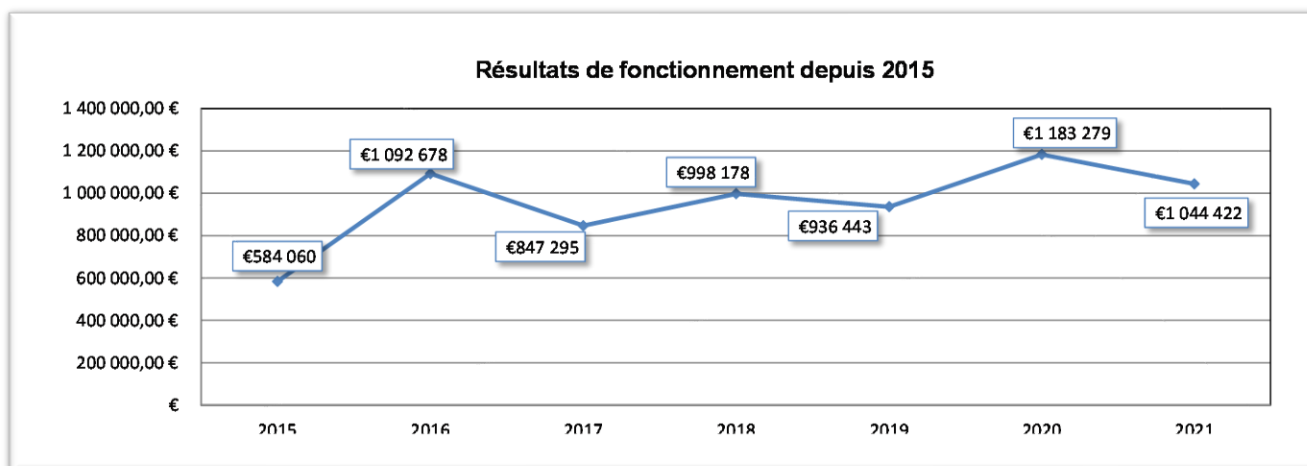
I - Budget principal				
Investissement	894 046,79		376 619,82	1 270 666,61
Fonctionnement	1 664 083,44	1 364 083,44	1 044 422,00	1 344 422,00
TOTAL I	2 558 130,23	1 364 083,44	1 421 041,82	2 615 088,61

Extrait du compte de gestion

I Fonctionnement

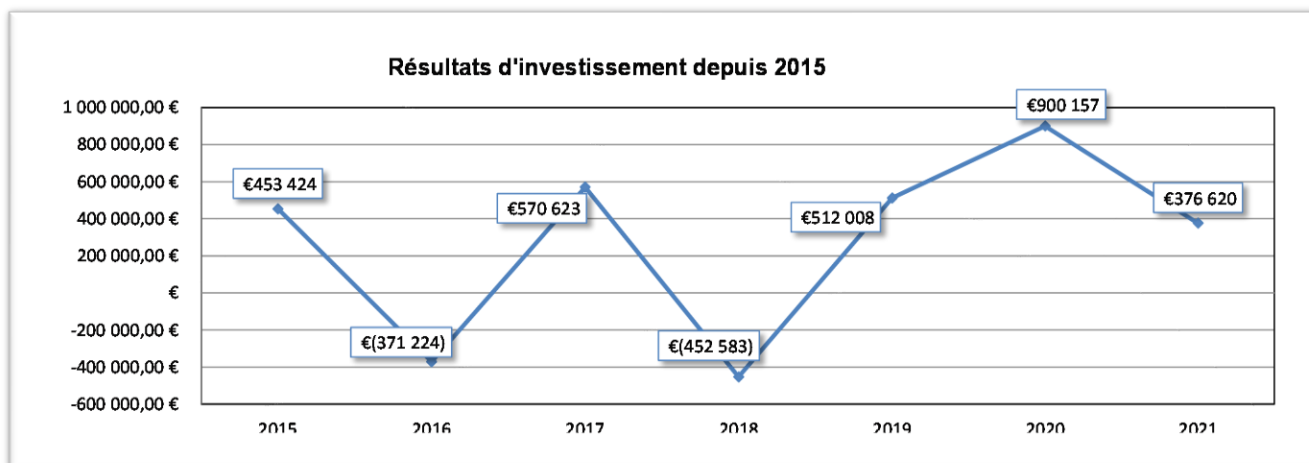
Au 31 décembre 2021, la section de fonctionnement a enregistré un excédent de 1 044 422.00 €. Ajouté au résultat reporté de 2020, le résultat de clôture est de 1 344 422.00 €.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le résultat de fonctionnement tend à augmenter depuis 2015 pour se situer aux alentours d'1 000 000 €.



II Investissement

Quant à l'investissement, le résultat de l'exercice est aussi excédentaire à hauteur de 376 619.82 €. Le report de 2020 d'un montant de 894 046.79 € fixe le résultat de clôture à 1 270 666.61 €.

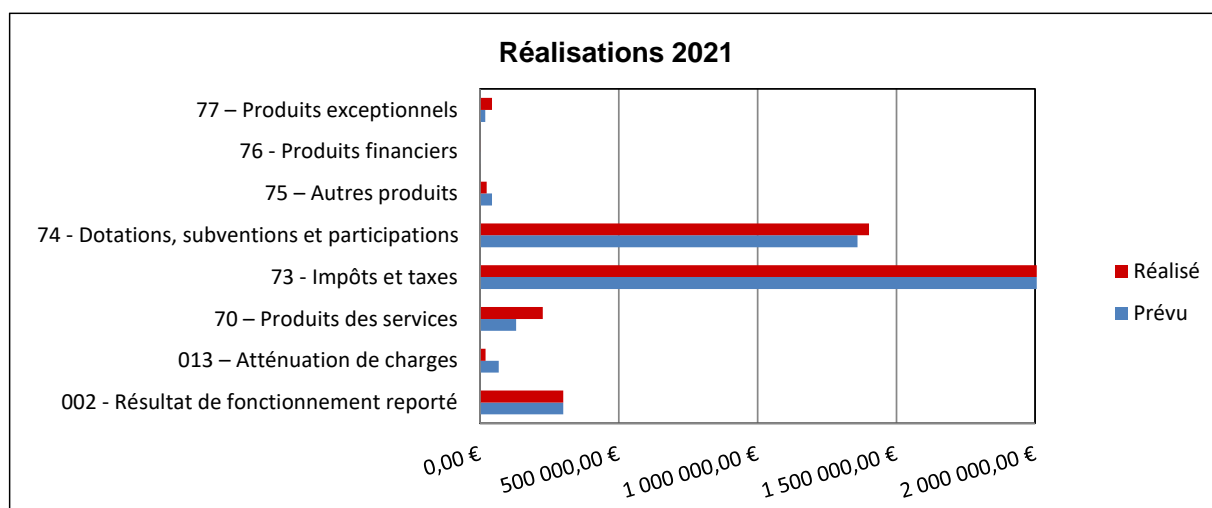


Le montant des restes à réaliser s'élève à 2 505 987.84 € en dépenses et à 2 312 628.33 € en recettes soit un résultat de -193 359.51 € qui vient diminuer l'excédent constaté.

Partie 2 : La section de fonctionnement

I Les recettes

Au niveau national, en 2021, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 5,0 %, soit beaucoup plus que ce qui avait été envisagé lors des votes des budgets primitifs (+ 1,5 %). Cela marque un retour à la croissance, après une année 2020 affectée par des pertes de recettes. Pour 2021, une partie de la dynamique vient de forte progression des produits de droit de mutation à titre onéreux (DMTO). Sans cette ressource, les recettes de fonctionnement progressent de 3,3%



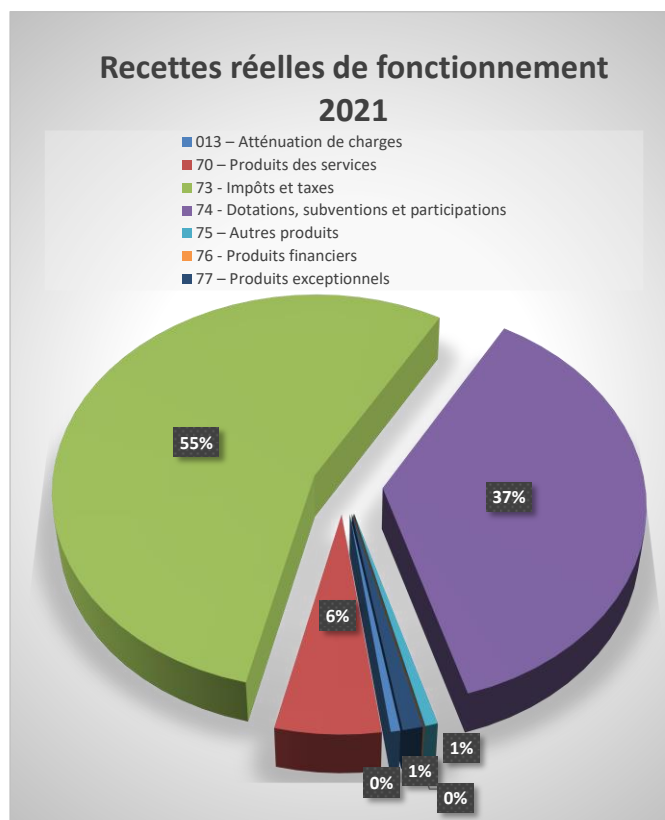
	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
002 - Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00 €	300 000,00 €	100,00%
013 - Atténuation de charges	67 779,00 €	20 599,10 €	30,39%
70 - Produits des services	130 813,00 €	226 894,03 €	173,45%
73 - Impôts et taxes	2 053 301,00 €	2 074 044,54 €	101,01%
74 - Dotations, subventions et participations	1 360 233,00 €	1 401 040,18 €	103,00%
75 - Autres produits	44 000,00 €	24 415,72 €	55,49%
76 - Produits financiers	30,00 €	35,80 €	119,33%
77 - Produits exceptionnels	19 000,00 €	43 599,25 €	229,47%

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021
013 - Atténuation de charges	86 869,21 €	71 064,01 €	20 599,10 €	-50 464,91 €
70 - Produits des services	241 437,66 €	165 377,86 €	226 894,03 €	61 516,17 €
73 - Impôts et taxes	2 001 360,93 €	2 007 780,20 €	2 074 044,54 €	66 264,34 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 299 306,20 €	1 347 555,65 €	1 401 040,18 €	53 484,53 €
75 - Autres produits	53 327,74 €	41 558,75 €	27 415,72 €	-14 143,03 €
76 - Produits financiers	47,74 €	35,80 €	35,80 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	6 000,43 €	457 574,85 €	43 599,25 €	-413 975,60 €
Total	3 688 349,91 €	4 090 947,12 €	3 793 628,62 €	-297 318,50 €

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 3 793 628.62 € (retrait de 19 997.38 € du compte 74 imputé par erreur en fonctionnement, il s'agit d'une subvention d'investissement) contre 4 090 947.85 € en 2020. Pour mémoire, 2020 avait enregistré des recettes exceptionnelles liées à des ventes de bâtiments (77). Hors recettes exceptionnelles, l'évolution est de +3.21 % entre 2020 et 2021.

Le taux de réalisation est de 103.14 %.

Comme le montre le graphique, les recettes proviennent essentiellement de la fiscalité et des différentes dotations octroyées à la commune.

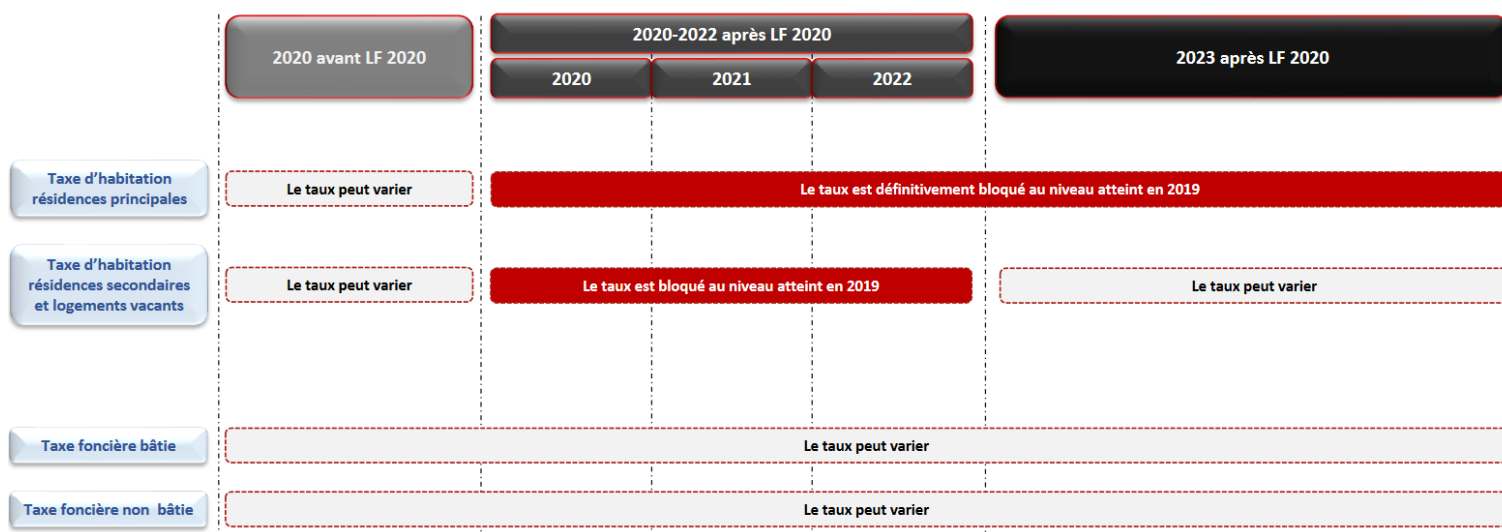


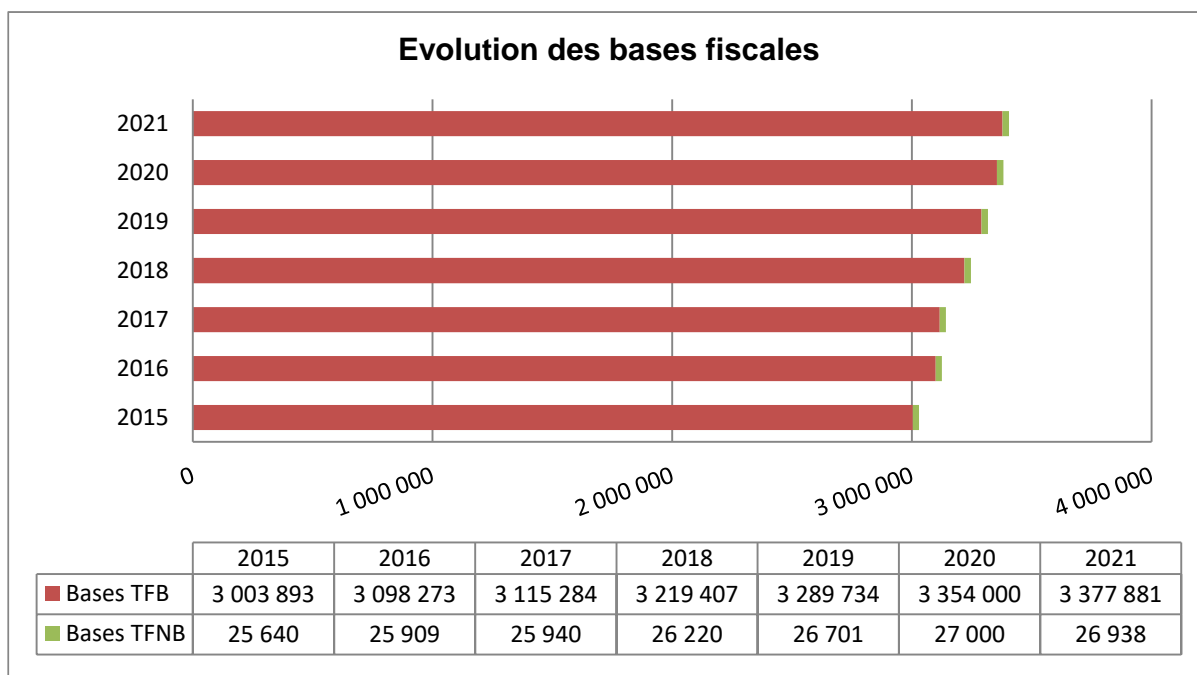
a. La fiscalité

Le dynamisme des recettes fiscales provient de l'augmentation des bases de la fiscalité puisque les taux n'ont pas changé.

A partir du 1er janvier 2023, la taxe d'habitation ne sera plus qu'une imposition locale sur les résidences secondaires et les logements vacants. Elle sera calculée d'après la valeur locative des habitations et de leurs dépendances, tels que garages, jardins d'agrément, parcs et terrains de jeux.

Il est interdit d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants en 2021 et 2022. C'est l'État qui perçoit le produit de la THp. Les communes conservent le produit de la TH sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...).





	2019	2020	Prévu	Réalisé	Evolution moyenne
73111 - Taxes foncières et d'habitation	1 716 154,00 €	1 733 068,00 €	1 783 280,00 €	1 779 647,00 €	+1,83 %
73223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	69 634,00 €	70 725,00 €	69 000,00 €	73 983,00 €	+3,08 %
73224 - Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5 000 hab	- €	99 458,71 €	96 021,00 €	96 021,54 €	
73341 - Taxe barnier	120 067,00 €	101 358,49 €	105 000,00 €	123 959,00 €	+1,61 %

b. Les dotations et subventions

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
7411 - Dotation forfaitaire	418 564,00 €	421 495,00 €	420 547,00 €	- 948,00 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	264 045,00 €	272 939,00 €	286 838,00 €	13 899,00 €
74127 - Dotation nationale de péréquation	67 401,00 €	64 233,00 €	67 751,00 €	3 518,00 €
7461 - Dotation d'insularité	519 403,00 €	522 094,00 €	518 679,00 €	- 3 415,00 €
7478 - Autres organismes (CAF...)	32 480,49 €	37 956,26 €	69 840,05 €	31 883,79 €
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 230,00 €	3 455,00 €	13 335,00 €	9 880,00 €
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	48 517,00 €	52 913,00 €	- €	- 52 913,00 €

c. Les produits des services

SERVICE	2020	2021	Evolution
CANTINE	14 423,70 €	25 375,26 €	10 951,56 €
ALSH	13 080,80 €	14 323,02 €	1 242,22 €
MUSEE	7 383,30 €	9 335,00 €	1 951,70 €
DROITS DE PLACE	1 176,00 €	8 915,69 €	7 739,69 €
CIMETIERE	11 066,00 €	8 151,00 €	-2 915,00 €
MEDIATHEQUE	4 074,20 €	3 867,45 €	-206,75 €
MSAP	1 032,60 €	1 037,55 €	4,95 €
TENNIS	1 673,60 €	430,00 €	-1 243,60 €

L'impact du confinement en 2020 est mis en évidence par les chiffres de 2021.

A noter : + 65 512,88 € de remboursement de frais par le CCAS (temps agents, divers frais de structure...). Les paiements de 2020 ont été imputés par erreur au chapitre 74. Les refacturations entre le budget principal de la commune et ses budgets annexes constituent des flux croisés (les opérations qui se trouvent en miroir dans les deux comptabilités) qui doivent être neutralisés, afin de ne pas majorer artificiellement les masses agrégées. Les charges de personnel sont imputées en dépense sur le compte 6215 et en recette sur le compte 70841. Alors que la part de la refacturation correspondant aux autres frais est imputée sur le compte 62871 et 70873.

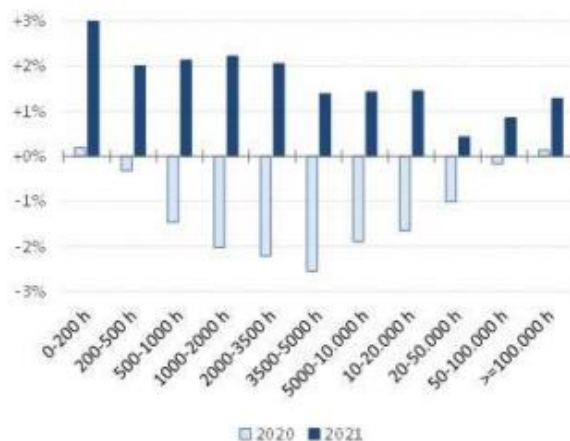
d. Autres produits

Une diminution liée à la vente des logements du Kra et une facturation tardive du VVF qui, en conséquence, abondera l'exercice 2022 de 20 000.00 €.

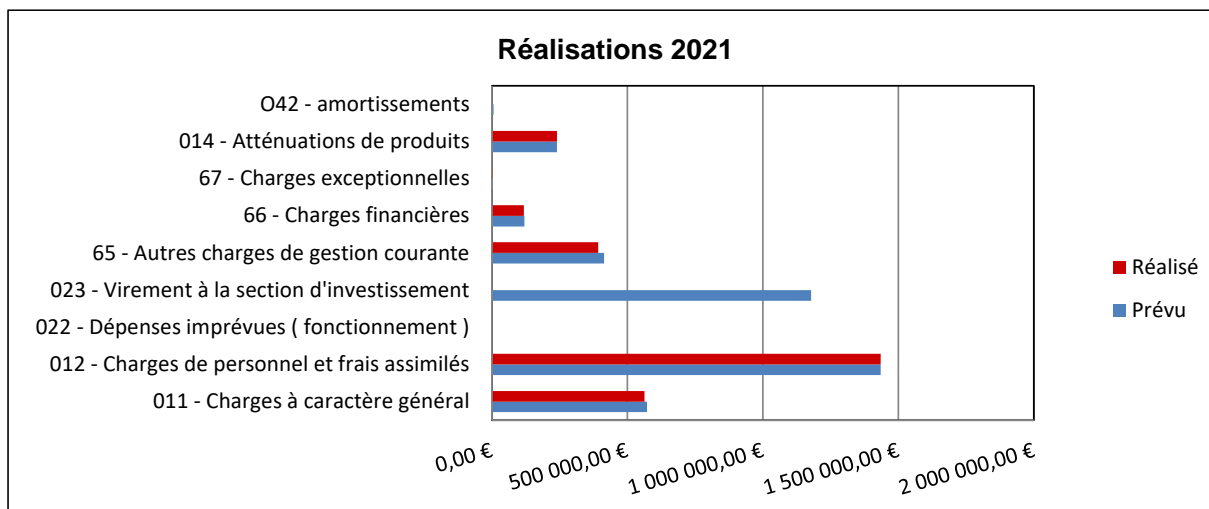
III Les dépenses

A GROIX, comme au niveau national, les dépenses des communes sont revenues en 2021 à des tendances d'avant la crise sanitaire de 2020 : l'augmentation des dépenses de fonctionnement a été plus forte pour les petites communes que pour les grandes.

Taux de croissance en 2020 et 2021 des dépenses de fonctionnement des communes selon leur taille

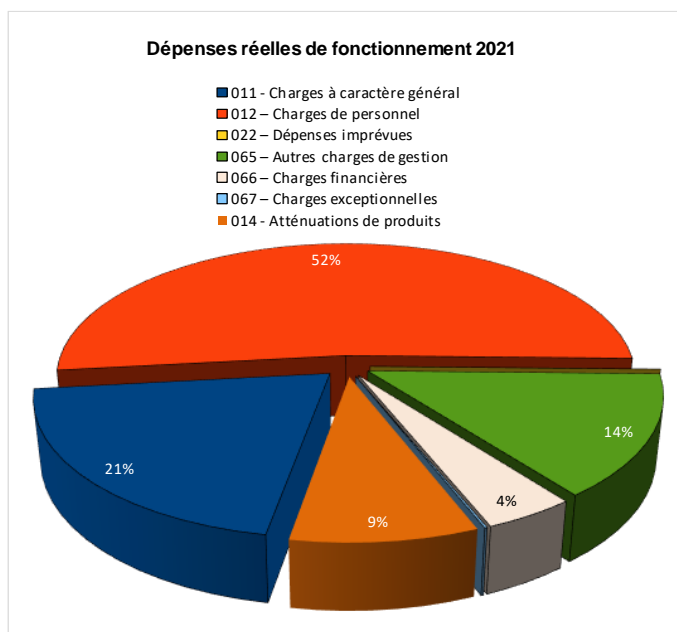


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.



	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	573 350,00 €	564 071,78 €	98,38%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 434 876,00 €	1 434 830,22 €	100,00%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	0,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	1 178 576,00 €	0,00 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	414 537,00 €	393 081,98 €	94,82%
66 - Charges financières	121 000,00 €	118 636,61 €	98,05%
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	3 379,86 €	67,60%
014 - Atténuations de produits	241 091,00 €	241 059,30 €	99,99%
O42 - amortissements	6 726,00 €	0,00 €	0,00%

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021
011 - Charges à caractère général	484 098,86 €	482 721,95 €	564 071,78 €	81 349,83 €
012 – Charges de personnel	1 528 100,25 €	1 421 976,59 €	1 434 830,22 €	12 853,63 €
022 – Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
065 – Autres charges de gestion	211 670,41 €	208 716,35 €	393 081,98 €	184 365,63 €
066 – Charges financières	129 917,96 €	126 391,08 €	118 636,61 €	-7 754,47 €
067 – Charges exceptionnelles	210 921,87 €	763,41 €	3 379,86 €	2 616,45 €
014 - Atténuations de produits	187 198,00 €	239 459,15 €	241 059,30 €	1 600,15 €
Total	2 751 907,35 €	2 480 028,53 €	2 755 059,75 €	275 031,22 €



Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'est élevé en 2021 à 2 755 059,75 € contre 2 480 028,53 € en 2020 soit une hausse de 11,09% et un retour au niveau des dépenses de 2019.

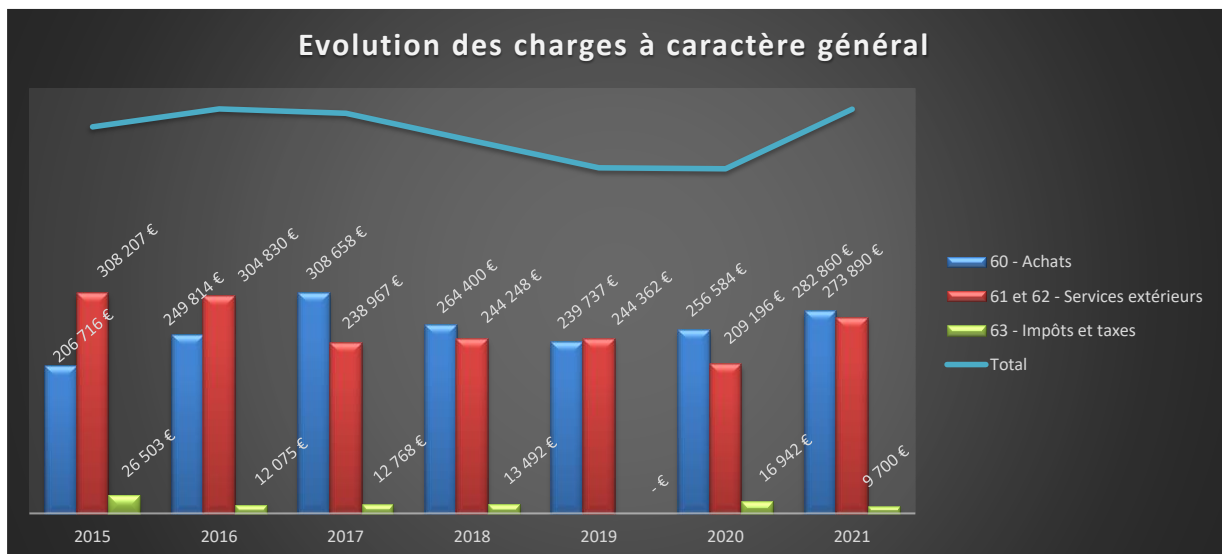
Le taux de réalisation est de 69.31 %.

A noter : 188 308.00 € ont été votés lors de décisions modificatives en cours d'année :

- chapitre 011 : cantine (plus de repas servis), dépenses mobilières (maintenance copieurs, caisses enregistreuses...), + 11 000.00 €
- chapitre 012 : compte tenu de la pérennisation de certains postes et passage des frais de prise en charge de la conservatrice du patrimoine du chapitre 012 à 65, - 19 000 €
- chapitre 014: dégrèvement taxe habitation sur les logements vacants (la commune verse à l'Etat l'équivalent des dégrèvements qu'elle a octroyés), + 1 445.00 €
- chapitre 65 (personnel pris en charge par le CNFPT, années 2020 et 2021), + 147 000.00 €
- La constitution de provisions comptables (compte 6817) une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque estimé à partir d'informations communiquées par le comptable. Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. + 6 726.00 €
- chapitre 012 :
 - régularisation d'opérations de 2016 : annulation de mandats (17 095.00 €) relatifs à la révision du PLU (facturation de la mise à disposition des agents de l'agglomération) en vue d'une réimputation, + 17 095.00 €
 - versement d'une avance sur le Complément indemnitaire annuel (CIA) de 100 € net à chaque agent, + 9 740.00 €
 - remboursement de trop-perçus sur un contrat unique d'insertion de 2020
- chapitre 014 : rattachement de la totalité des Attributions de compensation (AC) 2021 sur l'exercice, + 18 402.00 €

- chapitre 011 : réaffectés au 012, - 4 100.00 €.

a. Les charges à caractère général



Un focus peut être fait sur quelques lignes :

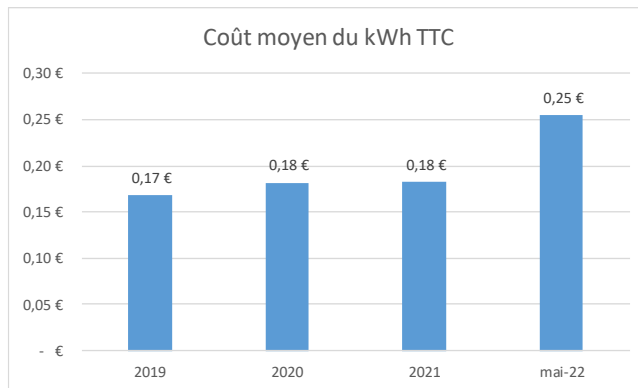
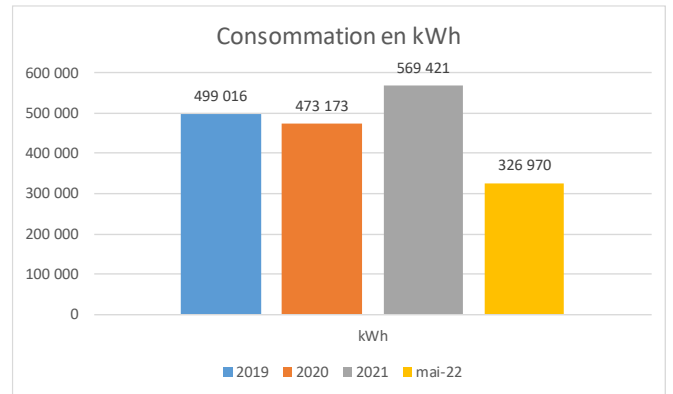
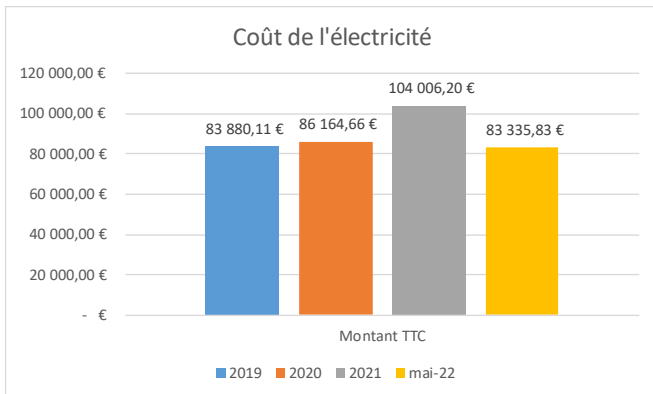
- Personnel affecté par l'EPCI : + 17 095 € car une facture datant de 2018 a été réglée en 2021.
- Personnel extérieur : - 26 391 € compte tenu de la réaffectation des charges liées à la prise en charge du conservateur au chapitre 65.
- Honoraires +3 451 € pour des prestations de conception d'affiche et autres travaux pour l'exposition « Le commerce des années 1 900 à nos jours », 2 606 € pour Lorient Agglomération suite au paiement d'une facture d'assainissement collectif de 2020 et 2 023 € pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance de la commune.
- Frais d'actes et de contentieux : +6 850 € pour la SMACL (franchise pour l'octroi de dommages et intérêts suite à la délivrance d'un certificat d'urbanisme positif pris en méconnaissance de la Loi Littoral),
- Catalogues et imprimés : +5 430.02 € pour des travaux d'impression pour l'exposition au musée, les bâches bourg piéton et l'édition des chéquiers Pass'grek.
- Contrats : + 12 756 €. Les augmentations ou nouvelles dépenses ayant eu le plus d'impact sont les suivantes :

Prestataire	2020	2021	Différence	
SA ESOD		5 425,20 €	5 425,20 €	Frelons
SA DALKIA		3 071,80 €	3 071,80 €	Maintenance chauffage éco
EPA CDG	- €	2 670,00 €	2 670,00 €	Enquête administrative
SAS AIGA	- €	2 510,77 €	2 510,77 €	Portail famille
SA FABRICE LE FORT	8 049,12 €	10 500,00 €	2 450,88 €	Epareuse

- Taxes foncières : - 11 122 € compte tenu de dégrèvements demandés sur les bâtiments communaux non soumis à taxe foncière :
 - 7471 Le Bourg, parcelle AC 200, des toilettes publiques,
 - 5332 Maison de Kerlard, parcelle ZN 288, affectée à un service public culturel en lien avec le musée,
 - 6934 rue du Général de Gaulle, parcelle AD 188, le Musée,
 - 18 impasse de la Mairie, parcelle AC 372, l'Espace France Services,
 - 9002 impasse de la Mairie, parcelle AC 716, le Pôle Enfance,
 - 1 rue des Thoniers, parcelle AD 19, la Médiathèque.
- Eau : - 10 578 € pour une consommation qui passe de 2 642 à 1 588 m3. Quelques sites :

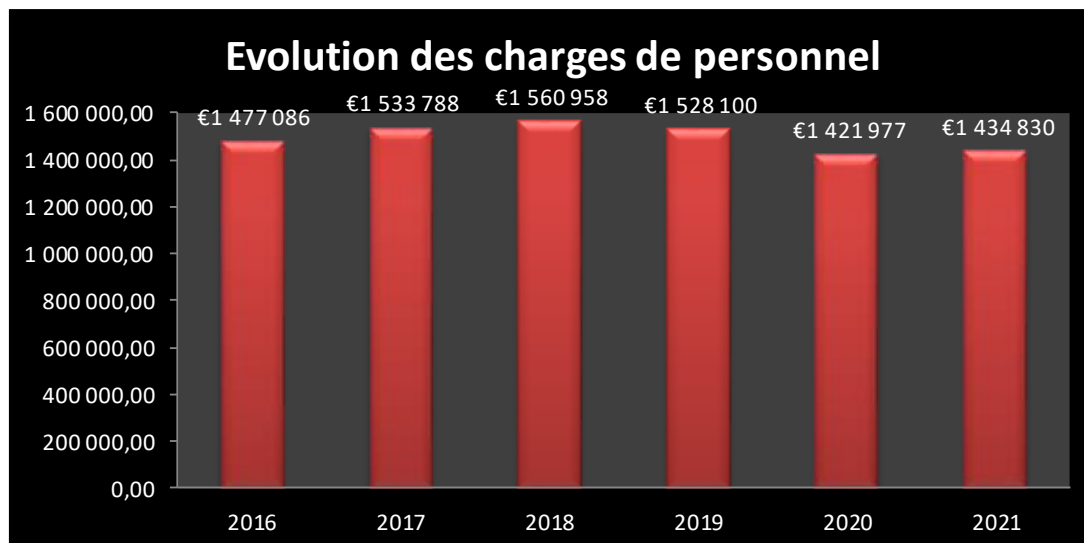
Sites	Factures		Consommation		Prix moyen TTC/m3	
	2020	2021	2019-20	2020-21	2019-20	2020-21
Cimetière	294,71 €	287,83 €	84	82	4,85 €	4,79 €
Complexe	323,96 €	178,99 €	45	22	7,20 €	8,14 €
Dojo	141,69 €	138,36 €	8	7	17,71 €	19,77 €
Ecole publique	1 153,80 €	657,69 €	97	128	7,21 €	8,88 €
Gripp	1 380,88 €	2 854,43 €	205	134	4,23 €	4,98 €
Pôle enfance	660,68 €	343,10 €	57	72	6,47 €	4,77 €
Salle des fêtes	4 433,68 €	568,86 €	502	135	14,07 €	4,21 €
WC publics halles	857,24 €	459,25 €	102	103	4,53 €	4,46 €
WC publics Port Méлите	308,73 €	371,71 €	60	56	5,15 €	6,64 €

- Alimentation : + 20 774 €. En moyenne, le nombre d'inscrits à la cantine est passé de 59 en 2020 à 75 en 2021. Le confinement de 2020 a abouti à la fermeture de la structure pendant 5.5 mois.
- Electricité : + 15 549 €, + 96 248 kWh. S'agissant de l'année 2022, nous pouvons observer que le montant des dépenses atteint en mai correspond à une année pleine antérieure



	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
60611 - Eau et assainissement	17 841,77 €	20 904,27 €	10 326,09 €	- 10 578,18 €
60612 - Énergie - Électricité	76 342,35 €	79 000,19 €	94 550,12 €	15 549,93 €
60618 - Autres fournitures non stockables	- €	29,40 €	4 229,52 €	4 200,12 €
60621 - Combustibles	4 373,10 €	6 415,44 €	5 310,48 €	- 1 104,96 €
60622 - Carburants	19 707,27 €	16 494,30 €	18 437,60 €	1 943,30 €
60623 - Alimentation	37 546,97 €	26 515,33 €	47 290,19 €	20 774,86 €
60624 - Produits de traitement	- €	692,00 €	3 826,12 €	3 134,12 €
60628 - Autres fournitures non stockées	- €	- €	1 965,33 €	1 965,33 €
60631 - Fournitures d'entretien	12 907,06 €	23 930,17 €	26 908,73 €	2 978,56 €
60632 - Fournitures de petit équipement	36 839,70 €	45 643,03 €	43 898,82 €	- 1 744,21 €
60633 - Fournitures de voirie	495,88 €	2 855,70 €	1 920,60 €	- 935,10 €
60636 - Vêtements de travail	2 126,77 €	8 276,98 €	7 819,26 €	- 457,72 €
6064 - Fournitures administratives	10 722,46 €	8 457,98 €	8 500,29 €	42,31 €
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	8 000,30 €	7 547,81 €	8 965,59 €	1 417,78 €
6067 - Fournitures scolaires	4 910,68 €	3 334,94 €	6 414,71 €	3 079,77 €
6068 - Autres matières et fournitures	7 922,91 €	6 486,48 €	6 163,58 €	- 322,90 €
6071 - Compteurs	- €	- €	- €	- €
611 - Contrats de prestations de services	69 402,75 €	49 968,63 €	62 724,82 €	12 756,19 €
6132 - Locations immobilières	1,00 €	- €	- €	- €
6135 - Locations mobilières	2 289,40 €	8 108,44 €	13 625,63 €	5 517,19 €
61521 - Terrains	5 833,50 €	4 652,54 €	4 686,80 €	34,26 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	9 031,84 €	10 322,05 €	9 927,96 €	- 394,09 €
615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	60,00 €	3 317,27 €	569,80 €	- 2 747,47 €
615231 - Entretien et réparations voiries	1 100,04 €	214,08 €	13 101,24 €	12 887,16 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	759,00 €	- €	- €	- €
61551 - Matériel roulant	20 338,59 €	15 617,86 €	19 394,73 €	3 776,87 €
61558 - Autres biens mobiliers	8 559,23 €	7 934,00 €	6 371,74 €	- 1 562,26 €
6156 - Maintenance	5 751,36 €	2 069,51 €	2 009,51 €	- 60,00 €
6161 - Assurance multirisques	13 595,48 €	27 987,29 €	18 920,00 €	- 9 067,29 €
6162 - Assurance obligatoire dommage - construction	- €	- €	- €	- €
6168 - Autres primes d'assurance	1 215,95 €	1 033,62 €	1 034,34 €	0,72 €
617 - Etudes et recherches	- €	- €	5 607,00 €	5 607,00 €
6182 - Documentation générale et technique	1 532,95 €	391,63 €	639,80 €	248,17 €
6184 - Versements à des organismes de formation	552,00 €	- €	- €	- €
6188 - Autres frais divers	8 530,01 €	5 674,88 €	3 259,99 €	- 2 414,89 €
6218 - Autre personnel extérieur	- €	26 391,45 €	- €	- 26 391,45 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 813,91 €	- €	1 055,00 €	1 055,00 €
6226 - Honoraires	4 356,61 €	6 877,45 €	12 182,49 €	5 305,04 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	535,59 €	1 357,40 €	9 223,60 €	7 866,20 €
6228 - Divers	686,04 €	210,60 €	120,00 €	- 90,60 €
6231 - Annonces et insertions	2 832,99 €	81,60 €	1 128,80 €	1 047,20 €
6232 - Fêtes et cérémonies	10 079,55 €	1 803,40 €	1 059,78 €	- 743,62 €
6233 - Foires et expositions	- €	- €	- €	- €
6236 - Catalogues et imprimés	8 817,36 €	1 313,04 €	6 743,06 €	5 430,02 €
6237 - Publications	104,00 €	40,00 €	- €	- 40,00 €
6238 - Divers	465,67 €	42,00 €	- €	- 42,00 €
6241 - Transports de biens	3 257,17 €	2 131,60 €	3 236,70 €	1 105,10 €
6247 - Transports collectifs	1 981,25 €	2 303,65 €	1 360,45 €	- 943,20 €
6251 - Voyages et déplacements	2 657,06 €	1 436,69 €	962,80 €	- 473,89 €
6256 - Missions	- €	- €	477,75 €	477,75 €
6257 - Réceptions	2 549,63 €	2 382,18 €	498,76 €	- 1 883,42 €
6261 - Frais d'affranchissement	12 429,55 €	9 948,44 €	11 784,93 €	1 836,49 €
6262 - Frais de télécommunications	22 683,75 €	22 722,43 €	24 778,49 €	2 056,06 €
627 - Services bancaires et assimilés	627,78 €	1,69 €	18,34 €	16,65 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	15 836,05 €	16 895,01 €	20 323,53 €	3 428,52 €
6284 - Redevances pour services rendus	4 094,58 €	2 203,95 €	5 375,91 €	3 171,96 €
62876 - A un GFP de rattachement	- €	- €	- €	- €
6288 - Autres services extérieurs	- €	153,00 €	72,00 €	- 81,00 €
631 - Impôts, taxes, ...sur rémunérations (administration des impôts)	- €	- €	- €	- €
63512 - Taxes foncières	- €	16 391,00 €	5 269,00 €	- 11 122,00 €
63513 - Autres impôts locaux	- €	551,00 €	- €	- 551,00 €

b. Les charges de personnel



Les charges de personnel ont atteint un niveau de 1 434 830,22 € contre 1 421 976,59 € en 2020, soit 12 854 € de plus. Il s'agit essentiellement :

- Octroi d'une avance sur le CIA 3 500 €.
- Pérennisation de 5 postes : 25 360 € (cependant – 19 743 € compte tenu du non remplacement d'un agent aux services techniques).
- Remplacement d'un agent malade à la cantine : + 6 5810 €.
- Augmentation du temps de travail de certains saisonniers au camping : + 274 heures soit 4 738 €.

c. Les autres charges de gestion courante

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
6518 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	- €	- €	451,92 €	451,92 €
6531 - Indemnités	60 281,96 €	73 291,00 €	75 139,30 €	1 848,30 €
6532 - Frais de mission	1 670,94 €	299,80 €	110,45 €	- 189,35 €
6533 - Cotisations de retraite	2 556,53 €	3 108,58 €	3 461,58 €	353,00 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	3 752,12 €	4 290,06 €	- €	- 4 290,06 €
6535 - Formation	2 431,08 €	811,03 €	928,16 €	117,13 €
65372 - Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de mandat	134,72 €	- €	261,52 €	261,52 €
6541 - Créances admises en non-valeur	3 915,80 €	2 139,68 €	- €	- 2 139,68 €
6555 - Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)	- €	- €	147 543,07 €	147 543,07 €
65733 - Départements	- €	232,00 €	- €	- 232,00 €
657362 - CCAS	30 000,00 €	30 000,00 €	60 790,98 €	30 790,98 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	106 889,88 €	94 540,59 €	104 392,52 €	9 851,93 €
65888 - Autres	1,38 €	3,61 €	2,48 €	- 1,13 €

Au chapitre 65, figurent les charges relatives aux indemnités accordées aux élus qui se maintiennent à un niveau de 80 000 €, les admissions en non-valeur et les subventions au CCAS et aux associations.

La subvention au CCAS qui contribue à couvrir les frais suivants : appartements médecins (10 000 €), remboursement redressement URSSAF (9 000 €), perte de ressources au Kra, ...

Association	2019	2020	2021	Association	2019	2020	2021
OGECE	49 733,88 €	42 114,54 €	65 884,52 €	SA ST GUNTHIERN ASSOC	600,00 €	400,00 €	400,00 €
SA FESTIVAL INTERNATIONAL FILM INSULAIRE	10 000,00 €	10 000,00 €	13 000,00 €	SA FOCAL GROIX PHOTOGRAPHIE	200,00 €	500,00 €	500,00 €
SA MUSIQUE A GROIX ASSOC	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	SA GREK RANDO ASSO	400,00 €	400,00 €	400,00 €
SA APEL ST TUDY	4 656,00 €	4 512,00 €	3 744,00 €	SA KARATE DO ASSOCIATION	500,00 €	300,00 €	300,00 €
SA AMICALE LAIQUE	2 832,00 €	2 928,00 €	2 976,00 €	SA CLUB DU GRAND LARGE	500,00 €	500,00 €	
SA CLUB DE PLONGEE SUBAGREC	1 000,00 €	6 326,05 €	1 000,00 €	SA IAC	400,00 €	400,00 €	200,00 €
SA USG	2 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €	CLUB NAUTIQUE	480,00 €	480,00 €	
SEPNB	6 199,00 €			ASSOC LES PETITS BOUTS DE CHOUX	300,00 €	300,00 €	300,00 €
AMICALE DU CIP GROIX	2 028,00 €	1 920,00 €	1 488,00 €	SA QI GONG ASSOCIATION	300,00 €	300,00 €	300,00 €
RUGBY CLUB	2 500,00 €	2 500,00 €		ANCIENS D AFRIQUE DU NORD	300,00 €	300,00 €	
SA ASSOCIATION DES PERIS EN MER	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	GYM GREC ASSOC	300,00 €	300,00 €	
MUSICANOU ASSOCIATION	1 500,00 €	1 500,00 €		PALETTE SURPRISE ASSOCIATION	300,00 €	300,00 €	
SA AMICALE DES SAPEURS POMPIER GROIX	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	SA CARTOPHILE ET VP	200,00 €	200,00 €	200,00 €
SA CINEPHILES ASSOCIATION	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	LES AMIS DU BICHE	500,00 €		
AUMIG ASSOCIATION	1 200,00 €	1 200,00 €		SA UNIVERSITE EVRY		500,00 €	
CERCLE CELTIQUE	1 000,00 €	1 000,00 €		SA ASSOC VILLES MARRAINES	300,00 €	- €	
LA KLEIENN ASS	760,00 €	760,00 €	400,00 €	SA ATELIER ART ET CREATION ASSOCIATION		300,00 €	
ILE THEATRE EAU	800,00 €	800,00 €	200,00 €	SA LES PRODUCTEURS DE L ILE DE GROIX ASSOCIATION		300,00 €	
SA ASAN GROIX ASSOC	600,00 €	600,00 €	600,00 €	UN LIVRE UNE ILE	300,00 €		
SA ASSOC LES CHATS LIBRES	600,00 €	600,00 €	600,00 €	UPIG	300,00 €		
SA LA LANTERNE MAGIQUE DE GROIX	500,00 €	300,00 €	1 000,00 €	SA A LA LIGNE ASSOCIATION			200,00 €
SA ASSOC LA GROISILLONNE	600,00 €	600,00 €	400,00 €	SA RESEAU MER GROIX ASSOCIATION			200,00 €
SA SOCIETE DE CHASSE	500,00 €	500,00 €	500,00 €	SA CIDFF DU MORIBIHAN	101,00 €		

A noter : + 147 543.07 € de contribution à la prise en charge d'un agent par le CNFPT. Les paiements de 2020 ont été imputés par erreur au chapitre 012.

03/08/2020	4ème trimestre 2019	3 983,61 €
12/11/2020	1er trimestre 2020	22 407,84 €
02/02/2021	2e trimestre 2020	22 407,84 €
23/04/2021	3e trimestre 2020	22 407,84 €
02/02/2021	4e trimestre 2020	22 011,59 €
04/06/2021	1er trimestre 2021	20 178,95 €
20/08/2021	2e trimestre 2021	20 178,95 €
31/12/2021	3e trimestre 2021	20 178,95 €
	Rattachement 4e trimestre 2021	20 178,95 €

d. Les charges financières

Les charges financières représentent 4% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021.

e. Les charges exceptionnelles

Le chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles retranscrit essentiellement des remboursements de sommes perçues par erreur, le paiement de franchises aux assurances et, pour 2021, les écritures liées à la sortie de l'actif des toilettes de Locmaria vendus en 2018.

Partie 3 : L'évolution de la situation financière et des ratios financiers

Libellé	2019	2020	2021	Variation 2020/2021	
				Montant (€)	% d'évolution
Recettes de gestion	3 682 349 €	3 633 372 €	3 770 027 €	136 654 €	3,76 %
Dépenses de gestion	2 411 068 €	2 352 874 €	2 633 043 €	280 169 €	11,91 %
Épargne de gestion	1 271 282 €	1 280 498 €	1 136 983 €	- 143 515 €	-11,21 %
+ produits exceptionnels	6 000 €	457 575 €	43 599 €	- 413 976 €	-90,47 %
- dépenses exceptionnelles	210 922 €	763 €	3 380 €	2 616 €	342,73 %
- intérêts de la dette	129 918 €	126 391 €	118 637 €	- 7 754 €	-6,14 %
= Épargne brute	936 443 €	1 610 919 €	1 058 566 €	- 552 352 €	-34,29 %
- remboursement du capital	261 332 €	297 972 €	303 591 €	5 619 €	1,89 %
= Épargne nette	675 110 €	1 312 947 €	754 975 €	- 557 972 €	-42,50 %
Encours de dette au 31/12	5 657 925 €	5 359 333 €	5 054 795 €		
Capacité de désendettement (encours de dette/Épargne brute) en années	6,04	3,33	4,78		
Taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	25,43 %	44,34 %	28,08 %		

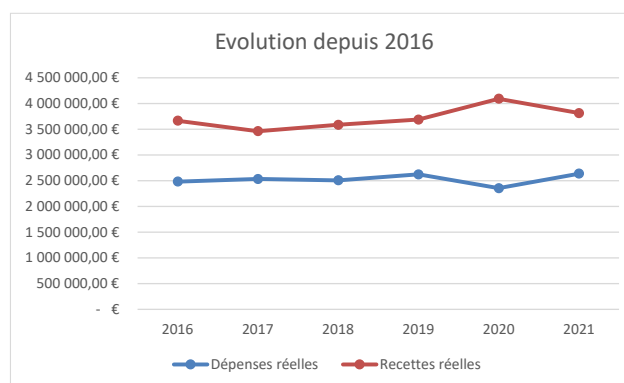
Comme le montre le tableau ci-dessus, l'épargne de gestion baisse légèrement entre 2020 et 2021. L'épargne brute (CAF), qui tient compte des mouvements exceptionnels et qui fluctue, diminue pour retrouver le niveau de

2019. En effet, en 2020 des biens appartenant au patrimoine communal ont été vendus ce qui a contribué à son gonflement cette année-là. Aussi, l'épargne nette qui s'élève à 754 975 € diminue-t-elle aussi tout en restant confortable pour envisager de futurs projets. La capacité de désendettement de la commune est tout à fait convenable (seuil d'alerte 7-12 ans).

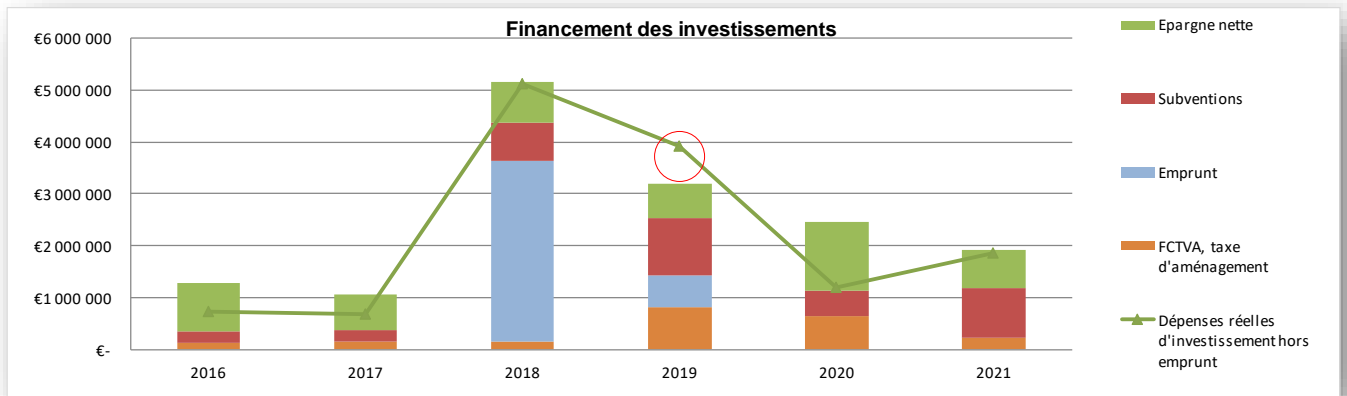
	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-6 110,38		900 157,17		894 046,79
Fonctionnement	1 311 365,92	830 561,07	1 183 278,59		1 664 083,44
TOTAL I	1 305 255,54	830 561,07	2 083 435,76		2 558 130,23

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	894 046,79		376 619,82		1 270 666,61
Fonctionnement	1 664 083,44	1 364 083,44	1 044 422,00		1 344 422,00
TOTAL I	2 558 130,23	1 364 083,44	1 421 041,82		2 615 088,61

Extrait du compte de gestion



Le graphique nous indique que les investissements sont financés pour une grande part par des ressources extérieures (subventions) et par des ressources propres composées de l'épargne nette, des amortissements, des réserves affectées au compte 1068. Lorsque les dépenses excèdent les ressources, le fonds de roulement est alors sollicité (ex. 2019).



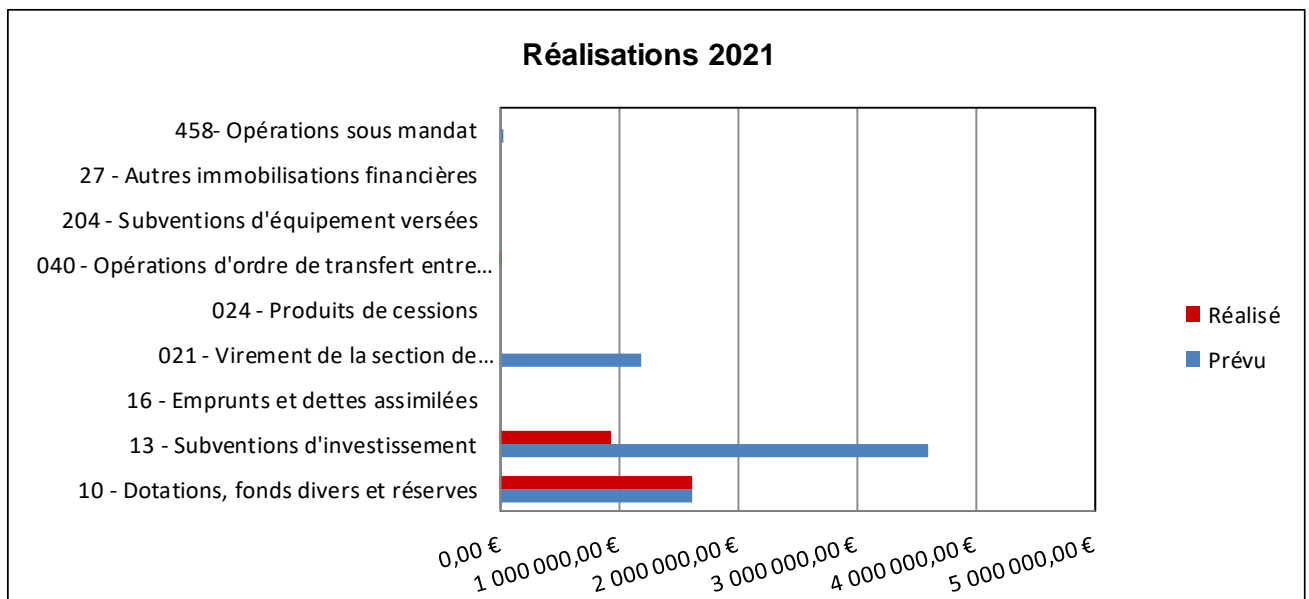
Globalement, la commune finance ses investissements sans prélèvement important sur son fonds de roulement.

Partie 4 : La section d'investissement

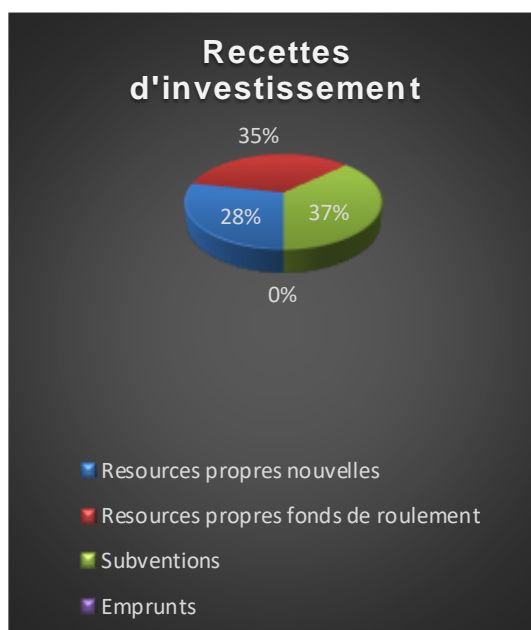
Les recettes et les dépenses d'investissement font généralement apparaître un taux de réalisation en décalage avec les prévisions car les opérations les plus importantes sont réalisées sur plusieurs années. Pour autant, elles sont inscrites au budget primitif dans leur totalité.

I Les recettes

Les réalisations à hauteur de 2 456 043.97 € sont inférieures aux prévisions fixées à 5 797 807.68 €. Ainsi, 1 128 100 € de virement de la section de fonctionnement ne sont pas réalisés car il s'agit d'une estimation de l'excédent de fonctionnement 2020 qui pourra faire l'objet d'une affectation au compte 1068.



	Inscrit	Réalisé	Taux de réalisation
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	894 046,79 €	894 046,79 €	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 614 551,21 €	1 605 424,44 €	99,43%
13 - Subventions d'investissement	3 594 563,00 €	947 300,45 €	26,35%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 178 576,00 €	0,00 €	0,00%
024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	14 144,25 €	
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	
458- Opérations sous mandat	20 000,00 €	0,00 €	0,00%



Le taux de réalisation des recettes d'investissement en 2021 est de 47.40%.

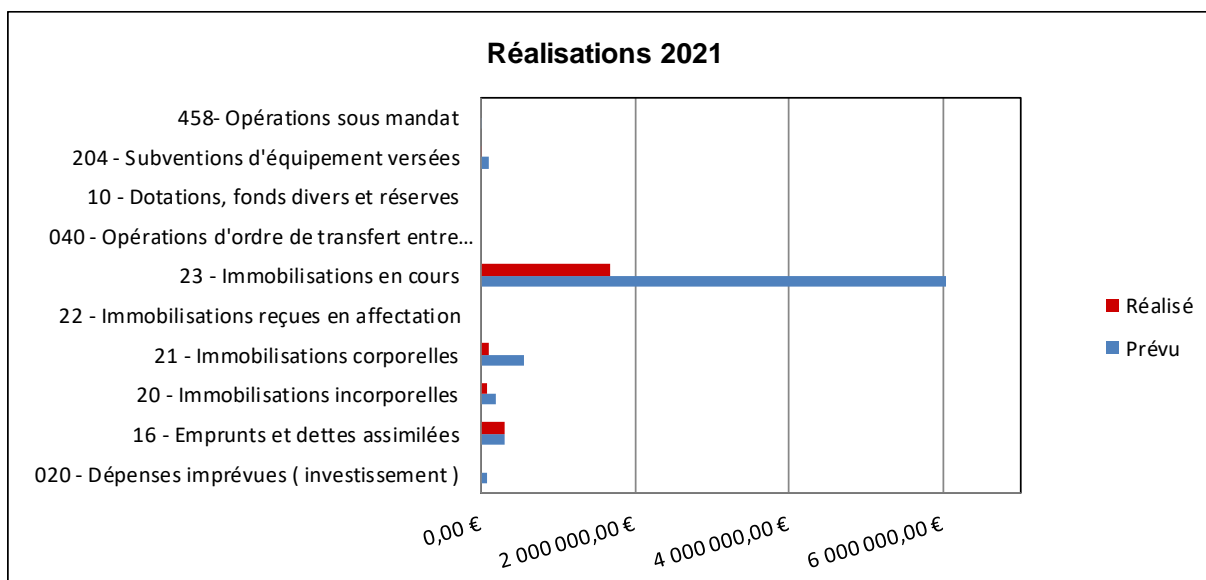
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2021/2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 640 668,49 €	1 471 971,48 €	1 605 424,44 €	133 452,96 €
13 - Subventions d'investissement	990 042,49 €	500 078,32 €	947 300,45 €	447 222,13 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	329 779,78 €	2 055,03 €	0,00 €	-2 055,03 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	478 439,14 €	14 144,25 €	-464 294,89 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	1 000,00 €	3 500,00 €	0,00 €	-3 500,00 €
458- Opérations sous mandat	121 695,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	4 683 186,04 €	2 456 043,97 €	2 566 869,14 €	110 825,17 €

Les versements de subventions d'investissement dépendent de l'avancement des travaux. Les restes à réaliser sont de 2 312 628,33 €.

Le chapitre 10 « dotations et fonds divers » totalise, quant à lui, 1 605 424,44 € pour un taux de réalisation de presque 100%. Il comprend l'affectation du résultat 2020 à hauteur de 1 364 083,44 €, 174 263,00 de FCTVA et 67 078,00 € de taxe d'aménagement.

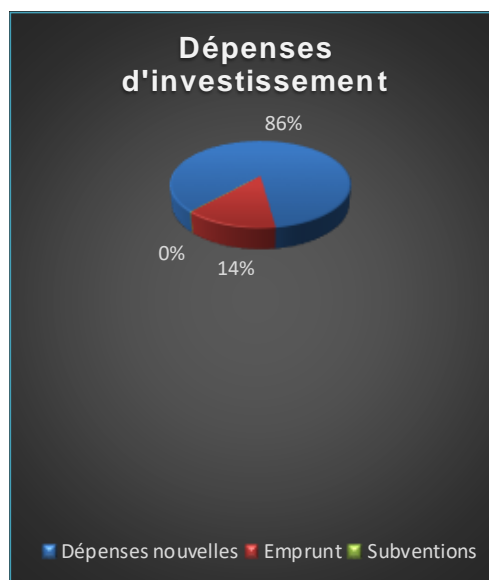
Le chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », comprend essentiellement les écritures relatives aux ventes de biens immobiliers :

II Les dépenses



Les réalisations à hauteur de 2 170 251.94 € sont inférieures aux prévisions fixées à 7 301 737.00 €.

	Inscrit	Réalisé	Taux de réalisation
020 - Dépenses imprévues (investissement)	80 989,00 €	0,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	306 000,00 €	303 591,38 €	99,21%
20 - Immobilisations incorporelles	198 479,00 €	87 709,64 €	44,19%
21 - Immobilisations corporelles	558 857,00 €	106 784,05 €	19,11%
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	
23 - Immobilisations en cours	6 043 612,00 €	1 668 366,87 €	27,61%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	93 800,00 €	3 800,00 €	4,05%
458- Opérations sous mandat	20 000,00 €	0,00 €	0,00%



Le taux de réalisation des dépenses d'investissement en 2021 est de 29.72% des prévisions.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	261 332,27 €	297 971,97 €	303 591,38 €	5 619,41 €
20 - Immobilisations incorporelles	38 347,88 €	68 368,32 €	87 709,64 €	19 341,32 €
21 - Immobilisations corporelles	249 381,39 €	73 447,23 €	106 784,05 €	33 336,82 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	3 501 384,31 €	952 638,78 €	1 668 366,87 €	715 728,09 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	50 799,14 €	0,00 €	-50 799,14 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	14 761,36 €	0,00 €	-14 761,36 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	97 900,00 €	3 800,00 €	-94 100,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
458- Opérations sous mandat	120 731,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	4 171 177,70 €	1 555 886,80 €	2 170 251,94 €	614 365,14 €

Les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts représentent 14% des dépenses réelles d'investissement.

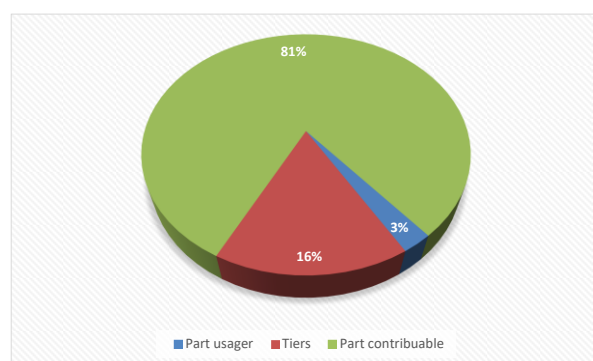
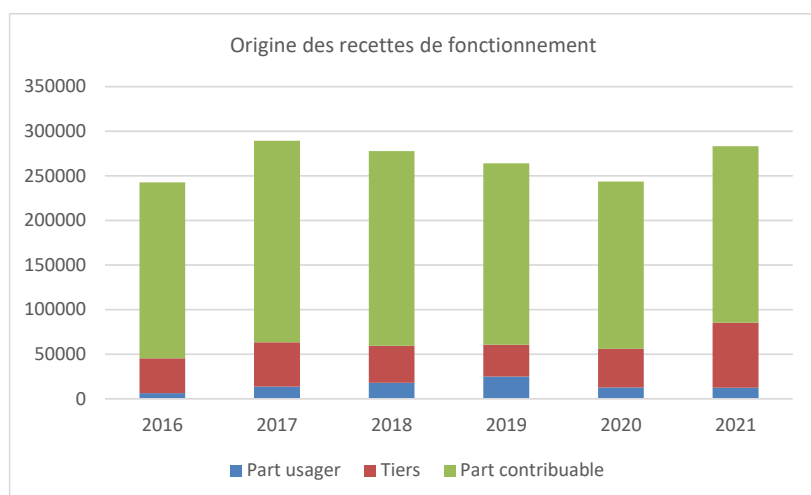
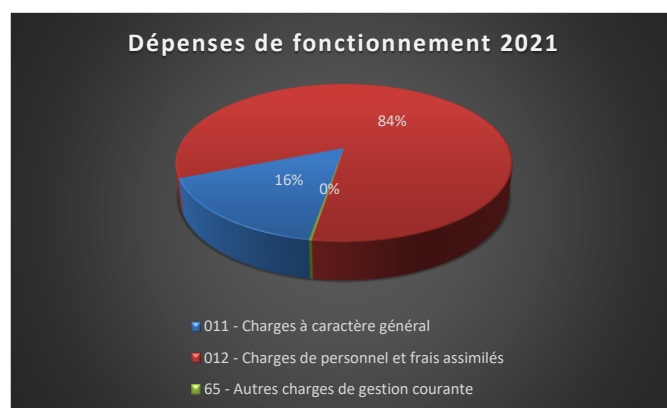
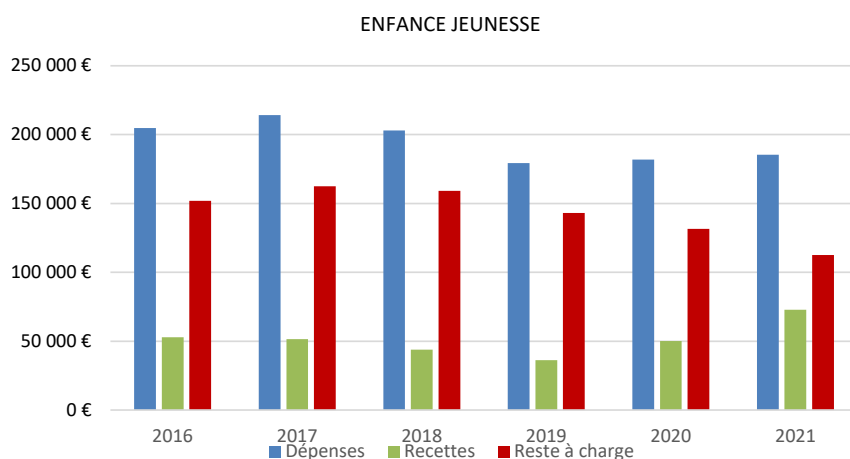
Les dépenses d'investissement 2021 peuvent se résumer dans le tableau suivant :

OBJET	MONTANT TTC
PORT LAY	736 798,14 €
INTERGENERATIONNEL	446 891,39 €
CINEMA	235 954,51 €
MAISON DE SANTE	76 484,73 €
VOIRIE	69 336,07 €
MODERN STROUILH	64 353,14 €
ETUDE CENTRE BOURG	54 270,00 €
VEHICULE	23 820,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	20 663,17 €
PISTES CYCLABLES	16 402,75 €
VIDEOSURVEILLANCE	15 496,80 €
VEFA MAISON DE SANTE	15 304,33 €
HALIOTIS	14 659,60 €
ETUDE AMENAGEMENT PRAD FETAN ET PLACE DES HALLES	13 032,00 €
PROFIL DE BAIGNADE	9 023,03 €
REPARATION QUAI LOCMARIA	8 965,97 €
RESEAU TELECOM	5 952,59 €
MATERIEL ELECTIONS	5 691,60 €
MAISON DES DOUANES	4 713,31 €
PARCOURS SPORTIF	3 887,00 €
ACHATS DIVERS MATERIEL ECOLE PUBLIQUE	3 003,12 €
MATERIEL COMMUNICATION ET INFORMATIQUE	2 928,57 €
TAPIS CHEMINEMENT SEJ	2 640,54 €
MATERIEL TECHNIQUE DEBROUSAILLEUSE TAILLE HAIES	2 488,04 €
SIGNALIETIQUE	2 073,31 €
FONTAINES ET LAVOIRS	1 955,04 €
ILLUMINATIONS NOEL	1 362,38 €
TY CANOT	828,00 €
MOBILIER	598,48 €
DIVERS MATERIEL VOIRIE	487,35 €
MATERIEL VOIRIE	474,30 €
LAVE LINGE	399,00 €
PORTE ALVEOLEE MUSEE	370,14 €
FOURNITURE-RETRO POMPE COLLIERS KIT ASPIRATION	311,04 €
SOCLE NUMERIQUE	240,00 €
BACHE AGRICOLE	232,80 €
MATERIEL POUR CANTINE	230,47 €
MATERIEL DIVERS BATIMENT ECOLE ET CAMPING	194,29 €
LAVE MAINS DOJO	193,56 €
BATTERIE POUR NACELLE	150,00 €

Partie 5 : Proposition d'affectation du résultat

Fonctionnement	
Dépenses (a)	2 769 204,00 €
Recettes (b)	3 813 626,00 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	1 044 422,00 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	300 000,00 €
Résultat de clôture (e=c+d)	1 344 422,00 €
Investissement	
Recettes N (a)	2 546 871,76 €
Excédent N-1 (b)	894 046,79 €
Recettes totales (c=a+b)	3 440 918,55 €
Dépenses N (d)	2 170 251,94 €
Déficit N-1 (e)	- €
Dépenses totales (f=d+e)	2 170 251,94 €
Solde d'exécution (g=c-f)	1 270 666,61 €
Restes à réaliser recettes	2 312 628,33 €
Restes à réaliser dépenses	2 505 987,84 €
Restes à réaliser solde (h)	-193 359,51 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	1 077 307,10 €
Excédent de fonctionnement	1 344 422,00 €
Besoin de financement de l'investissement	- €
Résultat global de clôture	1 344 422,00 €
Affectation	
Compte 1068	750 000,00 €
Report à nouveau en fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	594 422,00 €
Solde d'exécution de la section investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	1 270 666,61 €

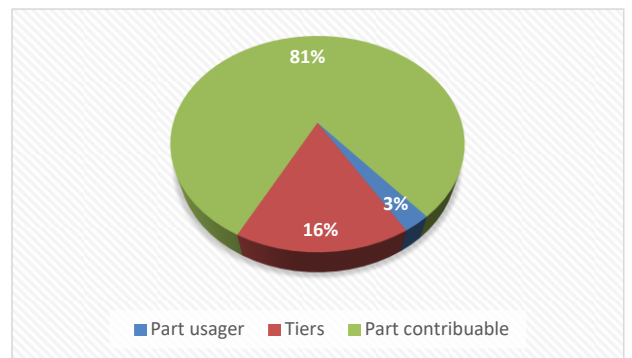
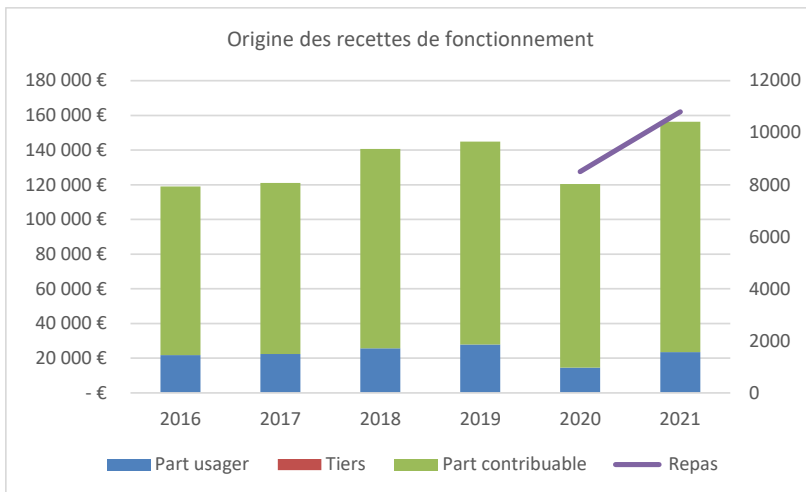
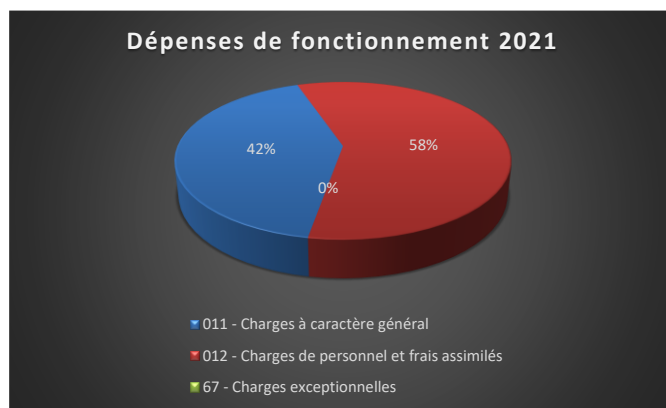
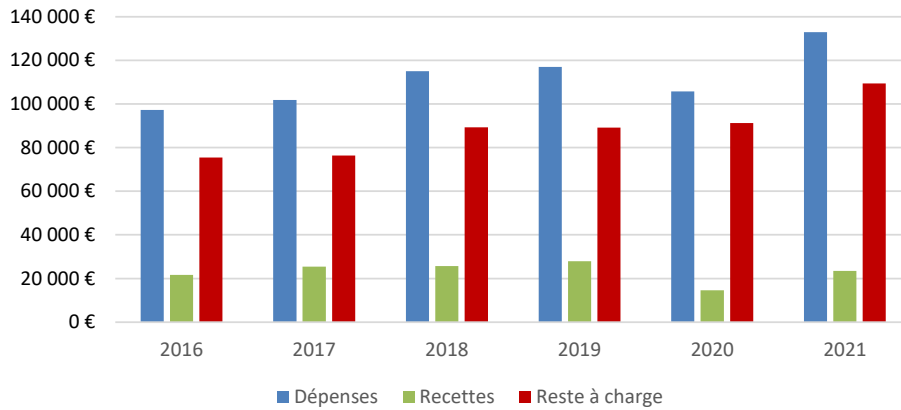
Partie 6 : Coût par service



Reste à charge moyen depuis 2016 : - 143 500 €/an.

En 2021, ouverture aux seuls enfants de GROIX.
 Fréquentation moyenne des mercredi 2020 : 8 enfants
 Fréquentation moyenne ALSH 2020 : 15 enfants
 Fréquentation moyenne des mercredi 2021 : 13 enfants
 Fréquentation moyenne ALSH 2021 : 19 enfants

RESTAURATION SCOLAIRE



Reste à charge moyen depuis 2016 : - 88 500 €/an.

Nombre de repas 2020 : 8 500

Nombre de repas 2021 : 10 800 (dont 900 ALSH)

Par repas :

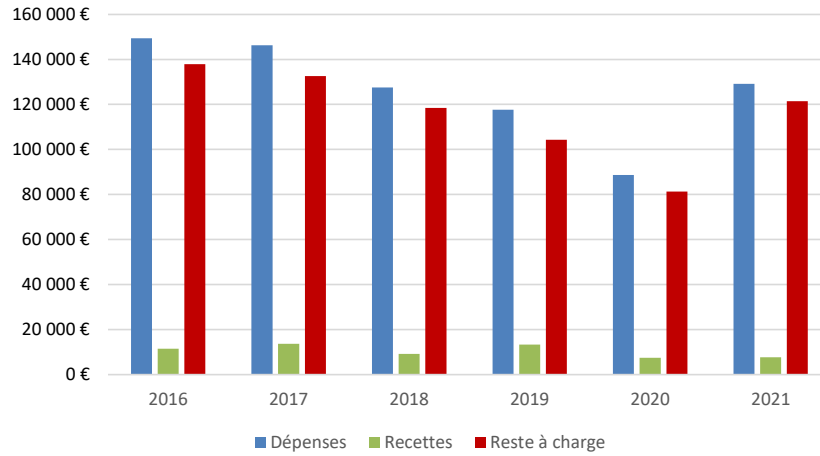
Coût matières 1ères 2020 : 3 €

Coût matières 1ères 2021 : 4 €

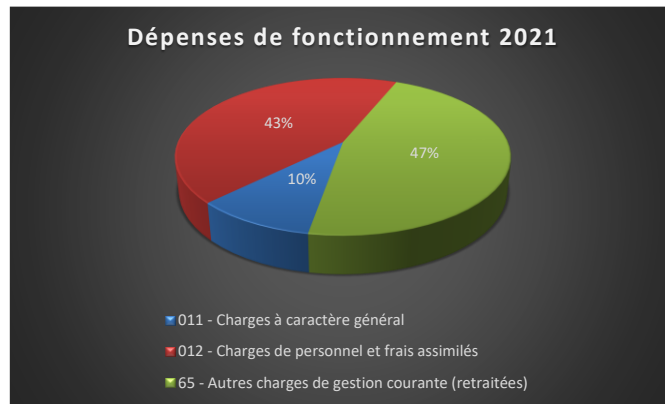
Coût personnel 2020 : 8 €
 Coût personnel 2021 : 7 €

CANTINE			
Quotient 0 à 440	1,10 €	1,00 €	1,00 €
Quotient 441 à 526	2,40 €	2,45 €	2,50 €
Quotient 527 à 557	2,60 €	2,65 €	2,71 €
Quotient 558 à 675	2,80 €	2,86 €	2,91 €
Quotient 676 à 1045	3,20 €	3,26 €	3,33 €
Quotient 1046 à 2000	3,50 €	3,57 €	3,64 €
Quotient > 2 000	3,60 €	3,67 €	3,75 €
Non communiqué	3,80 €	3,88 €	3,95 €
Enfant extérieur de la commune	7,70 €	7,85 €	8,01 €
Enseignant accompagnant les élèves	5,50 €	5,61 €	5,72 €
Adultes et personnels de Lorient Agglomération	10,20 €	10,40 €	10,61 €

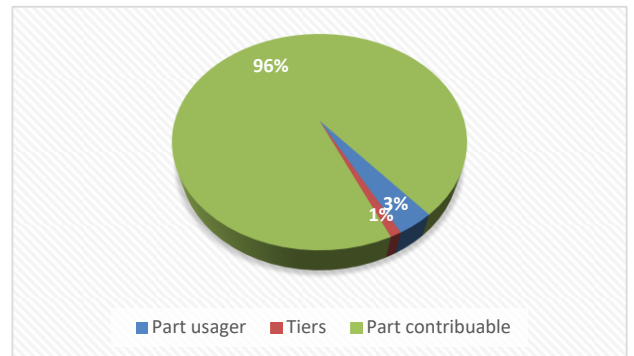
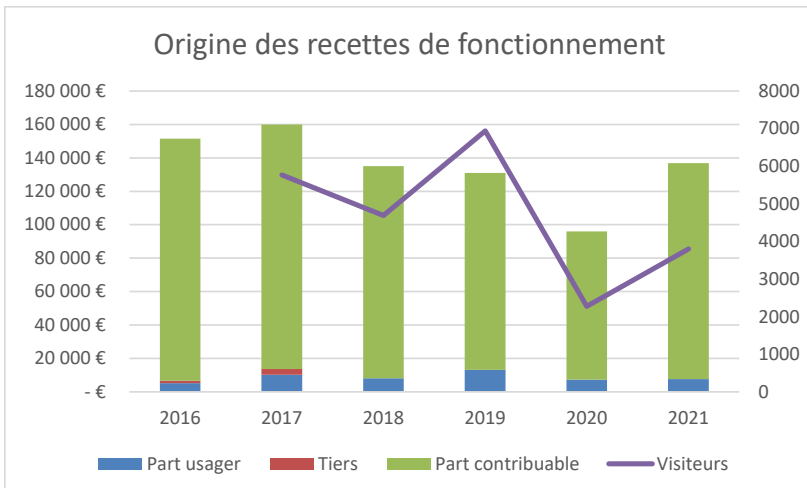
MUSEE



Dépenses de fonctionnement 2021



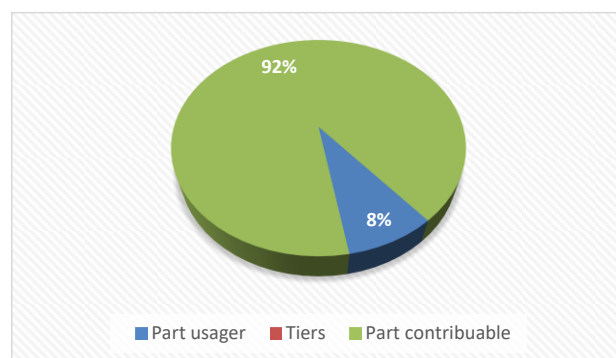
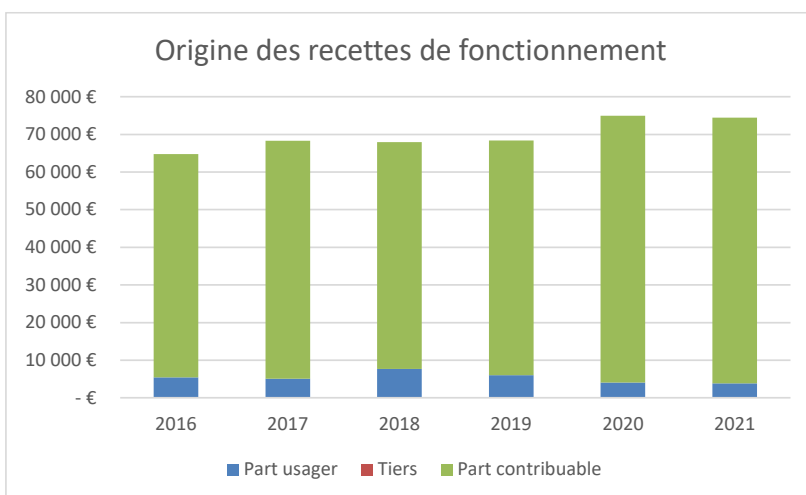
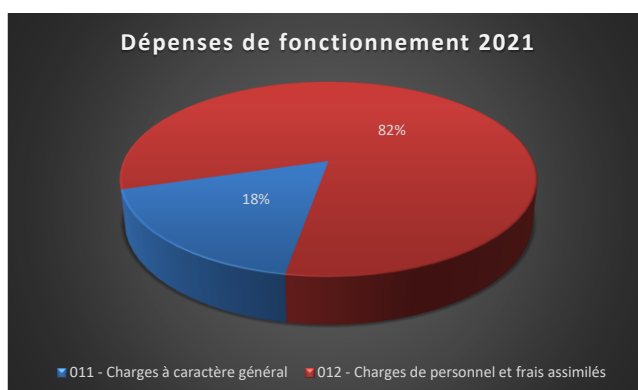
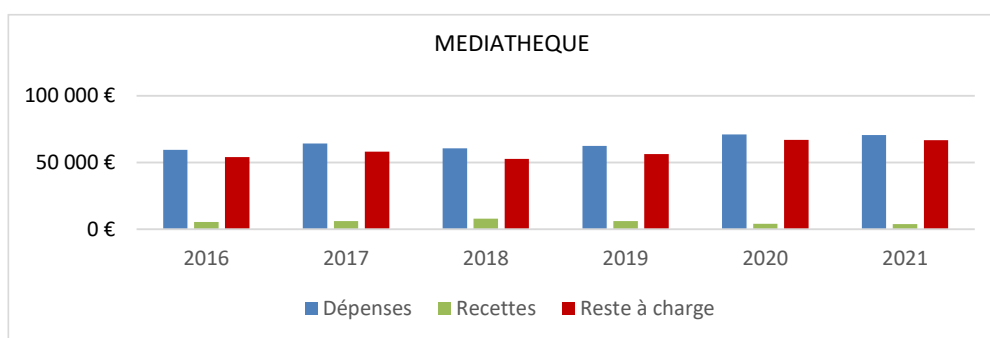
Origine des recettes de fonctionnement



Reste à charge moyen depuis 2016 : - 127 200 €/an.

En 2021, impact sur les dépenses de 64 800 € de prise en charge du conservateur au titre de 2020.

MUSEE			
Entrée individuelle			
Adultes	5,00 €	5,10 €	5,50 €
Groupe d'adultes de plus de 10 personnes - Carte Cezam	3,70 €	3,80 €	4,00 €
Jeunes (< 26 ans), demandeurs d'emploi	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Personnes en situation de handicap et un accompagnateur	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Visites guidées			
Adultes	7,00 €	7,15 €	7,50 €
Groupe d'adultes de plus de 10 personnes - Carte Cezam	5,70 €	5,80 €	6,00 €
Jeunes (< 26 ans), demandeurs d'emploi	3,00 €	3,10 €	3,10 €
Personnes en situation de handicap et un accompagnateur	3,00 €	3,10 €	3,10 €
Visite guidée de la maison de Kerlard			
Adulte > 15 ans	6,00 €	6,15 €	6,30 €
Jeune de 5 à 14 ans	3,00 €	3,10 €	3,20 €
Enfant < 5 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Combiné musée / visite guidée de la maison de Kerlard			
Adultes		8,00 €	8,20 €
Groupe d'adultes de plus de 10 personnes - Carte Cezam		6,70 €	6,80 €
Jeunes (< 26 ans), demandeurs d'emploi		Gratuit	Gratuit
Personnes en situation de handicap et un accompagnateur		Gratuit	Gratuit
Affiche exposition			
1 affiche	5,00 €	5,10 €	5,20 €



Reste à charge moyen depuis 2016 : - 59 100 €/an.
Achats livres, disques... : 8 250 € en moyenne par an.

MEDIATHEQUE			
Abonnement annuel			
Carte individuelle jeune (- de 18 ans), étudiants	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Demandeur d'emploi, bénéficiaires minima sociaux (RSA)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Carte individuelle adulte	17,40 €	17,75 €	18,10 €
Carte famille	29,00 €	29,60 €	30,20 €
Abonnement vacanciers			
Caution carte individuelle	80,00 €	81,60 €	83,20 €
Caution carte individuelle	100,00 €	102,00 €	104,00 €
Autres prestations			
Photocopies A4	0,40 €	0,45 €	0,45 €
Photocopie A3	0,80 €	0,85 €	0,85 €
Carte perdue	1,50 €	1,55 €	1,55 €
Pénalité retard 1 mois	5,00 €	5,10 €	5,20 €
Pénalité retard 2 mois	10,00 €	10,20 €	10,40 €
Pénalité retard 3 mois	15,00 €	15,30 €	15,60 €

Compte administratif 2021

Port

Rapport d'analyse

Séance du 30/06/2022

Partie 1 : Analyse des résultats du budget 2021.....	3
Partie 2 : La section de fonctionnement.....	5
I Les recettes.....	5
II Les dépenses.....	7
a Les charges à caractère général.....	8
b Les charges de personnel.....	9
c Les autres charges de gestion courante.....	9
d Les charges financières.....	9
e Les charges exceptionnelles.....	9
Partie 3 : L'évolution de la situation financière et des ratios financiers.....	10
Partie 4 : La section d'investissement.....	11
I Les recettes.....	11
II Les dépenses.....	12
Partie 5 : Proposition d'affectation du résultat.....	13

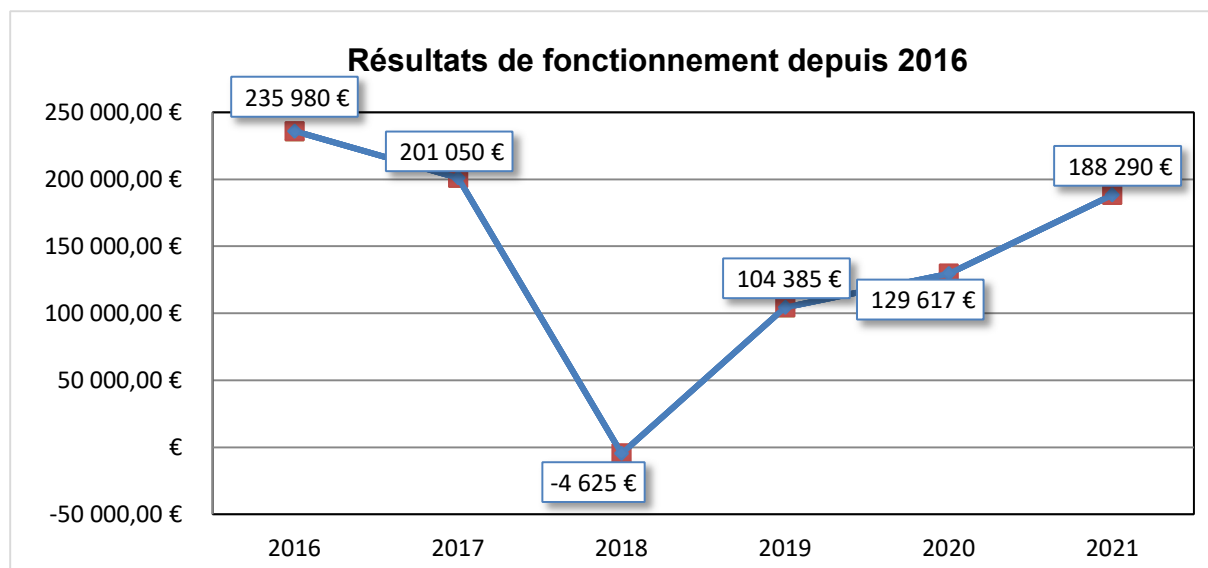
Partie 1 : Analyse des résultats du budget 2021

La lecture des principales données relatives à l'exécution du budget 2021, peut se présenter de la manière suivante :

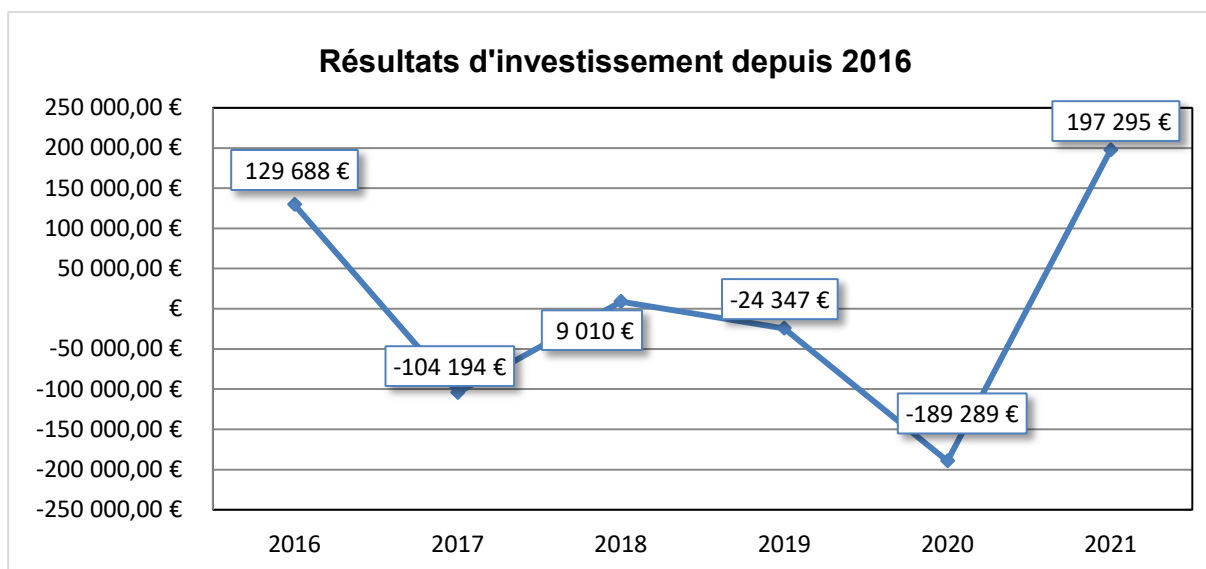
		CA 2019	CA 2020	CA 2021	2021/2021
Fonctionnement	Recettes de fonctionnement	742 720,70 €	436 727,36 €	888 888,48 €	
	Dépenses de fonctionnement	638 335,79 €	307 110,63 €	700 598,66 €	
	Résultat de l'exercice	104 384,91 €	129 616,73 €	188 289,82 €	45,27%
	Résultat reporté	325 184,87 €	196 776,73 €	18 152,74 €	-90,77%
	Résultat de clôture	429 569,78 €	326 393,46 €	206 442,56 €	-36,75%
Investissement	Recettes d'investissement	336 665,53 €	444 729,13 €	758 726,33 €	70,60%
	Dépenses d'investissement	361 012,92 €	634 018,09 €	561 430,93 €	-11,45%
	Résultat de l'exercice	-24 347,39 €	-189 288,96 €	197 295,40 €	
	Résultat reporté	-95 597,16 €	-119 944,55 €	-309 233,51 €	
	Résultat de clôture	-119 944,55 €	-309 233,51 €	-111 938,11 €	-63,80%
Total	Recettes totales	1 079 386,23 €	881 456,49 €	1 647 614,81 €	86,92%
	Dépenses totales	999 348,71 €	941 128,72 €	1 262 029,59 €	34,10%
	Résultat global de l'exercice	80 037,52 €	-59 672,23 €	385 585,22 €	
	Résultat global reporté	229 587,71 €	76 832,18 €	-291 080,77 €	
	Résultat global de clôture	309 625,23 €	17 159,95 €	94 504,45 €	

PORT GROIX					
Investissement	-309 233,51		197 295,40		-111 938,11
Fonctionnement	326 393,46	308 240,72	188 289,82		206 442,56
Sous-Total	17 159,95	308 240,72	385 585,22		94 504,45

Au 31 décembre 2021, la section de fonctionnement a enregistré 888 888.48 € de recettes totales pour 700 598.66 € de dépenses totales soit un excédent de 188 289.82 €. Ajouté au résultat reporté, le résultat de clôture de l'année 2021 est de 206 442.56 €.



Comme le montre le graphique ci-dessus, le résultat de fonctionnement avait tendance à diminuer depuis 2018. Cette année-là, le résultat annuel déficitaire a contraint à un prélèvement sur le fonds de roulement. L'exercice 2021 semble être l'amorce d'une reprise plus significative des excédents.



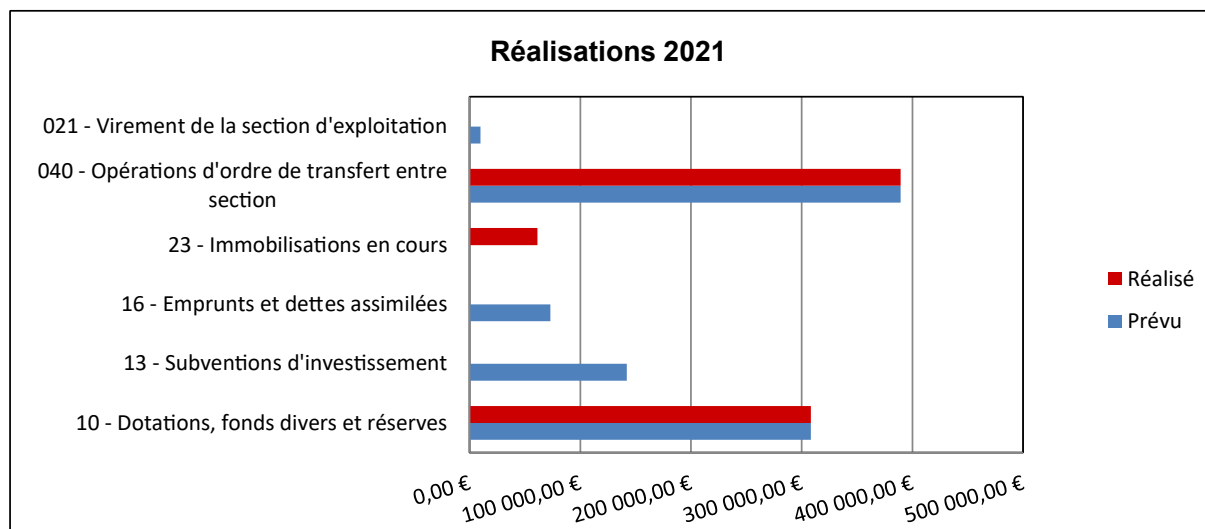
Quant à l'investissement, le résultat de l'exercice est excédentaire de 197 295.40 €. Le report d'un montant de - 309 233.51 € fixe le résultat de clôture à - 111 938.11 €.

Le montant des restes à réaliser s'élève à 45 519.61 € en dépenses.

En conséquence, le solde de la section d'investissement s'élève à - 157 457.72 €.

Partie 2 : La section de fonctionnement

I Les recettes



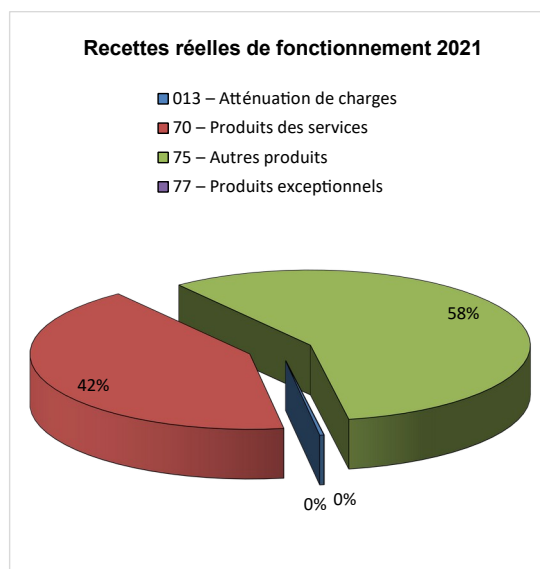
	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
002 - Résultat d'exploitation reporté	18 152,74 €	18 152,74 €	0,00%
013 – Atténuation de charges	3 074,00 €	1 774,82 €	
O42 - Opérations d'ordre	169 797,00 €	169 797,00 €	0,00%
70 – Produits des services	230 800,00 €	247 892,35 €	7,41%
74 - Dotations, subventions et participations	5 400,00 €	132 437,00 €	
75 – Autres produits	306 344,00 €	336 944,27 €	9,99%
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	43,04 €	

Les réalisations, à hauteur de 907 041.22 € (dont 18 152.74 € de report de fonctionnement), dépassent les prévisions de 114 577,54 €. Le chapitre 70 est supérieur de 12 411,71 €, le 75 de 101 999,94 €. Le taux de réalisation de l'exercice est de 135,57%.

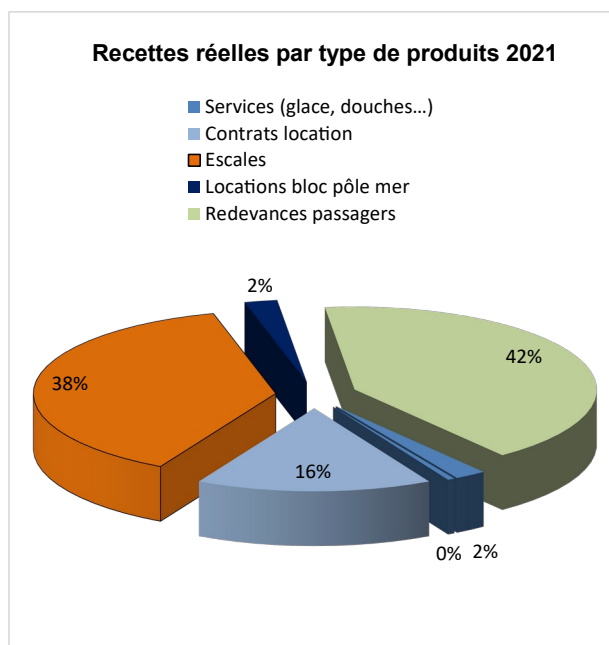
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021
013 – Atténuation de charges	1 944,64 €	0,00 €	1 774,82 €	1 774,82 €
70 – Produits des services	246 542,26 €	217 561,71 €	247 892,35 €	30 330,64 €
75 – Autres produits	307 785,19 €	218 999,77 €	336 944,27 €	117 944,50 €
77 – Produits exceptionnels	101 550,04 €	165,88 €	43,04 €	-122,84 €
Total	657 822,13 €	436 727,36 €	586 654,48 €	149 927,12 €

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 586 654.48 € contre 436 727.53 € en 2021 soit une hausse de 34 %. En 2019, le chapitre 77 était exceptionnellement élevé car un mandat de 2018 a été annulé partiellement. Il s'agit de l'annulation de 100 000 € pour la participation au parking des pêcheurs.

En 2020, le Conseil Municipal a exonéré les professionnels du Pôle Mer de 6 mois de loyers afin de les soutenir lors de la crise sanitaire.



Les recettes proviennent à parts égales des produits générés par les locations d'emplacements et des redevances passagers versées par les compagnies de transport.

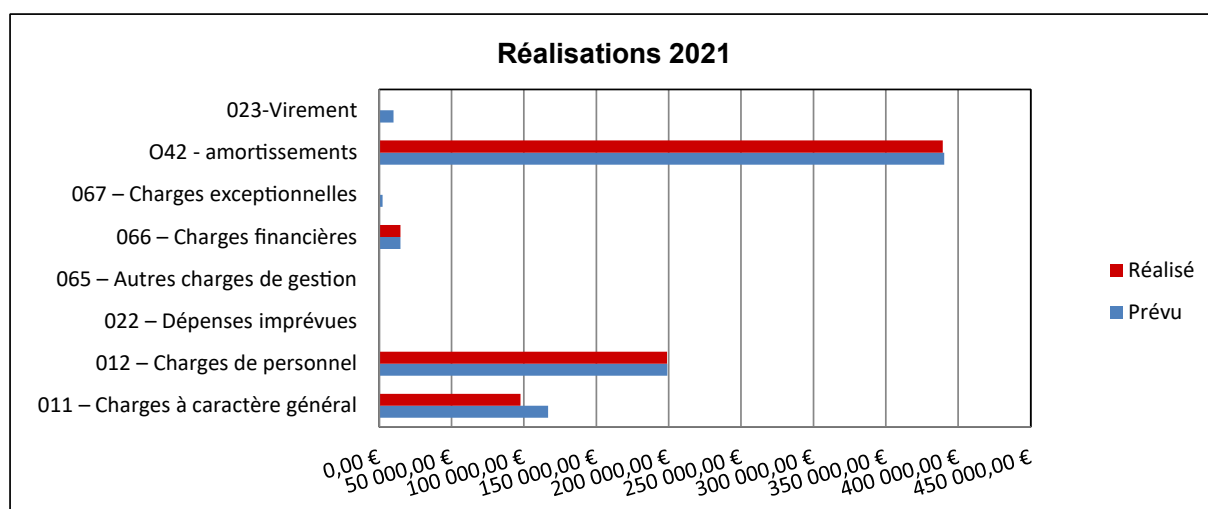


Nuitées à Port Tudy : on constate une reprise en 2021 qui revient à son niveau de 2018. L'année devrait confirmer cette évolution positive.

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total	Année	Diff N-1
6	28	85	431	803	1108	2320	2987	1168	397	101	45	9479	2016	
20	66	83	700	1011	1360	2369	3177	864	497	116	15	10278	2017	8,40%
10	55	85	553	1310	1552	2548	3235	1282	433	95	60	11218	2018	8,37%
42	75	141	515	883	1430	2610	3107	1202	179	82	24	10290	2019	-9,00%
32	1	23	37	350	1213	2696	2933	1506	376	0	18	9185	2020	-10,74%
30	57	174	164	843	1741	2623	3181	1679	662	280	45	11479	2021	24,98%

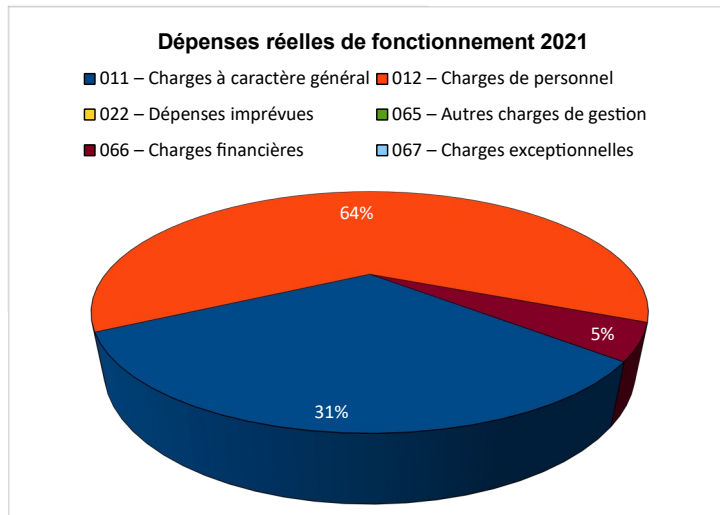
Année	janvier	février	mars	avril	mai	Du 1 ^{er} janvier au 31 mai
2016	6	28	85	431	803	1353
2017	20	66	83	700	1011	1880
2018	10	55	85	553	1310	2013
2019	42	75	141	515	883	1656
2020	32	1	23	37	350	443
2021	30	57	174	164	843	1268
2022	57	78	178	698	1561	2572

II Les dépenses



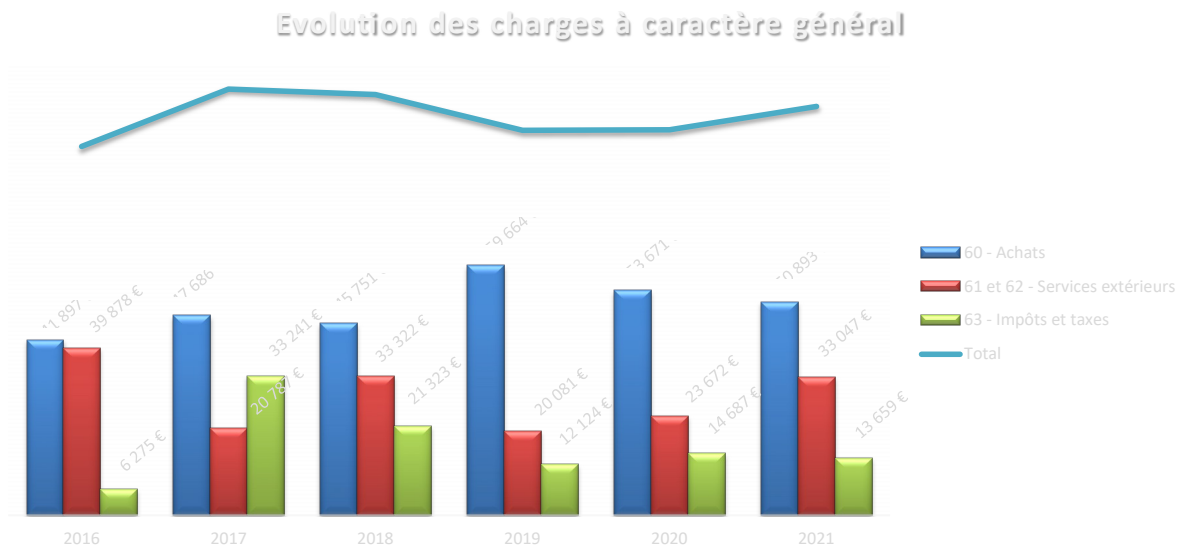
Les réalisations, soit 700 598.66 €, atteignent 95% des prévisions.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021
011 – Charges à caractère général	91 868,52 €	92 029,38 €	97 599,54 €	5 570,16 €
012 – Charges de personnel	206 957,78 €	192 682,85 €	198 807,84 €	6 124,99 €
022 – Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
065 – Autres charges de gestion	6 752,98 €	5 481,78 €	58,10 €	-5 423,68 €
066 – Charges financières	18 124,73 €	16 439,14 €	14 750,88 €	-1 688,26 €
067 – Charges exceptionnelles	70 514,03 €	477,48 €	30,41 €	-447,07 €
Total	394 218,04 €	307 110,63 €	311 246,77 €	4 136,14 €



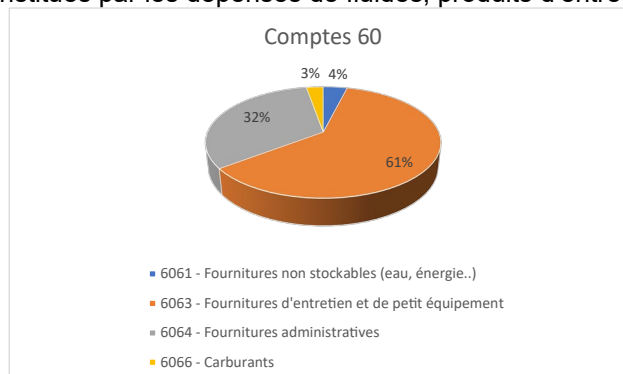
Le montant des dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2021 à 311 246.77 € contre 307 110.63 € en 2020 soit une hausse d'1%.

a Les charges à caractère général

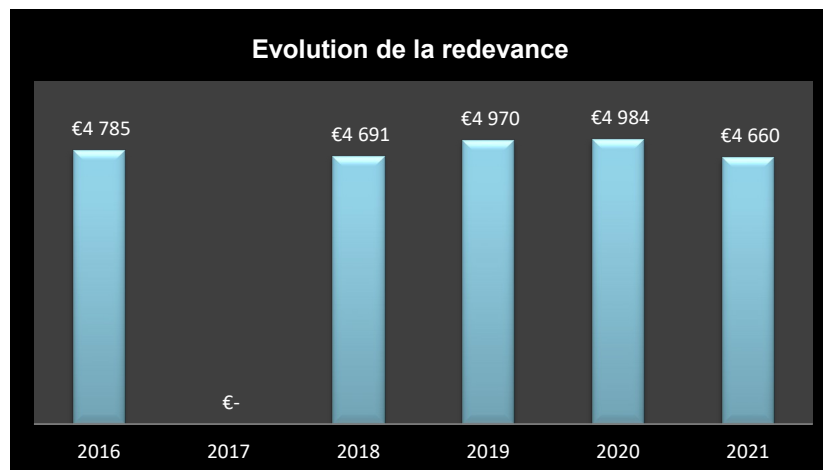


Les charges à caractère général, qui regroupent les achats de biens et diverses charges externes correspondant aux dépenses quotidiennes, augmentent de 5 570,00 € entre 2020 et 2021.

Les comptes 60 sont constitués par les dépenses de fluides, produits d'entretien, petit outillage...

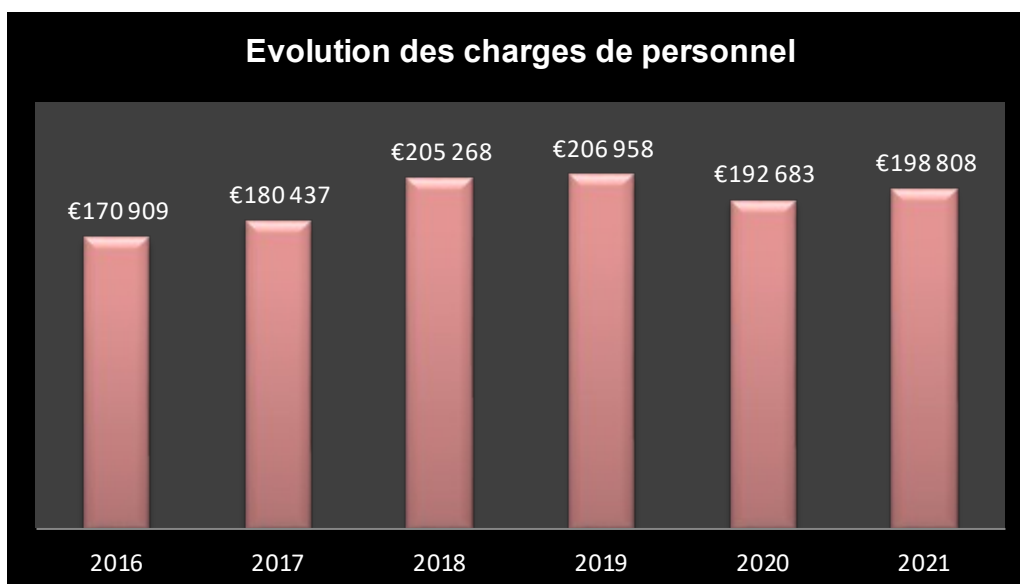


Les comptes 61 et 62 augmentent suite à des corrections d'imputation pour le paiement de la redevance à la Région (auparavant compte 651) et le remboursement des frais de personnel (auparavant chapitre 012).



Auparavant imputée au chapitre 65, la redevance pour la concession de PORT TUDY évolue peu.

b Les charges de personnel



Les charges de personnel ont atteint un niveau de 198 807,84 € en 2021 soit une hausse de 3,18%. En est notamment due au recrutement d'agents saisonniers : 1.60 ETP saisonniers en 2021 contre 1.40 ETP en 2020.

c Les autres charges de gestion courante

Il reste des dépenses résiduelles car la redevance due au concédant est imputée au chapitre 011.

d Les charges financières

Les charges financières représentent 5% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021.

e Les charges exceptionnelles

Le chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles retranscrit essentiellement des annulations de titres. En 2018, il est particulièrement élevé car la commune a mandaté 200 000 € de participation au parking des pêcheurs.

A noter : 55 503,00 € ont été votés lors de décisions modificatives en cours d'année :

- Ajustement des crédits pour prendre en compte des dépenses éventuellement plus importantes au chapitre 012 : assurer un montant de crédits budgétaires suffisamment importants pour couvrir les derniers salaires de l'année, + 2 000,00 €.
- Ajustement des crédits pour prendre en compte des dépenses plus importantes qu'estimées au chapitre 042: dotations aux amortissements 2020 et 2021, + 41 400,00 €.
- La constitution de provisions comptables (compte 6815) une dépense obligatoire dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement, + 943,00 €.
- Ajustement des crédits au chapitre 011 : étude ports propres, +10 800 €,
- Ajustement des crédits au chapitre 012 : versement d'une avance sur le CIA de 100 € net à chaque agent, + 360,00 €.

Partie 3 : L'évolution de la situation financière et des ratios financiers

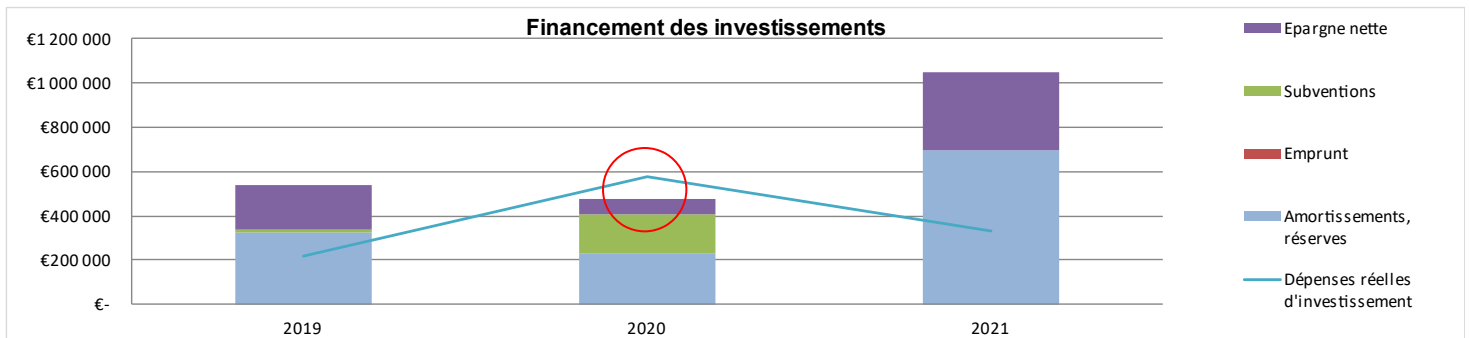
L'épargne de gestion (ou excédent brut de fonctionnement) est l'excédent des produits courants moins les charges courantes de fonctionnement.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) correspond au solde de la section de fonctionnement, c'est-à-dire à la différence entre ses recettes réelles et ses dépenses réelles. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette. Ce ratio, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre.

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Elle correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Libellé				2019	2020	2021	Variation 2020/2021	
	2018	2019	2020				Montant (€)	% d'évolution
Dépenses de gestion	305 579 €	290 194 €	290 465 €	5 271,6 %				
Recettes de gestion				556 272 €	436 561 €	719 048 €	282 487 €	64,71 %
Dépenses exceptionnelles	101 550 €	166 €	43 €	166,05 %				
Dépenses de gestion	70 514 €	477 €	30 €	305 579 €	290 194 €	296 465 €	6 271 €	2,16 %
Épargne de gestion				250 693 €	146 367 €	422 583 €	276 215 €	
+ produits exceptionnels	58 690 €	57 569 €	58 267 €	101 550 €	166 €	43 €	- 123 €	-74,05 %
- dépenses exceptionnelles				70 514 €	477 €	30 €	- 447 €	-93,63 %
- intérêts de la dette				18 125 €	16 439 €	14 751 €	- 1 688 €	-10,27 %
= Épargne brute				263 604 €	129 617 €	407 845 €	278 228 €	
- remboursement du capital				58 690 €	57 569 €	58 267 €	698 €	1,21 %
= Épargne nette				204 914 €	72 048 €	349 578 €	277 530 €	
Encours de dette au 31/12				592 501 €	534 932 €	476 665 €		
Capacité de désendettement (encours de dette/Épargne brute) en années				2,25	4,13	1,17		
Taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)				0,47	0,30	0,57		

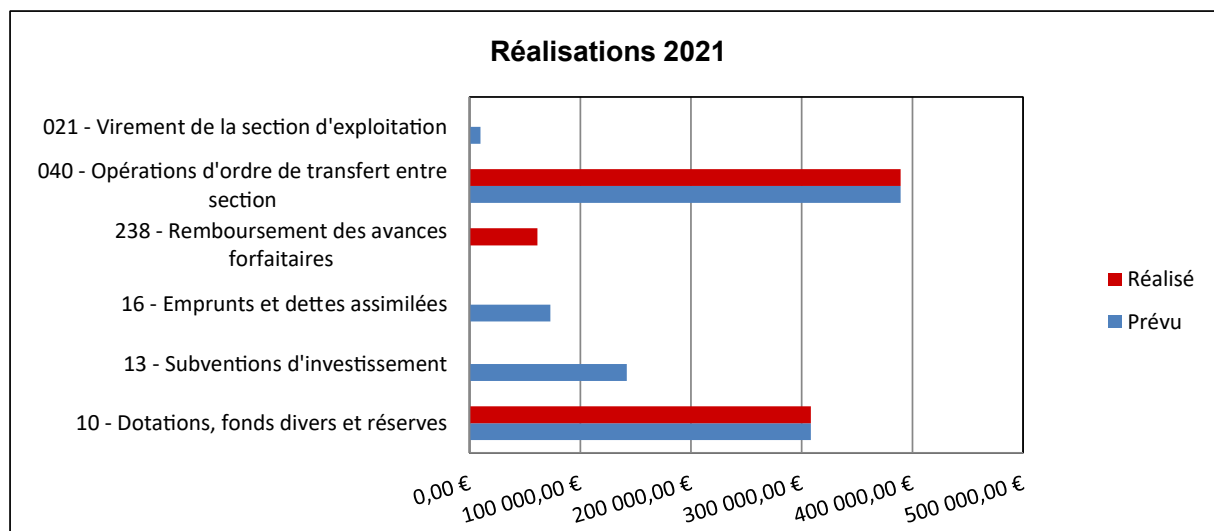
Comme le montre le tableau ci-dessus, l'épargne de gestion augmente entre 2020 et 2021 car les recettes réelles de fonctionnement augmentent plus vite que les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute qui tient compte des mouvements exceptionnels fluctue et elle est supérieure au montant du remboursement du capital des emprunts pour 2021, l'épargne nette constatée est donc positive. Son montant s'élève à 349 578 €. En moyenne, l'épargne nette du port s'élève à 150 000 €, c'est donc le montant moyen de dépenses d'investissement réalisables chaque année.



Le graphique nous indique que les investissements sont financés pour une grande part par des ressources extérieures (subventions) et par des ressources propres composées de l'épargne nette, des amortissements, des réserves affectées au compte 1068. Lorsque les dépenses dépassent les recettes, le fonds de roulement est sollicité (année 2020).

Partie 4 : La section d'investissement

I Les recettes



	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
10 - Dotations, fonds divers et réserves	308 240,72 €	308 240,72 €	100,00%
13 - Subventions d'investissement	141 960,00 €	0,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	72 954,00 €	0,00 €	0,00%
238 - Remboursement des avances forfaitaires	0,00 €	61 133,72 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	389 442,00 €	389 351,89 €	99,98%
021 - Virement de la section d'exploitation	9 908,00 €	0,00 €	0,00%

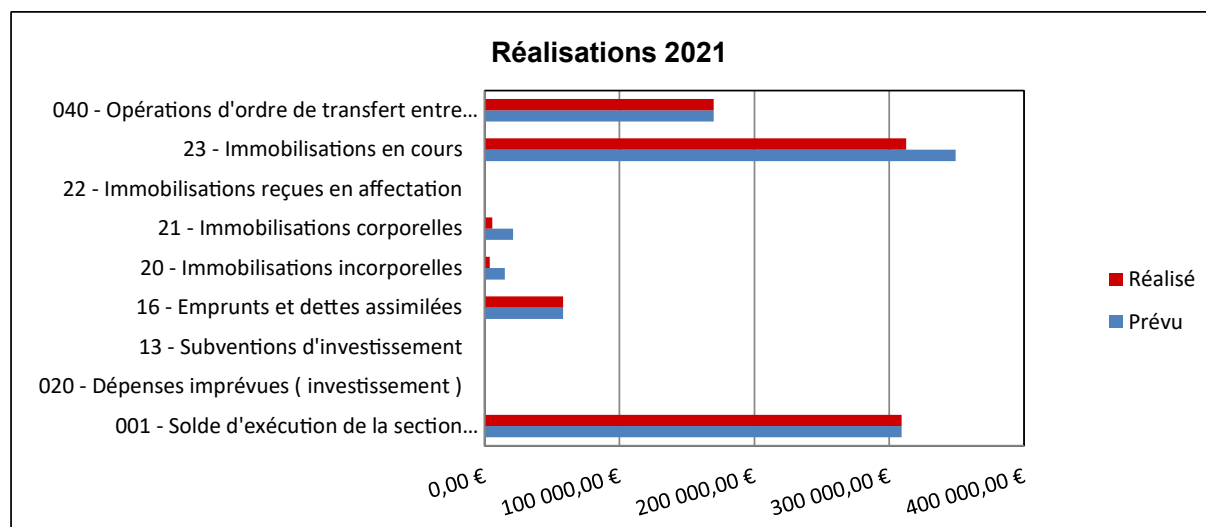
Les réalisations à hauteur de 758 726.33 € sont inférieures aux prévisions de 163 778.39 €. Le taux de réalisation est de 82 %.

Le versement des subventions d'investissement est lié à l'avancement des travaux.

Le chapitre 10 « dotations et fonds divers » totalise 308 240.72 € pour un taux de réalisation de 100%. Il comprend uniquement l'affectation du résultat 2020.

Le chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », qui est la contrepartie du chapitre 042 en dépense de fonctionnement, comprend les dotations aux amortissements des immobilisations.

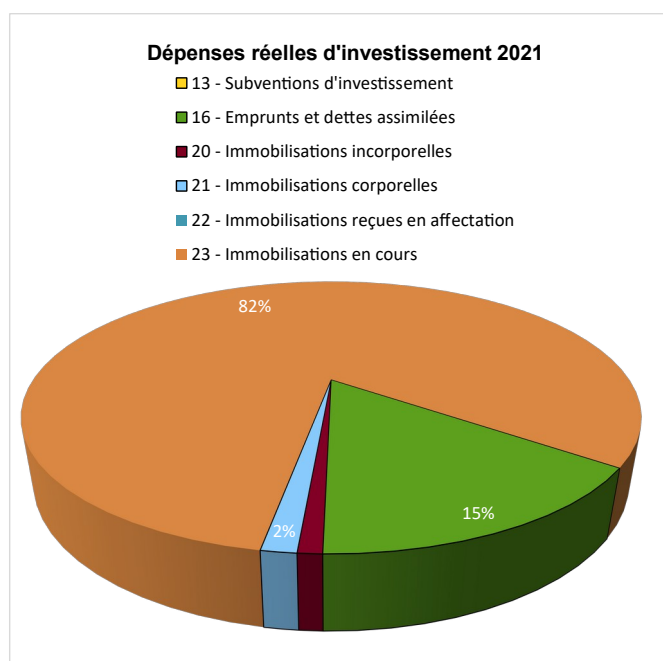
II Les dépenses



	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	309 233,51 €	309 233,51 €	100,00%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	0,00 €	
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	58 268,00 €	58 267,02 €	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	14 912,00 €	3 780,00 €	25,35%
21 - Immobilisations corporelles	21 001,00 €	5 498,80 €	26,18%
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	
23 - Immobilisations en cours	349 293,21 €	312 609,14 €	89,50%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	169 797,00 €	169 797,00 €	100,00%

Les réalisations à hauteur de 859 185.45 € sont inférieures aux prévisions de 63 319.25 €. Mais il y a un reste à réaliser de 45 519,61 €. Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement en 2021 est de 93%.

Le chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », qui est la contrepartie du chapitre 042 en recettes de fonctionnement, comprend les écritures de reprise de subventions seront réalisées en même temps que les amortissements puisqu'elles ont vocation à alléger la charge qu'ils génèrent.



Les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts représentent 15% des dépenses réelles d'investissement.

Les dépenses d'équipement peuvent se résumer dans le tableau suivant :

TRAVAUX CAPITAINERIE	181 180,61 €
TRAVAUX GENIE CIVIL PORT	64 395,00 €
RENFORCEMENT ENTREE POLE MER	4 642,50 €
ETUDE RENOUVELLEMENT PONTONS	3 780,00 €
ACHAT MOBILIERS CAPITAINERIE	3 367,82 €
ACHAT ORDINATEUR PORTABLE	1 505,00 €
ACHAT CITERNE 750 L	1 250,00 €
ACHAT MANGE DEBOUT + COFFRE	704,12 €
ACHAT ECRAN INTERACTIF	699,00 €
ACHAT PERFO BURINEUR	477,34 €
SOUDURE VHF ET MISE EN PLACE RECEPTEUR	386,00 €

A noter : 24 912.00 € ont été votés lors de décisions modificatives en cours d'année :

- Ajustement des crédits pour l'étude renouvellement des pontons, 14 112,00 €
- Ajustement des crédits au chapitre 21 : + 10 000 € pour une pompe à eau de mer (nécessite moins d'entretien, durée de vie plus longue > 4 ans voire 8 ans).

Partie 5 : Proposition d'affectation du résultat

Fonctionnement	
Dépenses (a)	700 598,66 €
Recettes (b)	888 888,48 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	188 289,82 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	18 152,74 €
Résultat de clôture (e=c+d)	206 442,56 €
Investissement	
Recettes N (a)	758 726,33 €
Excédent N-1 (b)	- €
Recettes totales (c=a+b)	758 726,33 €
Dépenses N (d)	561 430,93 €
Déficit N-1 (e)	309 233,51 €
Dépenses totales (f=d+e)	870 664,44 €
Solde d'exécution (g=c-f)	-111 938,11 €
Restes à réaliser recettes	- €
Restes à réaliser dépenses	45 519,61 €
Restes à réaliser solde (h)	-45 519,61 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	-157 457,72 €
Excédent de fonctionnement	206 442,56 €
Besoin de financement de l'investissement	-157 457,72 €
Résultat global de clôture	48 984,84 €
Affectation	
Compte 1068	145 978,75 €
Report à nouveau en fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	60 463,81 €
Solde d'exécution de la section investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	-111 938,11 €

Compte administratif 2021

Budget annexe camping

Rapport d'analyse

Séance du 30 juin 2022

Partie 1 : Analyse des résultats du budget 2021	3
I Les recettes	4
II Les dépenses	4
Partie 3 : La section d'investissement	6
I Les recettes	6
II Les dépenses	6
Partie 4 : Proposition d'affectation du résultat	7

Partie 1 : Analyse des résultats du budget 2021

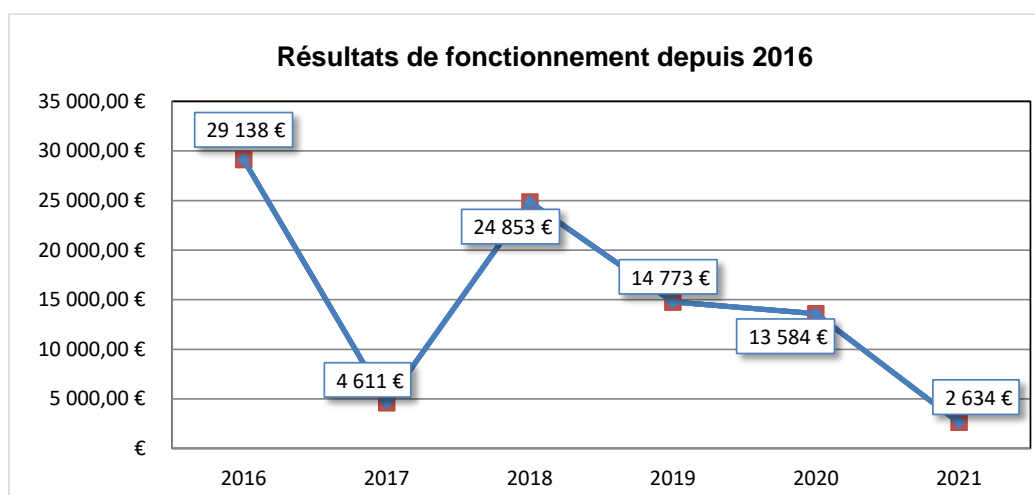
La lecture des principales données relatives à l'exécution du budget 2021, peut se présenter de la manière suivante :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2021/2020	
Fonctionnement	Recettes de fonctionnement	36 119,75 €	43 308,60 €	36 438,88 €	-15,86 %
	Dépenses de fonctionnement	21 346,86 €	29 724,35 €	33 804,49 €	+13,73 %
	Résultat de l'exercice	14 772,89 €	13 584,25 €	2 634,39 €	-80,61 %
	Résultat reporté	22 584,86 €	23 485,34 €	10 000,00 €	-57,42 %
	Résultat de clôture	37 357,75 €	37 069,59 €	12 634,39 €	-65,92 %
Investissement	Recettes d'investissement	13 384,05 €	13 872,41 €	27 069,59 €	+95,13 %
	Dépenses d'investissement	13 872,41 €	14 378,59 €	14 903,26 €	+3,65 %
	Résultat de l'exercice	-488,36 €	-506,18 €	12 166,33 €	
	Résultat reporté	-13 384,05 €	-13 872,41 €	-14 378,59 €	+3,65 %
	Résultat de clôture	-13 872,41 €	-14 378,59 €	-2 212,26 €	
Total	Recettes totales	49 503,80 €	57 181,01 €	63 508,47 €	+11,07 %
	Dépenses totales	35 219,27 €	44 102,94 €	48 707,75 €	+10,44 %
	Résultat global de l'exercice	14 284,53 €	13 078,07 €	14 800,72 €	+13,17 %
	Résultat global reporté	9 200,81 €	9 612,93 €	-4 378,59 €	
	Résultat global de clôture	23 485,34 €	22 691,00 €	10 422,13 €	-54,07 %

CAMPING GROIX					
Investissement	-14 378,59		12 166,33		-2 212,26
Fonctionnement	37 069,59	27 069,59	2 634,39		12 634,39
Sous-Total	22 691,00	27 069,59	14 800,72		10 422,13
TOTAL II	22 691,00	27 069,59	14 800,72		10 422,13

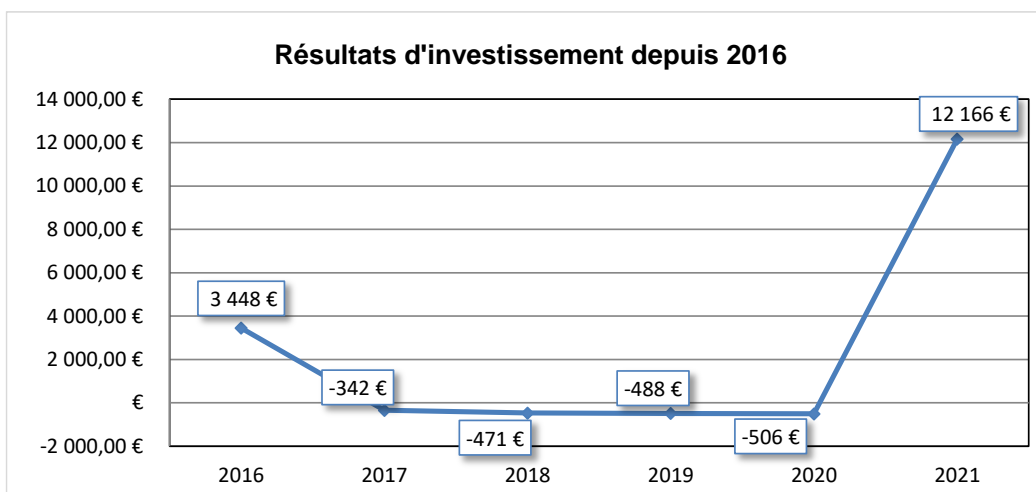
Extrait du compte de gestion

Au 31 décembre 2021, la section de fonctionnement a enregistré 36 438.88 € de recettes totales pour 33 804.49 € de dépenses totales soit un excédent de 2 634.49 €. Ajouté au résultat reporté, le résultat de clôture de l'année 2021 est de 12 634.39 €.



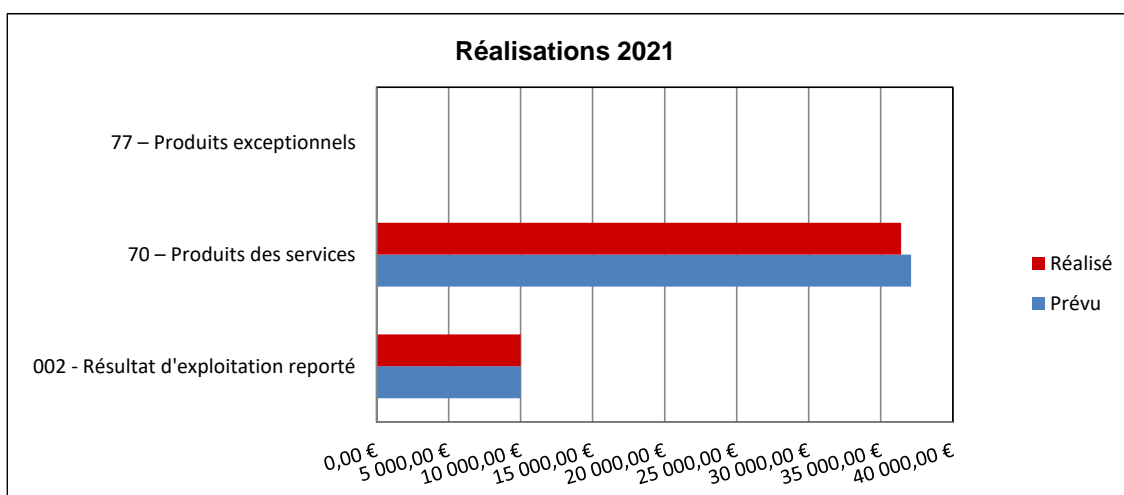
Comme le montre le graphique ci-dessus, le résultat de fonctionnement varie d'une année sur l'autre.

En investissement, le résultat de l'exercice est de 12 166.33 €. Les recettes s'élèvent à 14 903.26 € (affectation des excédents de fonctionnement 2020) pour 14 903.26 € de dépenses (charge de l'emprunt). Le report d'un montant de -14 378.59 € fixe le résultat de clôture à - 2 212.26 €.



Partie 2 : La section de fonctionnement

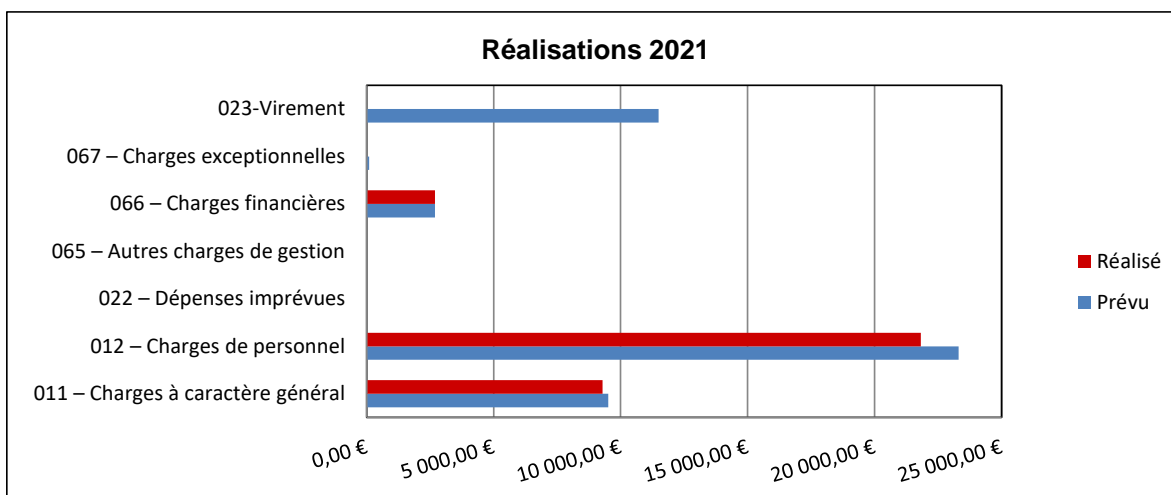
I Les recettes



Les réalisations sont de 46 438,88 € (dont 10 000,00 € de report de fonctionnement) pour 47 100,00 € de prévisions. Le taux de réalisation est de 99 %.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2021/2020
002 - Résultat d'exploitation reporté	22 584,86 €	23 485,34 €	10 000,00 €	-13 485,34 €
70 – Produits des services	36 119,65 €	43 308,60 €	36 420,28 €	-6 888,32 €
75 – Autres produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 – Produits exceptionnels	0,10 €	0,00 €	18,60 €	18,60 €
Total	58 704,61 €	66 793,94 €	46 438,88 €	-20 355,06 €

II Les dépenses

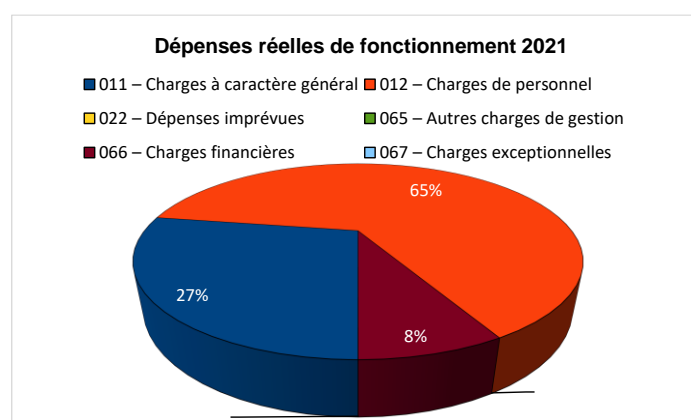


	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2021/2020
011 – Charges à caractère général	1 927,92 €	9 285,43 €	9 293,41 €	+0,09 %
012 – Charges de personnel	15 702,15 €	17 087,11 €	21 825,14 €	+27,73 %
022 – Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
065 – Autres charges de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
066 – Charges financières	3 716,79 €	3 210,61 €	2 685,94 €	-16,34 %
067 – Charges exceptionnelles	0,00 €	141,20 €	0,00 €	-100,00 %
Total	21 346,86 €	29 724,35 €	33 804,49 €	13,73 %

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'est élevé en 2020 à 33 804.49 € soit une augmentation de 13.73 % par rapport à 2020. Cette différence s'explique surtout par l'augmentation des charges de personnel.

Année	2019	2020	2021
Heures réalisées	886,93	914,23	1 188,33
ETP	0,49	0,50	0,65

Les agents recrutés pour faire fonctionner la structure sont 3 pour 1 188 heures réalisées en 4 mois, ce qui revient à 0.65 ETP lissé sur l'année. La présence d'agents a été renforcée pour assurer la surveillance et le ménage nécessaires au bon fonctionnement de la structure.



Les recettes stagnent alors que les charges augmentent. La moitié des recettes permet de régler les charges afférentes à l'emprunt. Le solde ne permet pas de compenser les dépenses courantes. Le camping nécessite la présence de personnel et quelques travaux d'entretien doivent être réalisés

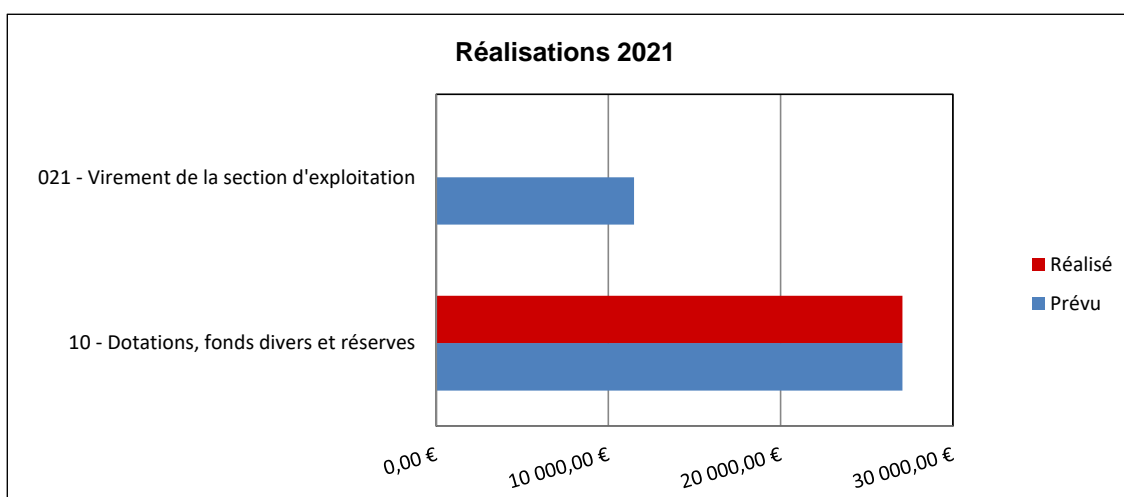
chaque année. L'augmentation des recettes impliquerait une hausse des tarifs ou une augmentation de la fréquentation.

Libellé	2019	2020	2021
Recettes de gestion	36 120 €	43 309 €	36 420 €
Dépenses de gestion	17 630 €	26 373 €	31 119 €
Épargne de gestion	18 490 €	16 936 €	5 302 €
+ produits exceptionnels	0 €	- €	19 €
- dépenses exceptionnelles	- €	141 €	- €
- intérêts de la dette	3 717 €	3 211 €	2 686 €
= Épargne brute	14 773 €	13 584 €	2 634 €
- remboursement du capital	13 872 €	14 379 €	14 903 €
= Épargne nette	900 €	- 794 €	- 12 269 €

L'épargne nette du budget camping se situe en moyenne à 1 000,00 €. Les excédents de fonctionnements servent essentiellement à rembourser le capital d'un emprunt, ce qui ne laisse que peu de marge si de gros investissements devaient être réalisés.

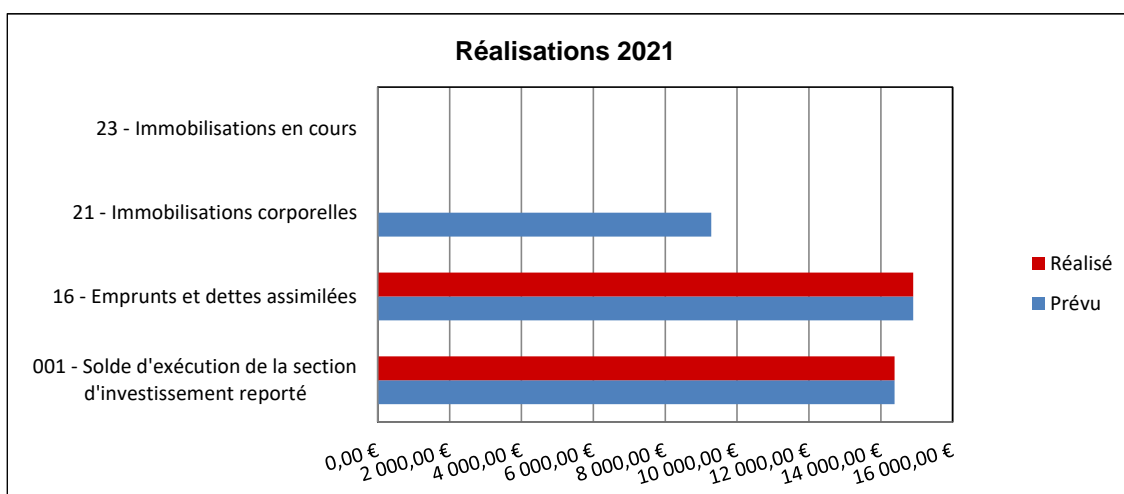
Partie 3 : La section d'investissement

I Les recettes



La seule recette d'investissement, 27 069.59 €, provient de l'affectation du résultat de 2020. Le taux de réalisation est de 70.20%.

II Les dépenses



Les réalisations sont de 29 281.85 € pour 38 560.65 € inscrits soit un taux de réalisation de 75.94%. Outre le report du déficit 2020, la seule dépense est liée au remboursement du capital des emprunts.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2021/2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	13 384,05 €	13 872,41 €	14 378,59 €	506,18 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 872,41 €	14 378,59 €	14 903,26 €	524,67 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	27 256,46 €	28 251,00 €	29 281,85 €	1 030,85 €

Partie 4 : Proposition d'affectation du résultat

Fonctionnement	
Dépenses (a)	33 804,49 €
Recettes (b)	36 438,88 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	2 634,39 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	10 000,00 €
Résultat de clôture (e=c+d)	12 634,39 €
Investissement	
Recettes N (a)	27 069,59 €
Excédent N-1 (b)	- €
Recettes totales (c=a+b)	27 069,59 €
Dépenses N (d)	14 903,26 €
Déficit N-1 (e)	14 378,59 €
Dépenses totales (f=d+e)	29 281,85 €
Solde d'exécution (g=c-f)	-2 212,26 €
Restes à réaliser recettes	- €
Restes à réaliser dépenses	- €
Restes à réaliser solde (h)	- €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	-2 212,26 €
Excédent de fonctionnement	12 634,39 €
Besoin de financement de l'investissement	-2 212,26 €
Résultat global de clôture	10 422,13 €
Affectation	
Compte 1068	2 212,26 €
Report à nouveau en fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	10 422,13 €
Solde d'exécution de la section investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	-2 212,26 €

Compte administratif 2021

Budget annexe mouillages

Rapport d'analyse

Séance du 30 juin 2022

Partie 1 : Analyse des résultats du budget 2021	3
I Les recettes	4
II Les dépenses	5
Partie 3 : La section d'investissement	6
I Les recettes	6
II Les dépenses	6
Partie 4 : Proposition d'affectation du résultat	7

Partie 1 : Analyse des résultats du budget 2021

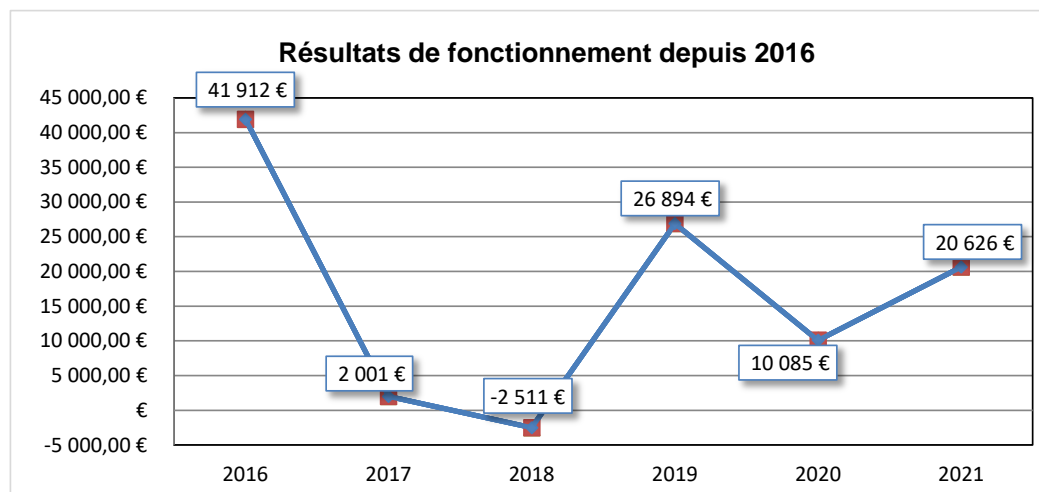
La lecture des principales données relatives à l'exécution du budget 2021, peut se présenter de la manière suivante :

		CA 2019	CA 2020	CA 2021	2021/2020
Fonctionnement	Recettes de fonctionnement	57 193,79 €	40 615,00 €	45 231,16 €	+11,37 %
	Dépenses de fonctionnement	30 299,62 €	30 530,10 €	24 605,60 €	-19,41 %
	Résultat de l'exercice	26 894,17 €	10 084,90 €	20 625,56 €	+104,52 %
	Résultat reporté	0,00 €	14 266,02 €	14 350,92 €	+ ,60 %
	Résultat de clôture	26 894,17 €	24 350,92 €	34 976,48 €	+43,64 %
Investissement	Recettes d'investissement	0,00 €	22 978,42 €	13 788,00 €	-40,00 %
	Dépenses d'investissement	5 698,32 €	0,00 €	30 627,00 €	
	Résultat de l'exercice	-5 698,32 €	22 978,42 €	-16 839,00 €	
	Résultat reporté	-4 419,10 €	-10 117,42 €	12 861,00 €	
	Résultat de clôture	-10 117,42 €	12 861,00 €	-3 978,00 €	
Total	Recettes totales	57 193,79 €	63 593,42 €	59 019,16 €	-7,19 %
	Dépenses totales	35 997,94 €	30 530,10 €	55 232,60 €	+80,91 %
	Résultat global de l'exercice	21 195,85 €	33 063,32 €	3 786,56 €	-88,55 %
	Résultat global reporté	-4 419,10 €	4 148,60 €	27 211,92 €	
	Résultat global de clôture	16 776,75 €	37 211,92 €	30 998,48 €	-16,70 %

MOUILLAGE GROIX					
Investissement	12 861,00		-16 839,00		-3 978,00
Fonctionnement	24 350,92	10 000,00	20 625,56		34 976,48
Sous-Total	37 211,92	10 000,00	3 786,56		30 998,48
TOTAL III	37 211,92	10 000,00	3 786,56		30 998,48

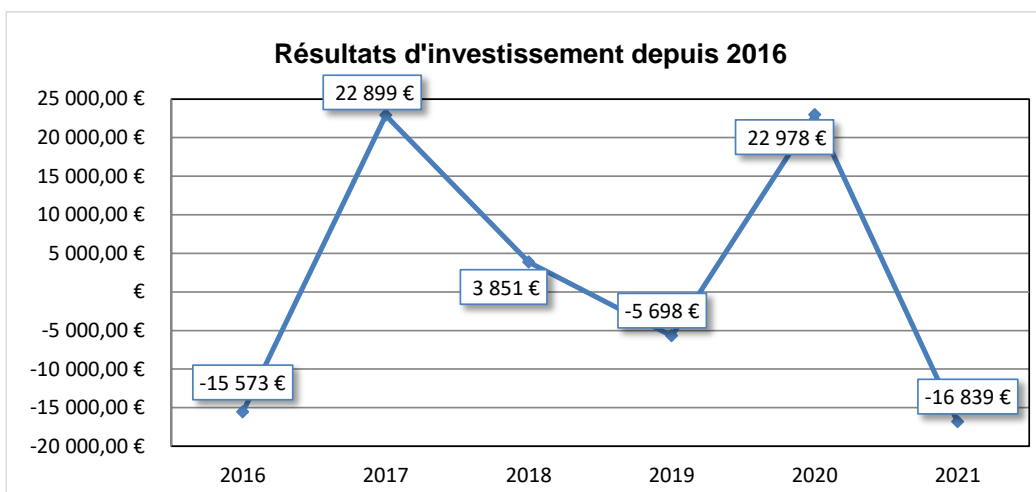
Extrait du compte de gestion

Au 31 décembre 2021, la section de fonctionnement a enregistré 45 231.16 € de recettes totales pour 24 605.60 € de dépenses totales soit un excédent de 20 625.60€. Ajouté au résultat reporté, le résultat de clôture de l'année 2021 est de 34 976.48 €.



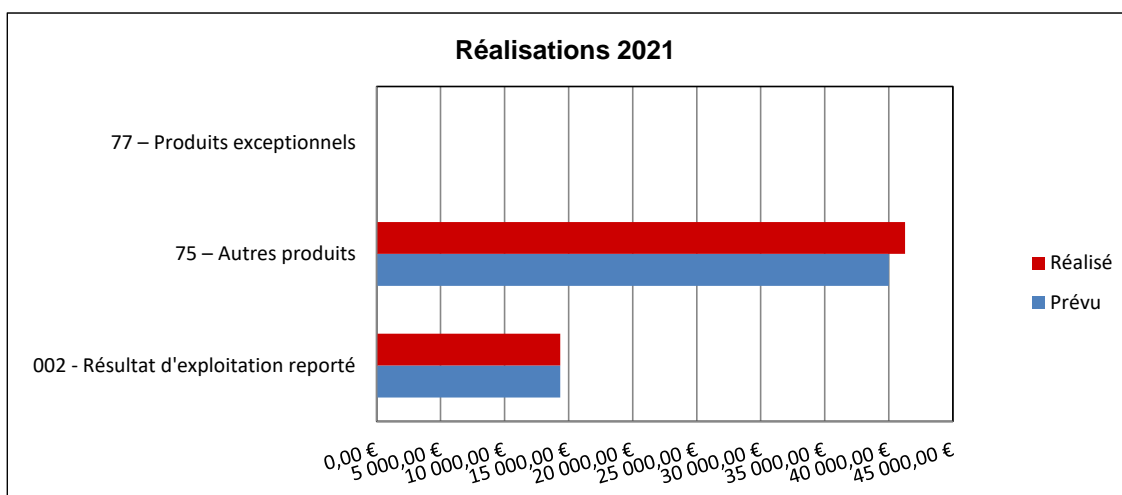
Comme le montre le graphique ci-dessus, le résultat de fonctionnement varie d'une année sur l'autre.

Quant à l'investissement, le résultat de l'exercice est de - 16 839.00 €. Les recettes s'élèvent à 13 788.00 € (excédents de fonctionnement 2020+amortissements). Le report d'un montant de 12 8961.00 € donne un résultat de clôture de - 3 978.00 €.



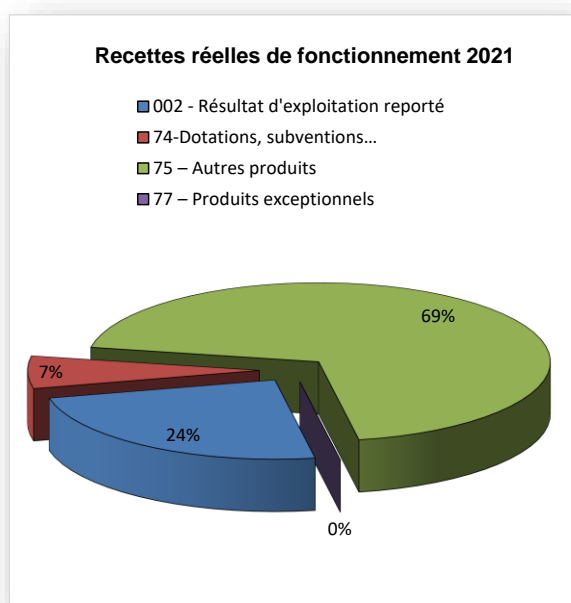
Partie 2 : La section de fonctionnement

I Les recettes

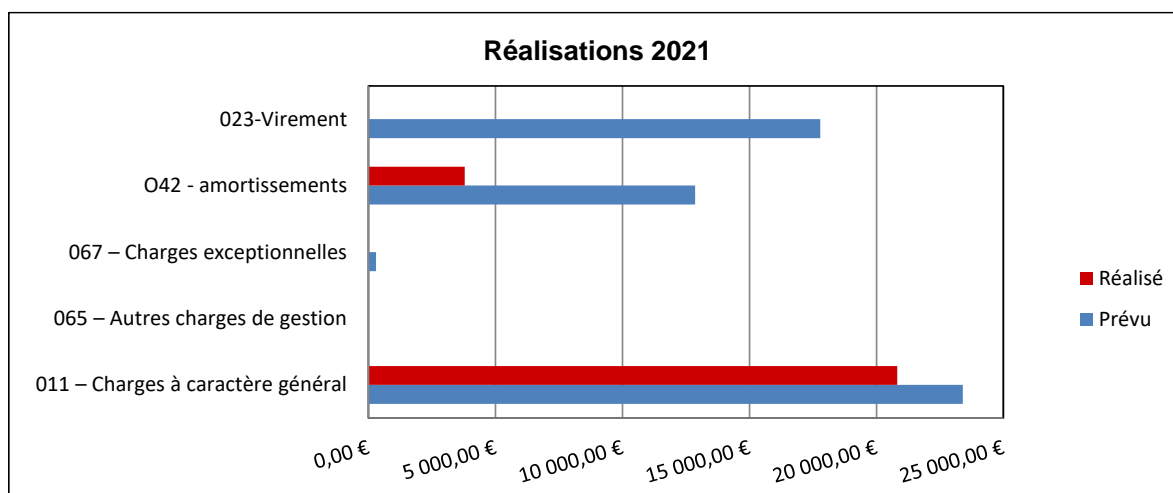


Les réalisations sont de 59 582,08 € (dont 14 350,92 € de report de fonctionnement) pour 54 350,92 € de prévisions. Taux de réalisation 109,62%. La recette de 3 948,00 € est exceptionnelle. L'essentiel des produits est perçu auprès des usagers des mouillages pour leurs locations.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2021/2020
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	14 266,02 €	14 350,92 €	84,90 €
74-Dotations, subventions...	0,00 €	0,00 €	3 948,00 €	3 948,00 €
75 – Autres produits	57 193,79 €	40 615,00 €	41 283,16 €	668,16 €
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	57 193,79 €	54 881,02 €	59 582,08 €	4 701,06 €



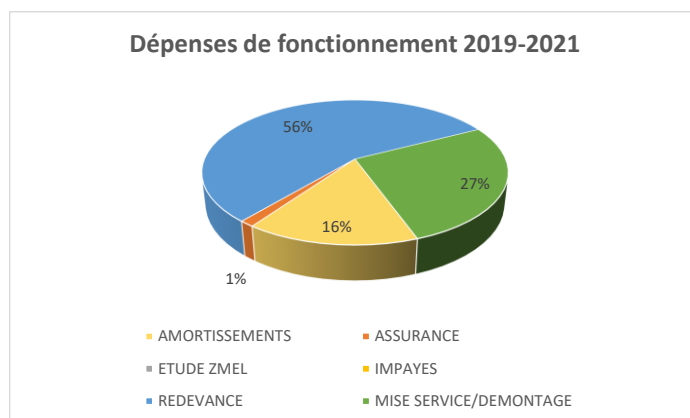
II Les dépenses



Les réalisations sont de 20 817.60 € soit un taux de réalisation de 45%.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2019/2020
011 - Charges à caractère général	16 690,04 €	4 565,56 €	20 817,60 €	16 252,04 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
065 - Autres charges de gestion	13 609,58 €	13 103,54 €	0,00 €	-13 103,54 €
067 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	30 299,62 €	17 669,10 €	20 817,60 €	3 148,50 €

Les dépenses essentielles sont en moyenne de 9 000 € pour les montage/démontage des bouées, de 13 500 € de redevance pour l'occupation du domaine public et de 4 000 € pour les dotations aux amortissements.

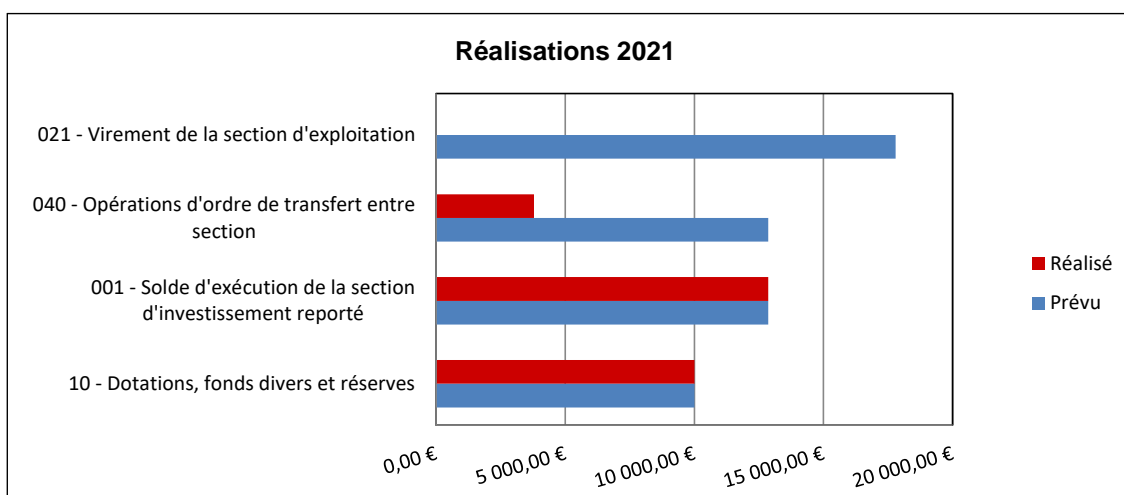


Les recettes perçues sur les usagers sont en moyenne de 45 000 €. Les dépenses courantes sont en moyenne de 25 000 €. Selon les années, la CAF nette disponible pour investir est proche de 20 000 €.

Libellé	2019	2020	2021	Variation 2021/2020	
				Montant (€)	% d'évolution
Recettes de gestion	57 194 €	40 615 €	45 231 €	4 616 €	11,37 %
Dépenses de gestion	30 300 €	17 669 €	20 818 €	3 149 €	17,82 %
Épargne de gestion	26 894 €	22 946 €	24 414 €	1 468 €	6,40 %
+ produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	
- dépenses exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	
- intérêts de la dette	- €	- €	- €	- €	
= Épargne brute	26 894 €	22 946 €	24 414 €	1 468 €	6,40 %
- remboursement du capital	- €	- €	- €	- €	
= Épargne nette	26 894 €	22 946 €	24 414 €	1 468 €	6,40 %

Partie 3 : La section d'investissement

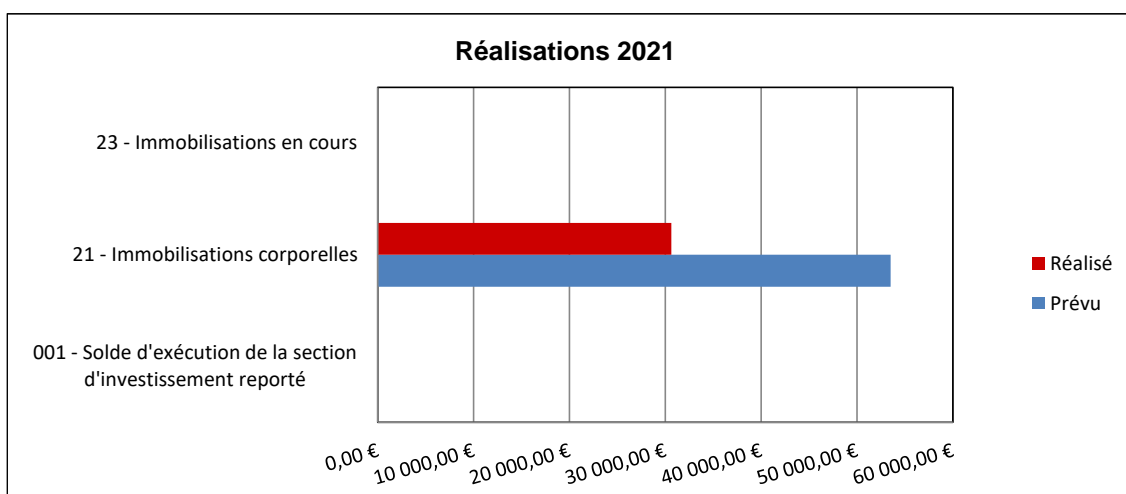
I Les recettes



Les recettes d'investissement, 26 649 €, proviennent de l'affectation du résultat de 2020 (10 000,00 €) et des amortissements (3 788,00 €). Le taux de réalisation est de 50%.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2021/2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	10 117,42 €	10 000,00 €	-117,42 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	12 861,00 €	12 861,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	12 861,00 €	3 788,00 €	-9 073,00 €
Total	0,00 €	22 978,42 €	26 649,00 €	3 670,58 €

II Les dépenses



Les réalisations sont de 30 627.00 € pour 53 511.92 € de prévisions. Il s'agit des réfections des mouillages.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2021/2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 419,10 €	10 117,42 €	0,00 €	-10 117,42 €
21 - Immobilisations corporelles	5 698,32 €	0,00 €	30 627,00 €	30 627,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	10 117,42 €	10 117,42 €	30 627,00 €	20 509,58 €

Partie 4 : Proposition d'affectation du résultat

Fonctionnement	
Dépenses (a)	24 605,60 €
Recettes (b)	45 231,16 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	20 625,56 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	14 350,92 €
Résultat de clôture (e=c+d)	34 976,48 €
Investissement	
Recettes N (a)	13 788,00 €
Excédent N-1 (b)	12 861,00 €
Recettes totales (c=a+b)	26 649,00 €
Dépenses N (d)	30 627,00 €
Déficit N-1 (e)	- €
Dépenses totales (f=d+e)	30 627,00 €
Solde d'exécution (g=c-f)	-3 978,00 €
Restes à réaliser recettes	- €
Restes à réaliser dépenses	- €
Restes à réaliser solde (h)	- €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)	-3 978,00 €
Excédent de fonctionnement	34 976,48 €
Besoin de financement de l'investissement	-3 978,00 €
Résultat global de clôture	30 998,48 €
Affectation	
Compte 1068	3 978,00 €
Report à nouveau en fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	30 998,48 €
Solde d'exécution de la section investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	-3 978,00 €